Quatre-vingt-quatrième année. — N° 17. Le Numéro : 35 francs. Dimanche 20 Janvier 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 52-54 portant modification du décret n° 46-1786 du 9 août 1946 portant création d'un comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, modifié par le décret n° 47-1283 du 9 juillet 1947 (rectificatif) (p. 850).

Ministère de la justice.

Décret du 17 janvier 1952 conférant l'honorariat à d'anciens magistrats consulaires (p. 850).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 15 janvier 1952 portant affectation au ministère des affaires étrangères d'un immeuble sis à Paris (p. 851).

Décret et *arrêtés* portant promotions, nominations, reclassement et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (agents diplomatiques et consulaires et administration centrale et services extérieurs) (p. 851).

Tableau d'avancement de grade et de classe, pour l'année 1951, des conseillers et secrétaires des affaires étrangères, ainsi que des conseillers et secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale et *arrêtés* portant promotions (p. 855).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 15 janvier 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 858).

Arrêté du 8 janvier 1952 portant création de régies de recettes auprès de divers établissements relevant de la direction des études et fabrications d'armement (p. 859).

Arrêtés portant nomination d'examinateurs d'admission et de correcteurs pour le concours d'admission en 1952 à l'école polytechnique (p. 860).

Arrêtés portant promotions, nominations et admission au bénéfice des prestations en nature de l'assurance invalidité :

Administration centrale du secrétariat d'Etat à la marine (p. 860).

Ecole polytechnique (p. 860).

Service hydrographique (p. 860).

Décision portant homologation de brevets de l'armée de l'air et rectificatifs (p. 861).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (p. 863).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 52-78 du 7 janvier 1952 modifiant le décret n° 50-482 du 2 mai 1950 fixant les taux des indemnités susceptibles d'être allouées aux agents des bureaux des directions départementales des régies financières et à certains personnels d'encadrement des services extérieurs du Trésor (p. 870).

Arrêté du 16 janvier 1952 portant assainissement du marché du rhum (p. 870).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant détachement (enseignement du premier degré) (p. 871).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 10 janvier 1952 relatif aux tarifs des taxes à percevoir sur les aérodromes d'Etat exploités en régie (p. 871).

Arrêtés portant promotions, attribution de fonctions, reclassement, acceptations de démission et rectificatif :

Aviation civile et commerciale (p. 871).

Inspection de la main-d'œuvre des transports (p. 871).

Ponts et chaussées (p. 871).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Décrets du 15 janvier 1952 complétant de précédents décrets portant renouvellement partiel de conseils d'administration des houillères de divers bassins (p. 872).

Arrêtés portant reclassement (mines) (p. 872).

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Décret du 15 janvier 1952 autorisant la chambre de commerce de Sète à contracter un emprunt (p. 856).

Décret du 15 janvier 1952 portant nomination de conseillers du commerce extérieur de la France (p. 857).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 52-79 du 15 janvier 1952 fixant les conditions d'application de certaines dispositions de la loi n° 51-640 du 24 mai 1951 relative au budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1951 (p. 872).

Arrêté du 12 janvier 1952 modifiant l'arrêté du 23 juillet 1951 portant réglementation de la monte publique des taureaux dans le département des Deux-Sèvres (p. 873).

Liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole (trente-troisième liste et rectificatifs) (p. 873).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 52-80 du 15 janvier 1952 relatif à la caisse du ministère de la France d'outre-mer (p. 889).

Décret du 7 janvier 1952 portant approbation de l'arrêté n° 44 IIC, en date du 16 novembre 1951, du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, haut commissaire de France aux Nouvelles-Hébrides, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial des Nouvelles-Hébrides (exercice 1951) (rectificatif) (p. 889).

Arrêtés portant mise en position de mission du conseiller diplomatique auprès du haut commissaire de la République à Madagascar (p. 889).

Arrêtés portant mise en position de mission et acceptation de démission (administrateurs et sages-femmes) (p. 889).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 29 décembre 1951 et 5 janvier 1952 autorisant diverses caisses de prévoyance et de retraites à fonctionner (p. 889).

Arrêté du 5 janvier 1952 approuvant le règlement du régime de prévoyance et des modifications aux statuts de la caisse métropolitaine de retraites (p. 890).

Arrêtés du 15 janvier 1952 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 890).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret n° 52-81 du 15 janvier 1952 fixant les conditions d'intégration des personnels civils d'exécution employés aux travaux de déminage, de désobusage et de débombage dans les corps de techniciens temporaires du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (p. 890).

Décret du 15 janvier 1952 portant affectation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme de l'ancien terrain de manœuvres de Saint-Martin, à Châlons-sur-Marne (Marne) (p. 891).

Arrêtés des 27 décembre 1951 et 2 janvier 1952 portant modification aux projets de reconstruction et d'aménagement de diverses communes (p. 891).

Arrêté du 15 janvier 1952 modifiant l'arrêté du 28 juin 1951 fixant le montant de l'aide financière accordée en faveur de l'accession à la propriété (p. 891).

Naturalisations et réintégrations (p. 892).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 895).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 895).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 895).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 896).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis n° 519 de l'office des changes relatif au régime des comptes « francs libres » (p. 896).

Avis n° 520 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et les Etats-Unis d'Amérique (p. 897).

Avis n° 521 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et le Canada (p. 897).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital intercommunal de Montfermeil (Seine-et-Oise) (p. 896).

Situation de la caisse centrale de la France d'outre-mer (septembre 1951 (p. 899).

Annonces (p. 900).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuille 2 (*pour l'édition complète*).

Statistiques et études économiques. — Mouvement de la population de la France au cours du troisième trimestre 1951 (pp. 13 à 16).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 52-54 portant modification du décret n° 46-1786 du 9 août 1946 portant création d'un comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, modifié par le décret n° 47-1283 du 9 juillet 1947.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 janvier 1952, page 650, 2e colonne: Aux contreseings, ajouter:

« *Le ministre d'Etat,* « JOSEPH LANIEL ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 17 janvier 1952 conférant l'honorariat à d'anciens magistrats consulaires.

Par décret en date du 17 janvier 1952, l'honorariat est conféré à:

M. Hippolyte Mignot-Mahon, ancien président du tribunal de commerce de la Seine.

M. François Albert-Buisson, ancien président du tribunal de commerce de la Seine.

M. René-Edmond Michaud, ancien président du tribunal de commerce de la Seine.

M. Jean-Maxime-Emile Bourcier, ancien président du tribunal de commerce de la Seine.

M. Jean-Louis-Marie Marjoulet, ancien président du tribunal de commerce de la Seine.

M. Henry-Louis-François-Marie Beauchesne, ancien président du tribunal de commerce de la Seine.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 15 janvier 1952 portant affectation au ministère des affaires étrangères d'un immeuble sis à Paris.

Par décret en date du 15 janvier 1952, est affecté au ministère des affaires étrangères, pour les besoins de la direction générale des relations culturelles, à compter rétroactivement du 7 novembre 1949, l'immeuble sis, 103, rue de l'Université, à Paris (7e), d'une emprise de 716,50 mètres carrés (sol et construction).

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 17 janvier 1952, sont reclassés en qualité de ministre plénipotentiaire hors classe:

MM. Charveriat. Bressy. Arnal. Carva de Vaux Saint-Cyr. Du Sault. Grandin de l'Eprevier. Arvengas. Lescuyer (Jean). Lancial (Emmanuel). Rivière. Augé. Lévi (Daniel). Hardion. Ledoux. Bousquet. Baelen. Serres. Drouin. Chilhaud-Dumaine. Le Roy de la Tournelle.

Sont reclassés en qualité de ministre plénipotentiaire de 1re classe:

MM. De Seguin. Gazel. Marchat. De Monicault. Gauquié. Outrey. Vergé. De Blanquet du Chayla. Petit de Beauverger. De Blesson. Ostrorog. Paris (Jacques-Camille). Paris (Jacques-Emile). Berthelot (Marcel). Dennery. De Girard de Charbonnière. Richard (Maurice). Henriot. Delalande. Georges-Picot (Guillaume). Baudet. Balay. Dayet. Lamarle. Henry (Noël). Padovani. Bréart de Boisanger. Spitzmuller. Broustra. Marchal. Du Boscq de Beaumont. Périer. Bourdeillette. Saffroy. Guyon. Coiffard. Garnier. Seydoux Fornier de Clausonne (François). Charpentier. Lacoste. Bonneau. Gilbert. Coulet. Roux (Henri). Charguéraud-Hartmann. Jacquin de Margerie (Roland). Verdier. Félix (Lucien). De Noblet d'Anglure. Bérard (Armand). De Crouy-Chanel (Etienne). De Menthon (Bernard). Baeyens. Dufresne de La Chauvinière. De Leusse (Pierre). Chodron de Courcel. Desplaces de Charmasse. De Panafieu. Lalouette (Roger). Roché. Grousset.

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1951.

Les ministres plénipotentiaires visés ci-dessus et placés à la date du 30 décembre 1950 soit en service détaché, soit en disponibilité, sont maintenus dans l'une ou l'autre de ces positions.

Par arrêté du 17 janvier 1952, est reclassé, à compter du 1er janvier 1951, en qualité de conseiller des affaires étrangères de 1re classe (2e échelon): M. Roux (René).

M. Roux (René), conseiller des affaires étrangères de 1re classe (2e échelon), nommé ministre plénipotentiaire de 2e classe, à compter du 24 mai 1951, est reclassé, à compter de la même date, en qualité de ministre plénipotentiaire de 1re classe.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Menant (Guy-Henri-Victor), nommé ministre plénipotentiaire de 2e classe, à compter du 5 mai 1951, est reclassé, à compter de la même date, en qualité de ministre plénipotentiaire de 1re classe.

Par arrêté du 17 janvier 1952, sont reclassés en qualité de ministre plénipotentiaire hors classe:

A compter du 5 mai 1951, MM. Berthelot (Marcel), Charguéraud-Hartmann (Paul);

A compter du 24 mai 1951, MM. Broustra (Vincent), Jacquin de Margerie (Roland),

ministres plénipotentiaires de 1re classe.

Décret du 17 janvier 1952 portant promotion d'un ministre plénipotentiaire a la hors-classe de son grade

Par décret en date du 17 janvier 1952, M. Georges-Picot (Guillaume-Marie-François), ministre plénipotentiaire de 1re classe, ambassadeur de France à Buenos-Ayres, est promu ministre plénipotentiaire hors classe, à compter du 22 octobre 1951.

Par arrêté du 17 janvier 1952:

Sont reclassés en qualité de conseillers des affaires étrangères de 1re classe (2e échelon):

MM. Pinoteau (Lionel). Gauthier (Xavier). Boisney (Jacques). Teissier (Marcel). Chayet (Maurice).

Sont reclassés en qualité de conseillers des affaires étrangères de 1re classe (1er échelon):

MM. de Bercegol de Lile (Roger). Fain (Guy). Gueyraud (Georges). Moeneclay (Pierre). Viala (Joseph). Pigeonneau (Jacques). Chancel (Ludovic). Baudier (Jean). Paul-Boncour (Jean). Lecompte-Boinet (Jacques). Seydoux-Fornier de Clausonne (Roger). Leproux (Maurice). Keller (Louis). Lorion (Paul). Clarac (Achille). Bonjean (René). Barbara de Labeloiterie de Boissezon (Robert). Daniel-Lamazière (Jules). Triat (Ernest). Milon de Peillon (Marc). de Beausse (Jean). Daridan (Jean). Robert du Gardier (Roger). Wolfrom (Jean). Baraduc (Pierre). Sivan (Renaud). Brière (François).

Sont reclassés en qualité de conseillers des affaires étrangères de 2e classe (2e échelon):

Mme Bidault (Suzanne). MM. Binoche (Jean). Cauvet-Duhamel (Benjamin). Negrier (Pierre). Medioni (Gilbert). Dunaime (Henri). Offroy (Raymond).

Sont reclassés en qualité de conseillers des affaires étrangères de 2e classe (1er échelon):

MM. Montaudon (André). Pasqualini (Mathieu). Lafon de Lageneste (Jean). Rochererau de La Sablière (Bertrand). Le Genissel (Charles). Neuville (René). d'Alexandry d'Orengiani (Osmin). Vasse (Lionel). Begougne de Juniac (Gontran). de Vaucelles (Pierre). d'Andurain de Maytie (Arnaud). Vyau de Lagarde (Jean). Voillery (Henri). Strauss (Jean). Vaysset (Etienne). Roux (Jacques). Brionval (Jean). Loevenbruck (Pierre). de Carbonnel (Eric). Lucet (Charles). Brouillet (René). Raoul-Duval (Gérard). Boufannais (Pierre). Belle (Christian). Ribere (Ernest). Rolet (Maurice). Lemoine (Lucien). Catland (Georges). Marcotte de Sainte-Marie (Christian). Clauzel (Ghislain). Filliol (Jean). Gassouin (Olivier). Martin de Marolles (Claude). Francfort (Pierre). Bertrand (Raoul). Le Roy (Jean). de Tricornot de Rose (François). Jacquin de Margerie (Christian). Massoni (Joseph).

Sont reclassés en qualité de secrétaires des affaires étrangères de 1re classe (2e échelon):

MM. Martin (Gustave). Chiarasini (François). Ceccaldi (Antoine). Brun (Henri). de La Croix (Henri). Bougearel (Henri). de Gaulle (Xavier). Monod (Philippe). Raux (Etienne). Breal (Michel). Epinat (Barthélemy). Guibaut (André). Valeur (Robert). Pineton de Chambrun (Gilbert). Rialland (Ange). Taddei (Antoine). Kœnigswarter (Jules). Jouve (Géraud). Bechet (Paul). Gouge (Maurice). Guillier de Chalvron (Bernard). de Curton (Emile). Armengaud (Jean). Stablo (René). Monmayou (Roger). Gastambide (Raymond). Negre (André). Fournier de Montoussé (Jean). de Guiringaud (Louis). Maugue (Jean).

Sont reclassés en qualité de secrétaires des affaires étrangères de 1re classe (1er échelon):

MM. Jalenques (Etienne). Millet (Pierre). Vimont (Jacques). Sebilleau (Pierre). Lebel (Claude). Basdevant (Jean). Denis (Pierre). Jordan (Augustin). Burin des Roziers (Etienne). Bœgner (Jean). Chambon (Albert).

Sont reclassés en qualité de secrétaires des affaires étrangères de 2e classe (2e échelon) :

MM. Giovoni (Jean).
Ardiet (Maurice).
Lancial (Charles).
Fouache d'Halloy (Christian).
de Bourbon-Busset (Jacques).
Wapler (Arnauld).
Leduc (François).
Ordioni (Pierre).
Winkler (Pierre).
Puaux (Frank).
Greilet (Jacques).
Renner (Charles).
Torres (Charles).
Wormser (Olivier).
Auvynet (Ernest).
Debroise (Yves).
Siraud (Pierre).
de Vial (François).
Monod (Guy).
Colonna-Cesari (Charles).
de Manziarly de Dellinyestie (Alexandre).
Raymond (Paul).
Dufournier (Bernard).
Laloy (Jean).
Gailliard (André).
Hummel (Francis).
Morand (Gabriel).
Quoniam (Guy).
Dupont (Pierre).
Lescuyer (René).
Andrea de Nerciat (Robert).
Lesca (Charles).
Louet (Michel).
Duflos (Jean-François).
d'Harcourt (Emmanuel).
Toussaint (Bernard).
Favereau (André).
de Boyer de Sainte-Suzanne (Raymond).
Auboyneau (Christian).
Borget (Guy).
de La Tour du Pin-Verclause (Geoffroy).
Sauvagnargues (Jean).
Gillet (Robert).
de Luze (Philippe).
de La Chevardière de La Grandville (Jean).
Puaux (François).
Chassaing de Bourdeille (Henri).
Charles-Roux (Henri).
du Boisberranger (Jean).
Naudy (André).
Luc (Robert).
Benard (Jean).
Poussard (Raymond).
Mattei (André).
Georges-Picot (Jean-Baptiste).
Thiollier (Philippe).
Michel (Claude).
de Coursen de La Villeneuve (Tanguy).
Radius (Bruno).
Laporte (Raymond).
Wernert (Eugène).
Claudon (Charles).
Delarue-Caron de Beaumarchais (Jacques).
Beauroy (Jules).
Maillard (Pierre).
Tine (Jacques).
Winckler (Jean-Claude).
Fouchet (Paul).
de Nicolay (Christian).
Henry (Pierre).
de Leusse de Syon (Bruno).
Jurgensen (Jean).
Bayle (Henry).
de Villelume (Gaspard).

MM. Ruffin (Henri).
de Limairac (Hubert).
Levasseur (Francis).
Durand (Bernard).
de Garnier des Garets (Jean).
Baudouy (Robert).
O'Connor (Jacques).
Le Mintier de Lehelec (Paul).
Mandereau (Jean).
Gary (Romain).
Mehu (Henri).
Millet (René).
Benoit (Philippe).
Thiais (Pierre).
Brenac (André).
Trotobas dit Thibault (René).
Lefebvre de Laboulaye (François).
Fontaine (Michel).
d'Aumale (Christian).
Chalon (René).
Kolb-Bernard (René).
Fouchet (Christian).
Manac'h (Etienne).
Manet (Olivier).
Chaulet (Robert).
Meziere (Jean).
Leroy-Beaulieu (Michel).
Guermonprez (Jean).
Saugon (Fernand).
Kraemer (Jean).
Bonnave (Maurice).
Radenac (Guy).
Blot (Michel).
Alaterre (Robert).
Faure (Robert).
Vingut (Roger).
Le Forestier (Jean).
Roux (Serge).
Charles (Xavier).
Priestley (Gérard).
Deramps (André).
Balthazar (Lucien).
Lerequier (Paul).
Lambotte (Jean).
de Latour (Jehan).
Rousseau (Léon).
Alduy (Paul).
Fernand-Laurent (Jean).
Quioc (Henri).
Beguin-Billecocq (Claude).
Hessel (Stéphane).
Muracciole (Christian).
Cerles (Pierre).
Dauge (Louis).
Basdevant (Pierre).
Mille (Jean).
Bonnardet (Stanislas).
Picot de Moras (Xavier).
Le Bourgeois (Raoul).
Molinie (Antoine).
de Crouy-Chanel (René).
Deleau (Olivier).
Argod (Hubert).
de Laigue (Louis).
Jehannot de Bartillat (Charles).
Fouchet (Jacques).
Boutant (Charles).
Charvet (Jean-Félix).
Toffin (Jean-Louis).
Deciry (Jean).
Hure (Francis).
Landy (Pierre).
Fournier (Jacques).
Roger (André).
Pelen (Pierre).
Suel (Jacques).
Joubert (André).

Sont reclassés en qualité de secrétaires des affaires étrangères de 2e classe (1er échelon) :

MM. Henry (Paul).
London (Roger).
Rollet (Henry).
Soulou (Jean).
Parmentier (Jean).
Vanthier (Félix).
Taddei (Jean).
Mlle Campana (Marcelle).
MM. Clostermann (Jacques).
Victor (Robert).
Le Roux de Bretagne (Guy).
Bolle (Henri).
Flory (Marcel).
Constans (Maurice).
de La Croix de Chevrière de Sayve (Olivier).
Leguebe (Jacques).
Brethes (Jean).
Fournier-Ruelle (René).
Prunet-Foch (André).
Heumann (Gabriel).
Fabre (Marc).
d'Huart (Pierre).
Picard (Robert).
de La Poix de Freminville (Edme).
Gontier de Biran (Guy).
Vuillaume (Romain).
Schaffhauser (André).
Clementel (Pierre).
Jeudy (René).
Jamme (Pierre).
Brunet (Jean).
Cabat (Pierre).
Fabre (Robert).
Dollot (Louis).
Regnier (Yves).
Van Laethem (Gabriel).
Daufresne de La Chevalerie (Xavier).

MM. Angles (Jean-Paul).
Arnaud (Claude).
Fequant (Albert).
Ladreit de Lacharrière (Guy).
Leprevost (Claude).
de Boisgelin (Gilles).
de Geis de Guyon de Pampelonne (Charles).
de Liencourt (François).
Alvar de Biaudos de Castejа (Emmanuel).
de Testa (François).
Jeannel (Roger).
Spitalier (Raoul).
Martin de La Bastide (Guy).
Durieux (Henri).
de La Porte (Guy).
de Menthon (Pierre).
Girard (Christian).
Legendre (Michel).
Pierre-Benoist (Yves).
Jeannot (Xavier).
Pradelles de Latour Dejean (Jacques).
Koenig (Philippe).
Perrin (Dominique).
de Lesseps (Victor).
Simon de Quirielle (Pierre).
Sirot (Gérard).
Dernelle (Michel).
Monge (Guy).
Dupuy-Dulemps (Jean).
de Lestrange (Charles).
Ziller (René).
Labry (Roger).
Schricke (Jacques).
Leprette (Jacques).
Lorenceau (Jean).
Martin (Jacques).
Debeauvais (Michel).

Sont reclassés en qualité de secrétaires des affaires étrangères de 3e classe (3e échelon) :

MM. Cheysson (Claude).
Delahaye (Yves).
Van Ruymbeke (André).
de Douhet de Villosanges (Robert).
de Dampierre (Richard).
Escheman (René).
Catroux (René).
Collette (Jean).
Barbusse (Pierre).
Briset (Jean-Louis).
Pequin (Paul).
Martin (Paul).
Rosaz (Gabriel).
Gauthier (Henri).
de Schonen (Albert).
Manchard (Jean).
Paschoud (Jean).
Barbier (Yves).
Gaussen (Gérard).
Maisonnier (Charles).
Le Nail (Pierre).
Gelade (Serge).
Gascuel (Jean-Paul).
Beliard (Jean).
Debouilloche (Georges).
Chicoteau (Marcel).
Tapounie (Régis).
Batault (Claude).
Charles-Roux (Jean).
Senard (Jacques).
de Commines de Marcilly (Guy).
Toupet (Henri).
Toffin (Guy).

MM. André Gérard).
Gruffaz (Pierre-Etienne).
Chollet (Henri).
de Lipkowski (Jean).
Picquet (Robert).
Deloche de Noyelle (Francis).
Loiseleur des Longchamps Deville (Louis).
Dupuy (Jacques).
de Folin (Jacques).
de Warenghien de Flory (Michel).
Chayet (Claude).
de Peyster (William).
Savelli (Jean).
Mathieu (François).
Laleuette (René).
Vaurs (Roger).
Destremau (Bernard).
Dondenne (Michel).
Lavery (Pierre).
Bizouard de Montille (Louis).
Van Ghele (Jean).
Masse (Robert).
Baume (Philippe).
Gueury (Jean).
Susini (Pierre).
Cappa (Louis).
Giovangrandi (Lauren).
Drouilhet de Sigalas (Amédée).
de Ladoucette (Michel).
Duvauchelle (Robert).
de Camaret (Michel).

Sont reclassés en qualité de secrétaires des affaires étrangères de 3e classe (2e échelon) :

MM. Wollner (Henri).
Rousselet (André).
Mlle Lissac (Marguerite).
M. Arnault de Guenyveau (Serge).

MM. Bernard (André).
Mantet (Claude).
Vizzavona (Raymond).
Stepanoff (Alexis).
Morisset (Robert).

MM. Bertrand (Paul).
Mahoudeau (André).
Millot (André).
Boyer de Fonscolombe (André).
Amanrich (Gérard).
Morizet (Jacques).
de Choiseul-Praslin (René).
Cesbron-Lavau (Paul).
Guy (Claude).
de Laurens-Castelet (Imbert).
Claudel (Henri).
Varnoux (Jean-Charles).
Mlle Bertrand (Jacqueline).
MM. Ravel (Auguste).
de Cabrol (Louis).
Kebaili Abdelmejid.
Langlais (Henri).
Le Saige de La Villesbrune (Gérard).
de Warren (Réginald).
Moreau (Hubert).
de Kerros (Tanguy).
Bouvier (Léon).
Cabouat (Jean-Pierre).
de La Tour du Pin Chambly de La Charce (Louis).
Meunier (Georges).
Houdart (André).
Burgaud (André).
Honoré (Jacques).
Cansou (Claude).
Cazin d'Honincthun (René).
Raguenet (Didier).
de Rarecourt de La Vallée de Pimodan (Pierre).
MM. Morawiecki-Moreau (Jean).
Fieschi (Georges).
Le Monnyer de La Roque (Jacques).
Massenet (Jacques).
de La Gorce (François).
de Warren (Lionnel).
Thomas (Jacques).
de Dianous de La Perrotine (Charles).
Dumont (Henri).
Pistre (Paul).
Gaucher (Georges).
de Souza (Robert).
Roux (Jean-François).
Gillardot (André).
Peyrefitte (Roger).
Olivier (Philippe).
Le Gourrierec (Pol).
Thiebault (Jean).
Le Caruyer de Beauvais (Patrice).
Boiset (Jacques).
Robert de Beauchamp (Louis).
Bressier (Raymond).
Videlier (Jacques).
Simon (Roger).
Morel (Jean).
Mlle de Corbie (Marie-Thérèse).
MM. Labouret (Vincent).
Oriez (Daniel).
Chazelles (Jacques).
Bourillet (Robert).
Rouillon (Fernand).

Sont reclassés en qualité de secrétaires des affaires étrangères de 3e classe (1er échelon):

MM. de Vernisy (Guillaume).
Catroux (Diomède).
Mme de Miribel (Elisabeth).
MM. Français (Jean).
Pelletier (Pierre).
MM. Froment-Meurice (Henri).
de La Barre de Nanteuil (Luc).
Carraud (Pierre).
Mme de Carbonnel (Elisabeth).
M. Curien (Gilles).

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1951.

Les conseillers et secrétaires des affaires étrangères visés ci-dessus et placés à la date du 31 décembre 1950 soit en service détaché, soit en disponibilité, sont maintenus dans l'une ou l'autre de ces positions.

Par arrêté du 17 janvier 1952:

Sont reclassés, en qualité de conseillers d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 1re classe (2e échelon):

M. Lemaire (Robert).
M. Remerand (Gabriel).

Sont reclassés, en qualité de conseillers d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 1re classe (1er échelon):

MM. Colin (Georges).
Lagarde (Louis).
MM. Colin (Lucien).
Bessis (Emile).

Sont reclassés, en qualité de conseillers d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 2e classe (2e échelon):

MM. Dumarcay (Jacques).
Gaire (Charles).
M. Pofilet (Marc).

Sont reclassés, en qualité de conseillers d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 2e classe (1er échelon):

MM. Plion-Bernier (Raymond).
Bleuzet (Marcel).
Depeyre (Marcel).
Laforge (Marcel).
MM. Salade (Pierre).
Cassin (Georges).
Royere (Jean).
Beaulieux (Amédée).

Est reclassé, en qualité de secrétaire d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 1re classe (2e échelon):

M. Jankelevitch (Léon).

Sont reclassés, en qualité de secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 1re classe (1er échelon):

M. Chambard (Roger).
M. Gandon (Armand).

Sont reclassés, en qualité de secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 2e classe (2e échelon):

MM. Joly (Denis).
Auboire (Octave).
Beaudouin (André).
Soulie (Gaston).
Lecerf (Jean).
Simon (Philippe).
Chaloin (Marcel).
Brasseur (Léon).
MM. Pons (Alfred).
Jobez (Robert).
Siguret (Joseph).
Denizeau (Georges).
Laboeq (Serge).
Viaud (Paul).
Lescot (Roger).

Sont reclassés, en qualité de secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 2e classe (1er échelon):

MM. Mollard (Pierre).
Meyer (Pierre).
Dastugue de Sorsac de Buzon (Jacques).
Darche (Jean).
Legrain (Jean).
Gault (Emilien).
MM. Grisard (Marcel).
Chalet (Jean).
Max (Frédéric).
Barelier (Michel).
Perruche (Georges).
Costilhes (Henri).

Sont reclassés, en qualité de secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 2e classe (2e échelon):

MM. Boyere (Pierre).
Geara (Georges).
de Dianous de La Perrotine (Hugues).
Toussaint (François).
MM. Huit (Edouard).
Bouffandeau (Henry).
de Beaumont (Pierre).
Geoffroy (François).
Jehan de Johannis (René).

Sont reclassés, en qualité de secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 2e classe (2e échelon):

MM. Cadol (Michel).
Le Bideau (Louis).
Thesmar (Michel).
MM. Carton (Paul).
Fesquet (Jacques).
Estable (Roger).

Sont reclassés, en qualité de secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 2e classe (1er échelon):

MM. Ledan (Claude).
Malo (Charles).
Mme Malo (Marguerite).

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1951.

Les conseillers et secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale visés et placés à la date du 31 décembre 1950, soit en service détaché, soit en disponibilité, sont maintenant dans l'une ou l'autre de ces positions.

Par arrêté du 17 janvier 1952:

Sont reclassés en qualité de chanceliers de 1re classe:

MM. Ration (Eugène).
Martin (Marius).
Berteaux (Pierre).
Hallberger-Geille (Georges).
Walter (Léon).
Salles (Joseph).
Giloux (René).
Thirault (Félix).
Roddes (Jean).
Guillet (André).
Baletaud (Pierre).
Revelli (Yves).
MM. Mas (Georges).
Fraysse (Isaac).
Coulon (André).
Martin (Pierre).
Dupuy (Rémi).
Besse-Desmoulières (Roger).
Rabineau (Pierre).
Armand (Pierre).
Chesnais (Pierre).
Mme Marion (Gilberte).
M. Bocaers (Robert).

Sont reclassés en qualité de chanceliers de 2e classe (3e échelon):

MM. Petiot (Pierre).
Leautier (Henri).
de Coulhac-Mazerieux (Guy)
MM. Bouquin (Marcel).
Belpaume (Victor).
Adigard des Gautries (Pierre).

Sont reclassés en qualité de chanceliers de 2e classe (2e échelon):

MM. Nugues-Bourchat (Sylvestre).
Lecuyer (Auguste).
Durand (Etienne).
Mlles Barrault (Alice).
Lehe (Marguerite).
MM. Anfossy (Alexis).
Lunel (Abel).
Guillois (Robert).
Petit, dit de La Villeon (Yann).
Mlle Bertrand (Jeanne).
MM. Fourgeot (Henri).
Haimet (Eugène).
Alabrune (François).
Gilibert (Gabriel).
Dejardin (Fernand).
Foures (Georges).
Deshay (Raoul).
Mlle Breuillaud (Hélène).
M. Piot (René).
Mlle Bonhoure (Jeanne).
MM. Patru (Amédée).
Théodore (Jean).
Pignon (Paul).
Vuillerme (Henri).
Malacher (Henri).
Joly (Robert).
Dahoui (Albert).
Revelli (Victor).
Mlle Bottollier (Marie).
MM. Vaysset (Georges).
Santini (Joseph).
Canal (Félicien).
Clément Victor).
Haizet (Maurice).

Sont reclassés en qualité de chanceliers de 2e classe (1er échelon):

Mme Reynaud (Jacqueline).
MM. Roubaud (Yves).
Meffreys (Roger).
Bredillet (Claude).
MM. Rapoussamy (Ponnoussamy).
Meyrier (Marcel).
Mmes Paquet (Marcelle).
Golotine (Hélène).

Sont reclassés en qualité de chanceliers de 3e classe (3e échelon):

MM. Peretti (Charles).
Mongendre (René).
Leonelli (Jean-Marc).
Mme Ollier (Rose-Marie).
MM. Vandermeeren (Robert).
Bradier (Henri).
MM. Blaviel (Pierre).
Marchi (Barthélémy).
Bellony (Raphaël).
Calabrese (Joseph).
Troccaz (Marcellin).
Benoit (Théodore).

MM. Abberve (Robert).
de La Forest-Divonne (Aymard).
Clairon (François).
Laimant (Robert).
Barouillet (Joseph).
Gros (Gabriel).
Mme Simon (Marcelle).
MM. Beurnel (Henri).
Nupied (Charles).
Richard (Guy).
Mlle de Bon (Monique).
MM. Schœber (Alfred).
Dalichamp (Roger).
Taddei (Gabriel).
MM. Grall (Paul).
Milliez (Jules).
Merrien (Jean).
de Beaucourt (Albert).
Angely (Maurice).
Gens (Palmyre).
Morin (Marcel).
Dufayard (Léon).
Wolf (Antoine).
Le Coent (Michel).
de Montalembert (Max).
Couillet Lourdel de Henaut (Pierre).
Brionval (Henri).

Sont reclassés en qualité de chanceliers de 3e classe (2e échelon):

MM. Belloir (Jean).
Sarfati (Salomon).
Casanova (Antoine).
Berthault (Henry).
Ortoli (Jean).
Vizner (Marcel).
Saulin (Maurice).
Lebras (Georges).
Mmes Baret (Marie-Louise).
Michalet (Andrée).
Pegand (Michelle).
MM. Ducoudray (Edouard).
Bernusset (Pierre).
Gabard (Georges).
Lambroschini (Joseph).
Moynier (Louis).
MM. Roux (Albert).
Troprès (Louis).
Bonavita (Joseph).
Freund (Pierre).
Loubere (Louis).
Bedrouce (Gabriel).
Delfour (André).
Rahil (Gaston).
Pannier (Louis).
Ressort (Edouard).
Adam (Maurice).
Badino (Georges).
Simonet (Jean).
Devillebichot (Anthime).
Keraudren (Jean).
de Boubeyran (Jean).

Sont reclassés en qualité de chanceliers de 3e classe (1er échelon):

MM. Lorand (Amédée).
Coirier (Paul).
Rosen (David).
Mme Beurnel (Hélène).
MM. Bergeron (Georges).
Proth (Georges).
Renner (Marcel).
M. Dargent (Antoine).
Mme Treuil (Marie-Louise).
MM. Patry (Pierre).
Foucher (Pierre).
Teeuwens (Gérard).
Bergerre (Libérat).
Neumann (Fred).

Sont reclassés en qualité de chanceliers adjoints (3e échelon):

MM. Langenbach (Berthold).
Loppe (Christophe).
Boule (Raymond).
Collet (Gilbert).
Mlle Klein (Jeanne).
MM. Delion (Paul).
Peugeot (Georges).
Sice (Alain).
Leleux (Fernand).
Blanc (Philippe).
Mlles Bonet (Juliette).
Petrement (Yvonne).
Mme Grelet (Cécile).
M. Chervau (Pierre).
Mlles Rasdevant (Marie-Louise).
Apffel (Jacqueline).
Mme de Commines de Marcilly (Marie-Claire).
MM. Dorion (Léon).
Tussy (Edgar).
Glavany (Jacques).
Domergue (Raymond).
Etienne (Eugène).
Crouzet (Roger).
Duroux (Etienne).
Estrade (Georges).
Haget (Eugène).
Mlle Prot (Julienne).
MM. Berthelot (Pierre).
Agal (Albert).
Bankir (Georges).
Lapierre (Gabriel).
Pereyron (Marcel).
Rainaut (Roland).
Perceau (Michel).
Cordonnier (Jean).
Dalibert (Pierre).
Brugère (Alain).
Le Guen (André).
Giuly (Pierre).
Sautreuil (Bernard).
Bensimon (Robert).
Mme Martin (Lucie).
Mlle Chaulet (Aline).
Mme Boiron (Yvonne).
Mlles Mereau (Jeanne).
Bertiaux (Simone).
Chairou (Marie).
MM. Cezard (Jacques).
Ducuron (Pierre).
Couderc (Daniel).
Michelot (Maurice).
Balcou (Yves).
Mlle Duffau (Geneviève).
Mme Delhomel (Marie).
MM. Austin (Réginald).
Poli (Paul).
Ollivier (Marcel).
Balent (Jacques).
Reichling (Pierre).
Smirnov dit de Grez (Georges).
Goujon (Paul).
Moreux (Michel).
Mmes Frolon (Elisabeth).
Maurel (Marie).
Mlle Stephan (Maryvonne).
MM. André (Lucien).
Bernard (Yves).
Mlles Claude-Lafontaine (Françoise).
de Cotte (Mireille).
Mme Pitt-Ferrandi (Félice).
M. de Hennezel (Claude).
Mlle Masbrenier (Lucie).
M. Naggiar (René).
Mlle Petit (Odette).
MM. Rondel (Roland).
Lemaitre (Robert).
Bonnafour (Jean).
Mlle Trapenard (Françoise).
MM. Picard (Jacques).
Grimaldi (Toussaint).
Laussac (Bernard).
Dumont (Robert).
Caillot (Henri).
Binaud (Jean).
Mlles Jestin (Joséphine).
Poncin (Jeannine).
M. Pays (Roger).

Sont reclassés en qualité de chanceliers adjoints (2e échelon):

Mme Picard (Jeannine).
MM. Malaud (Philippe).
Bourdon (Philippe).
Tanguy (André).
Lattaque (Robert).
Pierre (Edouard).
Blanchot (Gabriel).
Fillias (Gaspard).
Buyck (Charles).
Keirel (Roger).
Castelli (Frédéric).
Pasqualini (Jean).
Berger (Jean).
Rosset (Jacques).
Valadas (André).
Mlle Trannoy (Nicole).
MM. Le Guen (Claude).
Clement (François).
Mlle Ehret (Marguerite).
MM. Poldioue (Robert).
Lefebvre (Pierre).
Federle (Gustave).
Mlle Deniset (Suzanne).
MM. Mida-Briot (Guillaume).
Jacir (Gabriel).
Mme Krause (Eliane).
Mlle Cense (Anne-Marie).
MM. Watkins (Sidney).
Treysset (Edouard).

Est reclassé en qualité de chancelier adjoint (1er échelon): M. Roux (Maurice).

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1951.

Les chanceliers et chanceliers adjoints visés ci-dessus et placés à la date du 31 décembre 1950, soit en service détaché, soit en disponibilité, sont maintenus dans l'une ou l'autre de ces positions.

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 17 janvier 1952:

M. Guillier de Chalvron (Bernard-Marie-Jules), administrateur de 2e classe, 3e échelon, déporté du 11 mai 1944 au 21 mai 1945, bénéficie pour l'évancement d'échelon, d'une majoration d'ancienneté de deux ans et vingt-deux jours.

M. Guillier de Chalvron se trouvant à l'échelon supérieur de son grade, cette majoration d'ancienneté est mise en réserve en vue de son utilisation ultérieure, après accession au grade supérieur.

M. Chambon (Albert-Léonard-Henri-Joseph), administrateur de 2e classe, 1er échelon, déporté du 10 mai 1944 au 25 avril 1945, bénéficie, pour l'avancement d'échelon, d'une majoration d'ancienneté d'un an, onze mois et deux jours.

M. Chambon est reclassé au deuxième échelon de son grade à compter du 28 janvier 1950.

M. Bourillet (Robert-Célestin-Gabriel), administrateur de 3e classe, 2e échelon, déporté du 14 janvier 1944 au 28 avril 1945, bénéficie, pour l'avancement d'échelon, d'une majoration d'ancienneté de deux ans et sept mois.

M. Bourillet, ayant déjà bénéficié pour la même période du 14 janvier 1944 au 28 avril 1945 d'une majoration d'ancienneté d'un an trois mois et quinze jours pour services militaires, la majoration d'ancienneté à laquelle il a droit, en qualité de déporté de la Résistance, est ramenée à un an, trois mois et quinze jours.

M. Bourillet est reclassé au troisième échelon de son grade, à compter du 27 avril 1951.

M. Chambard (Roger-Lucien), deuxième conseiller d'Orient, 1er échelon, interné du 10 janvier 1943 au 19 mai 1945, bénéficie, pour l'avancement d'échelon, d'une majoration d'ancienneté de deux ans, quatre mois et dix jours.

M. Chambard est reclassé au troisième échelon de son grade à compter du 1er janvier 1951.

M. Chambard se trouvant ainsi à l'échelon supérieur de son grade, une majoration d'ancienneté de quatre mois et dix jours est mise en réserve en vue de son utilisation ultérieure, après accession au grade supérieur.

M. Max (Frédéric-Léon), secrétaire d'Extrême-Orient, 3e échelon, déporté du 20 juillet 1943 au 5 juin 1945, bénéficie, pour l'avancement d'échelon, d'une majoration d'ancienneté de trois ans, neuf mois et quatre jours.

M. Max ayant déjà bénéficié, au titre de l'ordonnance du 15 juin 1945, d'une majoration d'ancienneté d'un an et cinq mois, la majoration d'ancienneté à laquelle il a droit, en qualité de déporté de la Résistance, est ramenée à deux ans, quatre mois et quatre jours.

M. Max est reclassé au quatrième échelon de son grade à compter du 1er janvier 1950.

M. Max se trouvant ainsi à l'échelon supérieur de son grade, une majoration d'ancienneté de quatre mois et quatre jours est mise en réserve en vue de son utilisation ultérieure, après accession au grade supérieur.

M. Lestoquoy (Henri-Jean), chiffreur de classe exceptionnelle, déporté du 26 août 1915 au 6 novembre 1918, bénéficie, pour l'avancement d'échelon, d'une majoration d'ancienneté de six ans, quatre mois et vingt-deux jours.

M. Lestoquoy est reclassé au quatrième échelon de son grade à compter du 8 juillet 1947.

Les intéressés ont droit au rappel de traitement que comportent lesdits reclassements. Ce rappel sera calculé à dater de leur entrée effective en fonctions.

Par arrêté du 17 janvier 1952:

Est rapporté, en ce qui concerne M. Viot (Jack) et Mlle Capot-Rey (Françoise), l'arrêté du 13 février 1951, nommant les intéressés en qualité d'administrateurs civils de 3e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1951.

Sont nommés, à compter du 1er janvier 1951, en qualité de secrétaires des affaires étrangères de 3e classe, 1er échelon, et affectés au ministère des affaires étrangères:

M. Viot (Jack), Mlle Capot-Rey (Françoise).

Tableau d'avancement de grade et de classe, pour l'année 1951, des conseillers et secrétaires des affaires étrangères, ainsi que des conseillers et secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale.

Tableau arrêté après consultation des commissions administratives paritaires compétentes.

A. — Cadre des conseillers et secrétaires des affaires étrangères

1. — *Pour la première classe des conseillers des affaires étrangères.*

(A compter du 1er janvier 1951.)

Les conseillers des affaires étrangères de 2e classe:

MM. Cauvet-Duhamel.
Negrier.
Medioni.
MM. Dunaime.
Offroy.

2. — *Pour le grade de conseiller des affaires étrangères de 2e classe.*

(A compter du 1er janvier 1951.)

Les secrétaires des affaires étrangères de 1re classe:

MM. de Gaulle (Xavier).
Monod (Philippe).
Raux.
Breal.
Epinat.
Guibaut.
Valeur.
Rialland.
Koenigswarter.
MM. Jouve.
Gouge.
Guillier de Chalvron.
de Curton.
Siablo.
Gastambide.
de Guiringaud.
Martin (Gustave).

3. — *Pour la première classe des secrétaires des affaires étrangères.*

(A compter du 1er janvier 1951.)

Les secrétaires des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon:

MM. Giovoni.
Ardiet.
Lancial (Charles).
Fouache d'Halloy.
de Bourbon-Busset.
Wapler.
Leduc.
Ordioni.
Winkler (Pierre).
Puaux (Frank).
Grellet.
Renner (Charles).
Torres.
Wormser.
Auvynet.
Debroise.
Siraud.
de Vial.
Monod (Guy).
Colonna-Cesari.
de Manziarly de Dellinyestie.
Raymond (Paul).
Dufournier.
Laloy.
Gailliard.
Morand.
Quoniam.
Andrea de Nerciat.
Lonet.
Duflos.
Faverau.
de Boyer de Sainte-Suzanne.
Auboyneau.
Dorget.
de La Tour du Pin Verclause.
Sauvagnargues.
Gillet.
de Luze.
MM. de La Chevardière de La Grandville.
Puaux (François).
Chassaing de Bourdeille.
Charles-Roux (Henri).
du Boisberranger.
Naudy.
Luc (Robert).
Poussard.
Georges-Picot (Jean-Baptiste).
Thiollier.
Michel (Claude).
de Courson de La Villeneuve.
Laporte.
Wernert.
Delarue Caron de Beaumarchais.
Beauroy.
Maillard.
Tine.
Winckler (Jean-Claude).
Fouchet (Paul).
Henry (Pierre).
de Leusse de Syon (Bruno).
Jurgensen.
Bayle.
de Villelume.
de Limairac.
Levasseur.
Durand (Bernard).
de Garnier des Garets.
Bandouy.
Manach.
Le Mintier de Lehelec.
Mandereau.
Lefebvre de Laboulaye.
Fontaine.
Hummel.
MM. d'Aumale.
Fouchet (Christian).
O'Connor.
Claudon.
Manet.
Leroy-Beaulieu.
Guermonprez.
Saugon.
Radenac.
Blot.
Faure (Robert).
Charles (Xavier).
Priestley.
Decamps.
Balthazar.
Lerequier.
Lambotte.
de Latour.
Rousseau.
Alduy.
Fernand-Laurent.
Quioc.
Hessel.
Ceries.
MM. Bauge.
Basdevant (Pierre).
Picot de Moras.
Molinie.
de Crouy-Chanel.
Deleau.
Argod.
de Laigue.
Jehannot de Bartillat.
Fouchet (Jacques).
Boutant.
Charvet.
Toffin (Jean-Louis).
Le Forestier.
Roux (Serge).
Deciry.
Hure.
Landy.
Fournier (Jacques).
Roger (André).
Pelen.
Chaulet.
Lescuyer (René).

(A compter du 28 septembre 1951.)

M. Joubert.

4. — *Pour la deuxième classe des secrétaires des affaires étrangères.*

(A compter du 1er janvier 1951.)

Les secrétaires des affaires étrangères de 3e classe:

MM. André (Gérard).
Claudel.
de Cabrol.
Barbusse.
Woliner.
Brisset.
Pequin.
de Schonen.
Chollet.
Paschoud.
Gaussen.
Gelade.
Barbier.
MM. Dupuy (Jacques).
de Folin.
Langlais.
de La Tour du Pin Chambly de La Charce.
de Ladoucette.
Gruffaz.
Rosaz.
Blanchard.
de Lipkowski.
Millot.
de Laurens-Castelet.

B. — Cadres des conseillers et secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale

1. — *Pour la première classe des conseillers d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale.*

(A compter du 1er janvier 1951.)

Les conseillers d'Orient de 2e classe:

MM. Dumarcay, Gaire.

2. — *Pour la première classe des secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale.*

(A compter du 1er janvier 1951.)

Les secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient de 2e classe:

MM. Joly (Denis).
Auboire.
Jobez.
Siguret.
MM. Darche.
Denizeau.
Gault.

3. — *Pour la deuxième classe des secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale.*

(A compter du 1er janvier 1951.)

Les secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient de 3e classe:

MM. Royere (Pierre), de Dianous de La Perrotine (Hugues).

(A compter du 1er août 1951.)

M. Bouffandeau.

Promotions

Par arrêté du 17 janvier 1952:

Sont promus à la 1re classe des conseillers des affaires étrangères (1er échelon):

(A compter du 1er janvier 1951.)

Les conseillers des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon:

MM. Cauvet-Duhamel (Benjamin).
Négrier (Pierre).
Medioni (Gilbert).
MM. Dunaime (Henri).
Offroy (Raymond).

Sont promus au grade de conseiller des affaires étrangères de 2e classe (1er échelon):

(A compter du 1er janvier 1951.)

Les secrétaires des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon:

MM. de Gaulle (Xavier).
Monod (Philippe).
Raux (Etienne).
Breal (Michel).
Epinat (Barthélemy).
Guibaut (André).
Valeur (Robert).
Rialland (Ange).
Koenigswarter (Jules).
MM. Jouve (Géraud).
Gouge (Maurice).
Guillier de Chalvron (Bernard).
de Curion (Emile).
Stablo (René).
Gastambide (Raymond).
de Guiringaud (Louis).
Martin (Gustave).

Sont promus à la 1re classe des secrétaires des affaires étrangères (1er échelon):

(A compter du 1er janvier 1951.)

Les secrétaires des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon:

MM. Giovoni (Jean).
Ardiet (Maurice).
Lancial (Charles).
Fouache d'Halloy (Christian).
de Bourbon-Busset (Jacques).
Wapler (Arnaud).
Leduc (François).
Ordioni (Pierre).
Winkler (Pierre).
Puaux (Frank).
Greliet (Jacques).
Renner (Charles).
Torres (Charles).
Wormser (Olivier).
Auvynet (Ernest).
Debroise (Yves).
Siraud (Pierre).
de Vial (François).
Monod (Guy).
Colonna-Cesari (Charles).
de Manziarly de Dellinyestie (Alexandre).
Raymond (Paul).
Dufournier (Bernard).
Laloy (Jean).
Gaillard (André).
Morand (Gabriel).
Quoniam (Guy).
Andrea de Nerciat (Robert).
Louet (Michel).
Duflos (Jean-François).
Favereau (André).
de Boyer de Sainte-Suzanne (Raymond).
Auboyneau (Christian).
Dorget (Guy).
de La Tour du Pin Verclause (Geoffroy).
Sauvagnargues (Jean).
Gillet (Robert).
de Luze (Philippe).
de La Chevardière de La Grandville (Jean).
Puaux (François).
Chassaing de Bourdeille (Henri).
Charles-Roux (Henri).
du Boisberranger (Jean).
Naudy (André).
Luc (Robert).
Poussard (Raymond).
Georges-Picot (Jean-Baptiste).
Thiollier (Philippe).
Michel (Claude).
de Courson de La Villeneuve (Tanguy).
Laporte (Raymond).
Wernert (Eugène).
Delarue Caron de Beaumarchais (Jacques).
Beauroy (Jules).
Maillard (Pierre).
Tine (Jacques).
Winckler (Jean-Claude).
Fouchet (Paul).
MM. Henry (Pierre).
de Leusse de Syon (Bruno).
Jurgensen (Jean).
Bayle (Henry).
de Villelume (Gaspard).
de Limairac (Hubert).
Levasseur (Francis).
Durand (Bernard).
de Garnier des Garets (Jean).
Baudouy (Robert).
Manach (Etienne).
Le Minlier de Lehelec (Paul).
Mandereau (Jean).
Lefebvre de Laboulaye (François).
Fontaine (Michel).
Hummel (Francis).
d'Aumale (Christian).
Fouchet (Christian).
O'Connor (Jacques).
Claudon (Charles).
Manet (Olivier).
Leroy-Beaulieu (Michel).
Guermonprez (Jean).
Saugon (Fernand).
Radenac (Guy).
Blot (Michel).
Faure (Robert).
Charles (Xavier).
Priestley (Gérard).
Decamps (André).
Balthazar (Lucien).
Lerequier (Paul).
Lamboile (Jean).
de Latour (Jehan).
Rousseau (Léon).
Alduy (Paul).
Fernand-Laurent (Jean).
Quiloc (Henri).
Hessel (Stéphane).
Cerles (Pierre).
Dauge (Louis).
Basdevant (Pierre).
Picot de Moras (Xavier).
Molinie (Antoine).
de Crouy-Chanel (René).
Deleau (Olivier).
Argod (Hubert).
de Laigue (Louis).
Jehannot de Bartillat (Charles).
Fouchet (Jacques).
Boutant (Charles).
Charvet (Jean-Félix).
Toffin (Jean-Louis).
Le Forestier (Jean).
Roux (Serge).
Decliy (Jean).
Hure (Francis).
Landy (Pierre).
Fournier (Jacques).
Roger (André).
Pelen (Pierre).
Chaulet (Robert).
Lescuyer (René).

(A compter du 28 septembre 1951.)

M. Joubert (André).

Sont promus à la deuxième classe des secrétaires des affaires étrangères (1er échelon):

(A compter du 1er janvier 1951.)

Les secrétaires des affaires étrangères de 3e classe:

MM. André (Gérard).
Claudel (Henri).
de Cabrol (Louis).
Barbusse (Pierre).
Woliner (Henri).
Brisset (Jean-Louis).
Pequin (Paul).
de Schonen (Albert).
Chollet (Henri).
Paschoud (Jean).
Gaussen (Gérard).
Gelade (Serge).
Barbier (Yves).
MM. Dupuy (Jacques).
de Folin (Jacques).
Langlois (Henri).
de La Tour du Pin Chambly de La Charce (Louis).
de Ladoucette (Michel).
Gruffaz (Pierre-Etienne).
Rosaz (Gabriel).
Blanchard (Jean).
de Lipkowski (Jean).
Millot (André).
de Laurens-Castelet (Imbert).

Par arrêté du 17 janvier 1952:

Sont promus à 1re classe des conseillers d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale (1er échelon), à compter du 1er janvier 1951:

Les conseillers d'Orient de 2e classe, 2e échelon:

MM. Dumarcay (Jacques), Caire (Charles).

Sont promus à la 1re classe des secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale (1er échelon), à compter du 1er janvier 1951:

Les secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient de 2e classe, 2e échelon:

MM. Joly (Denis).
Auboire (Octave).
Jobez (Robert).
Siguret (Joseph).
MM. Darche (Jean).
Denizeau (Georges).
Gault (Emilien).

Sont promus à la 2e classe des secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale (1er échelon):

Les secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient de 3e classe, 2e échelon:

(A compter du 1er janvier 1951.)

MM. Royere (Pierre), de Dianous de La Perrotine (Hugues).

(A compter du 1er août 1951.)

M. Bouffandeau (Henry).

MINISTERE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Décret du 15 janvier 1952 autorisant la chambre de commerce de Sète à contracter un emprunt de 78 millions de francs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du commerce et des relations économiques extérieures et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce et notamment l'article 23;

Vu le décret du 8 avril 1932 et les textes ultérieurs régissant la concession d'outillage public consentie à la chambre de commerce de Sète dans le port de cette ville;

Vu le décret du 29 juin 1951 autorisant la chambre de commerce de Sète à contracter un emprunt de 126 millions de francs en vue de financer des dépenses d'acquisition de l'outillage nécessaire au port qu'elle administre dans cette ville;

Vu la délibération de cette compagnie en date du 2 mai 1951;

Vu l'avis de M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date du 26 novembre 1951,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Sète est autorisée à contracter un emprunt complémentaire de 78 millions de francs en vue de financer des dépenses d'acquisition de l'outillage nécessaire au port qu'elle administre dans cette ville.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra, en aucun cas, être supérieur à celui qui résulte

du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit des recettes de l'outillage du port.

Art. 2. — Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du commerce
et des relations économiques extérieures,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
FRANÇOIS DELCOS.

Décret du 15 janvier 1952 portant nomination de conseillers du commerce extérieur de la France.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du commerce et des relations économiques extérieures,

Vu le décret du 13 janvier 1950 portant réorganisation de l'institution des conseillers du commerce extérieur de la France;

Vu l'avis de la commission d'examen des candidatures aux fonctions de conseillers du commerce extérieur de la France,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France pour une période de cinq années à dater du présent décret:

MM.

Alphandéry (Raoul-Gustave), Arbez (Albert-Jean-Henri), Arnal (Pierre-Louis-Marie), Aubert (Jean-Bernard), Auger (Marcel-Louis-Léon).

Barlangue (Jean-Gabriel), Barthélémy (Louis-Charles), Bastide (André-Denis), Baugas (Louis-Marie-Bernard), Baylac (Jean-Elie-Joseph), Beinex (Robert), Bellard René-Charles, Benais (Jean), Bernard (Auguste), Bernard (Gaston), Berthelot (Victor-Jean), Bertin (François-Henry-Clément-Eugène), Billion (Jacques-Marie), Binet (Roger-Edmond), Blanchard (Maurice-Henri-Alphonse), Bloch (Jacques), Bouchon (Marcel-Jean-Lucien-Marie), Bourda (André-Jean), Brambilla (Félix-Jean), Brésard (Marc-Louis-Marie), Broussaud (Jean), Bruyère (Pierre).

Cammas (Jean-Albert-André), Cauchy (Paul), Cavallier (Jean-Albert), Caze (Marcel-Antoine-Ernest), Chesneau (Albert-Donatien-Marie), Cheval (Roger), Clauzel (Raymond-Joseph-Paul-Gabriel), Couthon (Georges).

Dalphinet (Marius), Danglade (Marie-François-Roger), Dedeyan (Marc), Deglos (Max-Henri), Delest (René-Pierre), Deloime (Eugène-Paul-Joseph), Delorme (Jean-Henri), Delpérier (Henri-Edouard-Léon), Delpeyrat (Jean-Félix-Bernard), Demonque (Marcel-Antoine), Derré (Marcel-Jean), Desjonquères (Luc-Jean-Marie-Joseph), Deveaux (Pierre-Amédée-Ernest), Didelot (André-Charles), Diederichs (André-Frédéric), Domange (Roger-Charles), Doré (André-Laurent), Dreyfus-Foulangès (André), Dubly (Henry-Louis-Joseph), Dubreuil (Jean-Jacques), Dubreuil (Raymond), Duminy (René-Alexis-Armand), Dumoulin (Marcel-Roger-Henri), Dupont (Jean-Marie-Joseph), Dupré (Marcel-Jacques), Durousseaud (Jean-Baptiste).

Ehrhardt (Charles-Louis-Jacques), Engrand (Bernard-Marie-Joseph).

Facq (Albert-Charles), Falgas (Marcel-Jean-Frédéric), Fambon (Roger-Victor-Antoine), Favier (Maurice-André), Fichot (Charles), Filipo (Jules-Clément), Forest (Claudius), Fould (Pierre-Georges).

Gardier (Bernard-Georges-Marie-Paul), Gaudin (Olivier-Paul), Gaumont-Lanvin (Jean-Maurice), Ginestet (Pierre-Marie-Camille), Girod (Louis-Léon-Auguste), Goldenberg (Jean), Gonfreville (Claude-Eugène-Honoré-Jules-Ferdinand), Granger (Lionel), Granjon (Jacques-Alfred), Grosmier (Raymond-Albert-Gaston), Gros (Edouard), Grosjean (Henri-Maurice-André).

Hacart (Frantz-Octave), Henriot (Robert-Lucien-Joseph-Marie), Hiret (Georges-Joseph), Horent (Marcel-Jules-Emile), Humblot (Raynal-Raymond).

Imbert (Henri-Marie-Joseph).

Joseph (Jean-Emile-Edouard).

Kahn (Marcel-Philippe), Kahn (Pierre-Louis), Kramer (Raymond-Henri).

Labbé (Louis-Paul), Lagarde (Jean-Marie-Joseph), Lambert (Léon-Albert), Lamothe (Jean-Armand-Gilbert-Pierre-Marie), Laval (André-Jean-Jules), Laval (Raymond-Marie-Louis), Le Bec (Dominique-Bernard), Leblanc (Pierre-Henri), Leblond (François-Gaston), Lefort (André-Arthur), Lefranc (Robert-Emile), Lemarié (Jean-Léon-Marie), Liaunet (Pierre), Liebaut (André-Jean), Linossier (Claudius-Marie-Victor),

Magnant (Georges-François-Eugène), Mahieu (Homère-Aristide), Marteret (Jean-Etienne-Henri), Martin-Binachon (Louis-Antoine), Masson-Forestier (Henri-André-Gaston), Mathieu (Robert-Sylvain), Meissirel-Marquot (Charles-François), Mesnil (Robert-Albert-Jules), Midy (Robert-Charles-Joseph-Léon), Moreau (André-Ernest), Moreau (René-Paul), Moses (André-Pierre-Simon).

Nicolas (Marcel-Joseph-Emile), Nuyts (Georges-Alfred-Hippolyte).

Odelin (Henry-Marie-Emile).

Pages (Louis-René-Marcel), Pasquier (André-Eugène-Fernand), Pellat (Augustin-Ferdinand), Peugnet (André-Georges-Florimond), Pollet (Charles-Emile-Marie-Joseph), Potel (Jean-Marie-Théophile), Prêcheur (Jean).

Quarre (Marcel-Léon-Charles).

Ramel (Marcellin-Marie-Jean), Raunaud (René), Reboullet (Henri-Charles-Mathieu-Raymond), Renger (Joseph), Reynier (Marie-Joseph-Paul), Roncati (Dante-Hugues), Roszé (André-Camille), Rouleau (André-Marie-Joseph), Ruat (Marcel-François).

Sarrazin (Pierre-Marie-Robert-Jules-Francis), Savel (Louis), Scalabre (Hyppolyte-François-Louis-Marie-Joseph), Serceau (Roger-Charles-Auguste), Simon (Dominique-Edmond-Pierre), Solal (Fernand), Soulez-Larivière (Furcy-Marie-Aimé-Lætitien).

Tachon (Jean-François), Tevissen (René-Léon), Thomas (Auguste-Constant-Camille), Thomas (Maurice-René-Auguste), Tiberghien (Louis), Trichet (Camille), Tripard (Michel).

Vadon (Paul), Vaganay (Pierre-Franck), Verchère (Damien-Théophile-Antoine), Vidal (Charles-Henri), Vignaud (Jacques-Jean-Michel).

Wast (Antonin-Eugène-Marie), Wilhelm (Omer), Willemin (Jacques-Joseph-François), Wirth (Pierre-Charles), Worms (Maurice-Joseph).

Zédet (Edmond-Raphaël).

Art. 2. — Sont nommés conseillers honoraires du commerce extérieur de la France les anciens conseillers dont les noms suivent:

MM.

Bret (Georges-Gustave), Brun (Marcel-Léon-Victor-Joseph).

Charmes (Elie-Joseph), Clément (Louis-Etienne).

Devaux (Louis), Dubos (Jean-Louis), Duhamel (Eugène-Edouard-Victor).

Fontanilles (Henri-François).

Gabolde (Victor-Auguste-Noël-François-André).

Israël (Jacob).

Labarthe (Emile-Jean-Baptiste), Labie (Robert-Hippolyte), Laloy (Louis-Alexandre), Le Bastard (Gaston), Lévy-Caen (Georges), Lugagne-Delpon (Jean-Marie-Gabriel).

Playoult (Fernand-Camille-René).

Ruthe (Ambroise-Marie-Martial).

Savelski (Nathan).

Troubat (Georges).

Valat (Georges), Verglas (Georges-Alfred).

Worms (Edouard-Raphaël).

Art. 3. — Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France, pour une période de cinq années à dater du présent décret, les industriels, agriculteurs ou négociants établis en Algérie dont les noms suivent:

MM.

Arnaud (Marcel-Jean), Astier (Marcel-Paul).

Bakouche (André), Battesti (Jean-Baptiste), Bendjaddor (Abdelkader), Bugeja (Jean-Robert), de Bussy (Louis).

Canovas (Jean).

Delbauffe (Paul-Martial-Herman), Djaoui (Salomon), Duplan (Claude-Edmond-André).

Faure (Gratien-Claude).

Garcin (Emile-Jean-Baptiste), Gay (Etienne-Paul-Henri), Guellati (Ali).

Juan (Vincent).

Klin (André).

Leroy (Jean-Eugène).

Martefon (René-Noël), Mélia (Marcel-Jean), Moraly (Sauveur-Joseph), Munck (Charles-Albert-Aloise).

Paulian (Gilbert-Louis).

Rannou (Alexandre).

Salèr (Félix), Salles (Albert), Serrier (Louis-Marie-Joseph), Seytre (Marcel-Louis-Joseph), Sonigo (Germain), Spileri (Charles-Louis-Edmond), Sultana (Henry).

Tucci (Albert).

Art. 4. — Sont nommés conseillers honoraires du commerce extérieur de la France les anciens conseillers établis en Algérie dont les noms suivent:

MM. Jourdan (Henry-Jacques), Lemoine (Lucien-Charles), Mohs (Maurice).

Art. 5. — Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France, pour une période de cinq années à dater du présent décret, les industriels, agriculteurs ou négociants établis à l'étranger dont les noms suivent:

MM.

Agnel (Pierre-Elie-Joseph), Aitelli (Henri-Jean), Alet (Henri-Joseph), Alsac (Emile-Fernand-Léon), Artaux (Gustave-Eugène), Aspect (Lucien-Guillaume-Clément), Audigé (Jean-Emile).

Bancelin (Louis-Edme), Bardot (Léon-Emile), Baume (Marcel-Louis-André), Robert de Beauchamp (Jean), Beaussillon (Paul-Jean), Cardozo de Bethencourt (Jean-Manuel-Jorge), de la Bigne (Etienne-Alexandre-Marie-Joseph), Bissara (Simon), Blassel (Paul-Marie-Henri-Edouard), du Bled (Marcel-Théodore-Edouard), Bloch (Jacques), de Bodinat (Gaston-Marie-Henri-Charles), Boris (Bertrand-Alphonse), Bossé (Georges-Médéric-Pierre), Bouché (Louis), Boudin (René-Yves-Etienne-Joseph), Bret (Marc-Richard-Edmond), Bruneel (Charles-Pierre).

Callens (Raymond-Joseph), Campens (François-Jules), Camurat (Jean-René-Pierre-Victor), Candiani (Louis-Jacques), Caporal (Alfred-Jacques-Antoine), Carp (Maurice-François), Cazes (Gilbert), Chappotteau (Charles-Marie-François-Régis), Chateau (Pierre-Gabriel), Child (Robert-James-Marius), Chrétien (Gabriel-Aimé-Joseph), Chrétien (Louis-Alphonse), Colombani (Jean-Georges-Auguste), Contamin (François-Emile-Auguste-Marie), Conti (Jules-André-Marie-Jean), Conty (Louis-Pierre-Yves), Courtial (Emile-Henri-Auguste-Edouard), Couture (Pierre-Julien), Croy (François-Victorien).

Daubrée (Franck-Marie-Charles-Robert), Davezac (Guy-François), Demoulière (Jean-Emile), Deschamps (Alexis-Louis-Emile), Deshays (Emile-Victor), Dolisie (Louis-Pierre-Henri), Domergue (Jacques-Paul-Régis-Victor), Draizé (Lucien-Auguste), Droulers (Marc-Antoine-Charles), Duchamp (Philippe), Dufour (Paul-Jean-Julien), Dumontet (Jules-Jacques).

Engelhard (Robert-Fernand-Louis), Epaulard (Pierre), Escoffier (Claude-Pierre-Paul).

Farber (Georges), Ferrand (Georges-Léon-Eugène), Fieschi (Michel-Antoine), Fluhr (Marc), Foret (Paul-François).

Gablin (Georges-Adolphe-Frédéric), Gaudaire (André), Geris (Marcel-Emile), Germain (Joseph), Ghislain (Alexis-Eugène-Henri), Gibert (Ludovic-Olivier-Charles), Goblot (Henri-Antoine), de Grailly (Charles-Joseph-Jean-Philippe), Grandguillot (Georges-Pierre), Grange (Pierre), Guerin (Albert-Antoine), Guieu (Herménégilde), Guillon (Fernand-Adolphe), Guimont (Lucien-Gustave-Amand), Guirche (Roger).

Habert (Antoine-Charles-Louis), Helet (Jacques), Hemmerlé (Charles-Edmond), Houdin (Robert-Pierre).

Ingrand (Jean-Pierre-Gérard).

Jouvel (Marius-Alexandre), Juge (Robert-Joseph-Dauphin).

Kahn (René).

Lablache Combier (Charles-Edouard-Henri), Lafabrègue (Charles-Alfred-Eugène), Cochon de Lapparent (Bernard-Marie), Laude (Pierre-François), Laurin (Elie-Gabriel-Hilaire), Lebœuf (Roger-Emile), Le Breton (Camille-Léon), Lecomte (Gustave), Lefebvre-Bachelier (André-François-Emile), Lefèvre (Henry-Emile), Lestienne (Robert-Marie-Joseph-Théophile), Lignières (Robert-André-Nicolas), Louit (Edmond-Louis-Joseph), Luce (Pierre-Marie-Joseph).

Mallet (Jean-Armand-Emile), Marchal (Paul-Vital-Joseph), Marchand (Félix-Maurice), Mathieu (Henri-Louis-Joseph), Mathon (Louis-René), Merlin (Robert-André), Mermet (Louis-Camille-Emmanuel), Milan (René-Marie-Georges), Monbeig (Robert-Paul-André).

Neuville (Paul-Félix-Eugène-Marie-Joseph), Neuvy (Désiré-Albert-Gustave-Jules), de Noirmont (Armand-Maurice-Frédérique), Nougier (Marcel).

Otto (Marcel-Joseph).

Pastor (Lucien-André-Paul), Pebrel (Antoine-Ferdinand-Victorien), Pecastaing (Jean-Marcel), Pepin (Maurice-Charles-François), Perrin (Henri-François-Joseph), Petit (Robert-Alfred), Piaulenne (Henri-Charles), Pilon (Jacques-Emile-Paul), Poidatz (Raymond-Marie-Philippe), Pollet (Robert-René), Pontier (Marius-Louis), Potocki (Paul-Robert).

Quiblier (Arthur-Marius).

Ramain (Michel-Hippolyte-Henry), Rathenah (Hermann), Renarlet (Ernest-Louis-Just-Bernard), Renouard (Louis-Noël-Auguste), Reuche (Léon), Rey (Ernest-Joseph), Ribon (Pierre-Jean-Joseph), Rigaud (Elie-Paul), Rimbert (Jean-Frédéric-Georges), Rivot (Pierre), Roederer (Joseph-Marie-Christian-Charles), Rousseau (François-Jean-Marc), Rousseau (Raoul-Octave-Eugène), Rouvier (Jean-Louis-Frédéric), Royet (Louis-Maurice).

Schmidt (Frédéric-Emile), Schwartz (Robert-Marie-Adolphe), Segard (Antoine-Emile-Joseph), Senechal (Jean), Sidersky (René), Simonnot (Daniel-Jean), Simulin (Charles-Thomas-Ludovic), Single (Pierre), Soussan (Victor).

Tardieu (Jean-René-Jacques), Tellier (Adolphe-Edmond-Firmin), Thedrel (Georges-Alexandre-Louis), Thillaye du Boulay (René), Thoreau (André-Armand-Anthony), Thuilot (dit Thuilot-Vincent) (Jean-Louis-Victor), Touchet (Jean-Félicien), Trystram (François-Jules-Louis), Tur (Roger-Edmond).

Varda (Eugène-Jean), Velot (Pierre Léon-Victor), Jarnouen de Villartay (Yves-Maurice-Louis-Marie), Vinant (Georges-Pierre-Eugène), Vincenot (Marcel-Marie), Viteau (Charles-Ferdinand-Emile-Paul), Vitu (Georges-Henri), Vilmant (André-Philibert-Alphonse).

Zivy (Raymond).

Art. 6. — Sont nommés conseillers honoraires du commerce extérieur de la France les anciens conseillers établis à l'étranger dont les noms suivent:

MM.

Barrande-Hesse (Joseph-Théodore), Blanic (Jacques-Marie), Bloch (Georges-Isidore), Bouvard (Charles-Jean), Brandon (François).

Cassin (Max), Cazot (Léon-Marius), Cocagne (Lucien-Louis-Alphonse), Courteilles (Jean-Clément-Henri-Alfred).

Damaz (Pierre), Deslandes (Auguste-Pierre), Doat (Henri-Léon-Marie), Durand (François).

Farge (François-Denis), Foulon (Louis-Théophile).

Gaudaire (Eugène-André-Louis).

Jaime (Paul-Abel), Jullien (Joseph-Marie-Lazare-Léopold).

Lewinski (Benjamin-Albert), Lheraud (Alexandre).

Manhes (Jacques-Joseph-Marie), Marot (Charles-Georges), Meurisse (Georges-Albert-François), Millet (Honoré-François), Mitchell (Gaston), Montandon (Paul-Georges-Louis).

Ollivier (Jean-Gilbert).

Pailhé (Henry-Jacques-Clément), Pannier (André).

Quedrue (Maurice-Jules).

Stévenin (Charles-André), Suzan (Arthur-Jules).

Tarut (Jean-Joseph-Eugène-Alfred).

Vansteenberghe (Ernest-Victor-Georges), Vernis (Jean-Louis-Raymond), Vincentelli (Ange-François).

Weill-Torres (Léopold-Aaron).

Art. 7. — Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures,

PIERRE PFLIMLIN.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 15 janvier 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 15 janvier 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décrets n° 50-664 du 14 juin 1950 et n° 51-760 du 14 juin 1951):

Au grade d'officier.

Donzelot (Pierre-Victor-Edmond).

Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 décembre 1951:

Page 12357, 1re colonne, au lieu de: « Level (Pierre-Julien-Alex-Emile) », lire: « Level (Pierre-Julien-Alexandre-Emile) »; 2e colonne, au lieu de: « Giscard d'Estaing (Henri-Antoine-Valéry) », lire: « Giscard d'Estaing (Henri-Marie-Antoine-Valéry) ».

Page 12360, 1re colonne: au lieu de: « Massard (Georges-Charles-Auguste), commandant; 28 ans de services », lire: « Massard (Georges-Charles-Auguste), commandant; 38 ans de services »; 2e colonne: au lieu de: « Cretin (Georges-Fernand) », lire: « Cretin (Georges-Ferdinand-Joseph) ».

Page 12361, 1re colonne, au lieu de: « Ahmed ben Mohamed ben Nadj M'Hamed-el-Abed », lire: « « Ahmed ben Mohamed ben Hadj M'Hamed-el-Abed ».

Page 12362, 1re colonne, au lieu de: « Rivier », lire: « Rivière »; au lieu de: « Boscheron (Toussaint), lieutenant; 20 ans de services », lire: « Boscheron (Toussaint), lieutenant; 26 ans de services ».

Page 12363, 1re colonne, au lieu de: « Devevey (Charles-Louis-Marie), lieutenant-colonel; 25 ans de services », lire: « Devevey (Charles-Louis-Marie), lieutenant-colonel; 29 ans de services »; au lieu de: « Léonard (Jacques-Yves-André), colonel; 24 ans de services, 8 campagnes », lire: « Léonard (Jacques-Yves-André), colonel; 24 ans de services, 3 campagnes ».

Page 12364, 1re colonne, au lieu de: « Fabresse (Fernand-Louis) », lire: « Fabresse (Ferdinand-Louis) ».

Création de régies de recettes auprès de divers établissements relevant de la direction des études et fabrications d'armement.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu les articles 16 à 26 de la loi n° 46-2922 du 23 décembre 1946 portant autorisation d'engagement de dépenses et ouverture de crédits provisionnels au titre des budgets ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1947 (dépenses militaires);

Vu l'article 7, 1er alinéa, de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, maintenant provisoirement en application l'acte dit « arrêté » du 3 juin 1942, modifié par l'acte dit « arrêté » du 22 mars 1944, portant institution de régies de recettes auprès d'établissements du service des usines mécaniques de l'Etat;

Vu l'arrêté du 26 juillet 1945, portant institution d'une régie de recettes à la manufacture nationale d'armes de Levallois;

Vu l'arrêté du 4 avril 1946 rendant applicable aux établissements relevant de la direction des études et fabrications d'armement les dispositions de l'acte dit « arrêté » du 3 juin 1942, modifié, et portant création de régies de recettes;

Vu le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air et notamment ses articles 1er et 11;

Vu le décret n° 50-137 du 7 avril 1950 portant règlement d'administration publique relatif au fonctionnement financier des services industriels de l'armement et notamment les articles 1er et 8;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué, auprès de chacun des établissements relevant de la direction des études et fabrications d'armement désignés ci-après, une régie de recettes pour l'encaissement du produit des cessions et des recettes au comptant provenant des opérations commerciales effectuées par lesdits établissements:

Atelier de chargement de Moulins (Allier);
Atelier de fabrication de Caen (Calvados);
Ecole centrale de pyrotechnie de Bourges (Cher);
Atelier de construction de Bourges (Cher);
Manufacture nationale d'armes de Tulle (Corrèze);
Cartoucherie de Valence (Drôme);
Atelier de fabrication de Toulouse (Haute-Garonne);
Atelier de construction de Rennes (Ille-et-Vilaine);
Atelier de fabrication de Saint-Priest (Isère);
Atelier de chargement de Salbris (Loir-et-Cher);
Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne (Loire);
Atelier de construction de Roanne (Loire);
Atelier de construction de Tarbes (Hautes-Pyrénées);
Atelier de chargement de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme);
Atelier de construction d'Irigny (Rhône);
Atelier de fabrication du Mans (Sarthe);
Atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux (Seine);
Atelier de construction de Puteaux (Seine);
Laboratoire central de l'armement, place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris;
Manufacture nationale d'armes de Levallois (Seine);
Atelier de construction du Havre (Seine-Inférieure);
Atelier de construction de Rueil (Seine-et-Oise);
Manufacture nationale d'armes de Châtellerault (Vienne);
Atelier de construction de Lyon (Rhône).

Art. 2. — Les régisseurs sont tenus de se faire ouvrir un compte courant postal qui ne doit être utilisé que pour les opérations intéressant la régie de recettes.

Art. 3. — Les règlements à la charge de la clientèle des établissements visés à l'article 1er sont effectués soit en numéraire, soit par voie de virement ou de versement au crédit du compte courant postal du régisseur, soit par voie de remise à ce dernier de chèques ou ordres de virement établis à l'ordre du régisseur.

Le régisseur délivre, pour les encaissements qu'il effectue, des quittances extraites d'un registre à souche numéroté, qui lui est remis par l'agent comptable des services industriels de l'armement.

Lorsque les règlements sont effectués par chèques ou ordres de virement, ces effets sont transmis par le régisseur au centre de chèques postaux chargé de la tenue de son compte au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre du chef dudit centre de chèques postaux.

Art. 4. — Le maximum de l'encaisse en numéraire que peuvent conserver en fin de journée les régisseurs est fixé, pour chacun d'eux, par l'agent comptable des services industriels de l'armement.

La partie de l'encaisse en numéraire excédant le maximum susvisé doit être versée par le régisseur, en fin de journée, à son compte courant postal.

Art. 5. — Le régisseur est tenu de virer, au moins à la fin de chaque mois, au crédit du compte courant postal de l'agent comptable des services industriels de l'armement, les sommes encaissées pendant le mois écoulé par l'intermédiaire de son compte courant postal. Ces opérations font l'objet de bordereaux de versement adressés par le régisseur à l'agent comptable.

Art. 6. — Le régisseur arrête mensuellement ses écritures et procède avec l'agent comptable à la vérification des opérations effectuées au cours du mois.

Il établit à cet effet et transmet à l'agent comptable un relevé faisant ressortir distinctement le montant, par nature, des recettes encaissées par ses soins.

A la fin de chaque mois, un titre de perception est délivré par l'ordonnateur de l'établissement et transmis à l'agent comptable pour lui permettre de justifier l'imputation dans ses écritures, au titre des produits budgétaires, du montant des recettes qui lui ont été transférées par le régisseur.

Art. 7. — Les directeurs des établissements du service des études et fabrications d'armement sont habilités à émettre des lettres de change à trois mois d'échéance au plus à l'ordre du régisseur de recettes de leur établissement. Ils peuvent accepter en payement, dans les mêmes conditions, des billets à ordre de leurs clients. Les lettres de change émises sont obligatoirement présentées à l'acceptation du tiré. Les billets à ordre remis en payement et les lettres de change acceptées ou protestées faute d'acceptation sont endossés par le régisseur à l'ordre de l'agent comptable. Ces effets sont transmis par le régisseur audit agent comptable appuyés d'un ordre de versement distinct par client sous bordereau récapitulatif. Ces effets sont comptabilisés par l'agent comptable qui les endosse à l'ordre de la Banque de France. En cas de protêt, faute de payement, il est procédé aux poursuites à la requête du directeur des études et fabrications d'armement.

Art. 8. — Les régisseurs de recettes des établissements visés à l'article 1er du présent arrêté sont astreints à fournir un cautionnement dont le montant est fixé ci-après:

Atelier de chargement de Moulins (Allier)	250.000 F.
Atelier de fabrication de Caen (Calvados)	250.000
Ecole centrale de pyrotechnie de Bourges (Cher)	500.000
Atelier de construction de Bourges (Cher)	500.000
Manufacture nationale d'armes de Tulle (Corrèze)	750.000
Cartoucherie de Valence (Drôme)	250.000
Atelier de fabrication de Toulouse (Haute-Garonne)	250.000
Atelier de construction de Rennes (Ille-et-Vilaine)	750.000
Atelier de fabrication de Saint-Priest (Isère)	250.000
Atelier de chargement de Salbris (Loir-et-Cher)	250.000
Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne (Loire)	1.000.000
Atelier de construction de Roanne (Loire)	1.000.000
Atelier de construction de Tarbes (Hautes-Pyrénées)	1.000.000
Atelier de chargement de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)	500.000
Atelier de construction d'Irigny (Rhône)	500.000
Atelier de construction de Lyon (Rhône)	250.000
Atelier de fabrication du Mans (Sarthe)	250.000
Atelier de construction d'Issy-les-Moulineaux (Seine)	250.000
Laboratoire central de l'armement, Paris	250.000
Atelier de construction de Puteaux (Seine)	500.000
Manufacture nationale d'armes de Levallois (Seine)	750.000
Atelier de construction du Havre (Seine-Inférieure)	750.000
Atelier de construction de Rueil (Seine-et-Oise)	250.000
Manufacture nationale d'armes de Châtellerault (Vienne)	1.000.000

Ce cautionnement peut être soit constitué en numéraire ou en rentes sur l'Etat, soit remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Les frais de constitution du cautionnement et, le cas échéant, les cotisations exigées par les sociétés de cautionnement mutuel sont à la charge personnelle des agents cautionnés; ces frais et cotisations ne doivent, en aucun cas, être mis à la charge du service des études et fabrications d'armement.

Art. 9. — Il peut être alloué aux régisseurs de recettes civils une indemnité de responsabilité annuelle, payable mensuellement à terme échu, dont le montant est fixé ainsi qu'il suit:

MONTANT DU CAUTIONNEMENT	INDEMNITE ANNUELLE
250.000 F	6.000 F
500.000	12.000
750.000	16.000
1.000.000	22.000

Dans le cas où le régisseur de recettes est en même temps régisseur d'avances, l'indemnité de responsabilité s'appliquant au service dont la classe est la plus élevée, est perçue en totalité; elle est réduite de moitié pour l'autre service.

Les régisseurs de recettes à statut militaire perçoivent une indemnité de responsabilité dans les conditions fixées par les décrets déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde.

Art. 10. — Les titulaires des régies de recettes visés à l'article 1er sont nommés par arrêté du secrétaire d'Etat à la guerre.

Art. 11. — Les régisseurs sont soumis aux vérifications sur place de l'agent comptable des services industriels de l'armement. Celui-ci peut se faire suppléer dans sa mission par le chef des bureaux de l'agence comptable.

Si l'agent comptable relève une faute grave à la charge d'un régisseur, il invite le directeur de l'établissement à suspendre immédiatement l'intéressé de ses fonctions et à procéder à la désignation d'un régisseur intérimaire.

Un nouveau régisseur est ensuite désigné dans les conditions prévues par l'article 10 du présent arrêté.

Art. 12. — Les régisseurs tiennent la comptabilité prévue par les règlements propres à leur service.

Art. 13. — Les arrêtés des 3 juin 1942, 22 mars 1944, 26 juillet 1945 et 4 avril 1946 sont abrogés.

Art. 14. — Le directeur du contrôle, du budget et du contentieux et le directeur des études et fabrications d'armement au secrétariat d'Etat à la guerre et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1952.

Le secrétaire d'Etat à la guerre.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du contrôle, du budget et du contentieux,

MILLOT.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques.

Pour le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:

Le directeur de la comptabilité publique,

G. DEVAUX.

Nomination d'examinateurs d'admission à l'école polytechnique.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 4 octobre 1930 portant règlement sur l'organisation de l'école polytechnique, ensemble tous les textes qui l'ont modifié;

Vu l'avis émis par le conseil de perfectionnement de l'école polytechnique dans sa séance du 18 décembre 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés:

Examinateur d'admission titulaire pour les mathématiques.

(Période triennale 1952-1953-1954.)

M. Courbon (Jean), ingénieur des ponts et chaussées, examinateur d'admission titulaire pour les mathématiques.

Examinateur d'admission titulaire pour la chimie.

(Période triennale 1952-1953-1954.)

M. Pâris (René), professeur à la faculté des sciences de Lyon, examinateur d'admission titulaire pour la chimie.

Examinateurs d'admission suppléants pour les mathématiques.

(Concours 1952.)

M. Fiquemont (Emile), ancien élève de l'école polytechnique, agrégé des sciences mathématiques, examinateur d'admission suppléant de 1951.

M. Zamansky (Marc), docteur ès sciences, maître de conférences à la faculté des sciences de Lille, examinateur d'admission suppléant en 1951.

Examinateur d'admission suppléant pour la physique.

(Concours 1952.)

M. Rousset (Auguste), professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, examinateur d'admission suppléant en 1951.

Examinateur d'admission suppléant pour la chimie.

(Concours 1952.)

M. Meyer (Maxence), ancien élève de l'école polytechnique, docteur ès sciences, examinateur d'admission suppléant en 1951.

Examinateurs d'admission suppléants pour les langues vivantes.

(Concours 1952.)

ANGLAIS

M. Gouëlou (Jacques), professeur agrégé d'anglais au lycée Michelet, examinateur d'admission suppléant en 1951.

ALLEMAND

M. Lepinoy (Paul), professeur agrégé d'allemand, moniteur de travaux pratiques à la Sorbonne, examinateur d'admission suppléant en 1951.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 1952.

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Nomination de correcteurs pour le concours d'admission en 1952 à l'école polytechnique.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 4 octobre 1930 portant règlement sur l'organisation de l'école polytechnique, ensemble tous les textes qui l'ont modifié;

Vu l'avis émis par le conseil de perfectionnement de l'école polytechnique dans sa séance du 18 décembre 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés correcteurs titulaires et correcteurs suppléants des compositions, pour l'admission à l'école polytechnique en 1952, pour les matières suivantes:

Mathématiques (1re composition). — Correcteur titulaire: M. Ferrieu. Correcteur suppléant: M. Dollon.

Mathématiques (2e composition). — Correcteur titulaire: M. Magnier. Correcteur suppléant: M. Riche.

Epure de géométrie. — Correcteur titulaire: M. Ramis. Correcteur suppléant: M. Pons.

Calcul. — Correcteur titulaire: M. Keromen. Correcteur suppléant: M. Fayet.

Physique. — Correcteur titulaire: M. Marchand. Correcteur suppléant: M. Legris.

Chimie. — Correcteur titulaire: M. Ollive. Correcteur suppléant: M. Faucher.

Dessin graphique. — Correcteur titulaire: M. Bernanose. Correcteur suppléant: M. Lambla.

Dessin d'imitation. — Correcteurs titulaires: MM. Bardin, Jérôme. Correcteur suppléant: M. Jean Julien.

1re composition française. — Correcteurs titulaires: MM. Van Daele, Carton.

2e composition française. — Correcteurs titulaires: MM. Vial, Cauet. Correcteur suppléant: M. Logié.

Langue allemande. — Correcteur titulaire: M. Bouchez. Correcteur suppléant: M. Mersiol.

Langue anglaise. — Correcteur titulaire: M. Novion. Correcteur suppléant: M. Nigot.

Langue italienne. — Correcteur titulaire: M. Camugli.

Langue espagnole. — Correcteur titulaire: M. Collet.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 1952.

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Administration centrale du secrétariat d'Etat à la marine.

Par arrêté du 17 janvier 1952, Mlle Collière (Suzanne) est nommée secrétaire d'administration stagiaire à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la marine pour compter du 1er décembre 1951, en remplacement de M. Planquette (Christian), mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour compter de la même date.

En ce qui concerne l'ancienneté, Mlle Collière prend rang dans le corps des secrétaires d'administration de l'administration centrale de la marine pour compter du 3 août 1951, date de sa nomination en qualité de secrétaire d'administration stagiaire à l'administration centrale de la France d'outre-mer.

Ecole polytechnique.

Par arrêté du 11 janvier 1952, Mme Laurent (Cécile), lingère à l'école polytechnique, reconnue en état d'invalidité temporaire (66 p. 100), est admise au bénéfice des prestations en nature de l'assurance invalidité pour une période de six mois à compter du 3 octobre 1951.

Service hydrographique.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 11 janvier 1952, sont promus à la classe immédiatement supérieure de leur emploi, pour compter du 1er janvier 1952:

1er tour (choix). M. Groseille, agent technique principal de 3e classe, avec un reliquat de bonifications de 3 mois 18 jours pour services militaires.

2e tour (choix). M. Thibaut, agent technique principal de 2e classe, avec un reliquat de bonifications de 1 mois 29 jours pour services militaires.

3e tour (ancienneté). M. Guillaume, agent technique principal de 2e classe, avec un reliquat de bonifications de 24 jours pour services militaires.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 11 janvier 1952, est nommé agent technique de 3e classe (agent des cartes), pour compter du 26 décembre 1951, avec une bonification d'ancienneté de 25 jours pour services militaires: M. Guittet (André).

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Par décision n° 18000 SPAA/4/B en date du 29 décembre 1951, le secrétaire d'Etat à l'air décerne les brevets suivants au personnel ci-après:

I. — PERSONNEL NAVIGANT

A. — Brevet militaire de pilote d'avion.

(A compter du 27 mars 1944.)

31029 Eisenbach (Egon-V.), sergent-chef de réserve, né le 6 juillet 1921, CMAA 222 (1).

(A compter du 27 octobre 1951.)

31030 Sage (Daniel), sergent, né le 12 septembre 1931, 3e E. C.
31031 Trouillas (Jean), sergent, né le 13 mars 1931, 3e E. C.
31032 Guerillot (Robert), sergent, né le 8 août 1929, 3e E. C.
31033 Delattre (François), sergent, né le 8 janvier 1930, 3e E. C.
31034 Delfly (André), sergent, né le 17 avril 1931, 3e E. C.
31035 Ducos (Maurice), sergent, né le 23 juin 1930, 3e E. C.
31036 Laborie (Bernard), sergent, né le 6 avril 1929, 3e E. C.
31037 D'Audibert-Caille du Bourguet (Jacques), sergent, né le 30 mars 1932, 3e E. C.
31038 Chauwin (Roger), sergent, né le 27 février 1928, 3e E. C.
31039 Fave (Michel), sergent, né le 6 décembre 1929, 3e E. C.
31040 Farret (Raymond), sergent, né le 16 juillet 1929, 3e E. C.
31041 Roumilhac (Claude), sergent, né le 16 juin 1932, 2e E. C.
31042 Rousseaux (Roger), sergent, né le 8 juin 1930, 2e E. C.
31043 Leterrier (Jean), sergent, né le 2 novembre 1928, école 3/707.
31044 Sigoura (Henri), sergent, né le 1er février 1932, école 3/707.
31045 Bonzon (Claude), sergent, né le 31 juillet 1929, 4e E. C.
31046 Durand (Michel), sergent, né le 21 mars 1932, 4e E. C.
31047 Lepers (Pierre), sergent, né le 4 avril 1928, école 3/707.
31048 Monie (Jacques), sergent, né le 26 novembre 1929, école 3/707.
31049 Springuel (Jean), sergent, né le 13 mai 1951, école 3/707.
31050 Violette (Michel), sergent, né le 30 août 1929, école 3/707.
31051 Lavoine (Michel), sergent, né le 18 novembre 1930, 7e E. C.
31052 Lastera (Pierre), sergent, né le 15 septembre 1931, 6e E. C.
31053 Chardron (Marcel), sergent, né le 27 mai 1951, 6e E. C.
31054 Jacquet (Michel), sergent, né le 27 novembre 1930, 7e E. C.
31055 Struilu (Corentin), sergent, né le 7 mars 1930, 7e E. C.

(A compter du 3 novembre 1951.)

31056 Soufflet (Pierre), ingénieur militaire principal de l'air, né le 15 octobre 1919, D. T. I.
31057 Boutaric (Jean), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air, né le 18 juin 1925, D. T. I.
31058 Maillard (Emile), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air, né le 1er novembre 1924, D. T. I.
31059 George (Louis), ingénieur militaire de 1re classe de l'air, né le 31 mai 1922, D. T. I.
31060 Trehiou (André), sergent, né le 2 février 1926, école 3/707.
31061 Jeanmichel (Emile), sergent, né le 4 février 1928, G. T. 1/61.
31062 Calmet (Max), sergent, né le 4 mars 1926, école 3/702.

Le brevet militaire de pilote d'avion, homologué sous n° 33875 à compter du 21 juin 1943 par D. M. n° 2500/SPAA/4B du 7 mars 1951, attribué au lieutenant de réserve De Bardon de Segonzac (Adalbert), né le 27 juillet 1912, CMAA 222, est annulé (3).

B. — Brevet militaire d'observateur en avion.

Sous-spécialité: « Radiotélégraphiste-navigateur ».

(A compter du 3 août 1951.)

7401 Garbay (Henri), lieutenant, né le 29 juin 1914, C. E. T. 806.
7402 Turbeau (Maurice), lieutenant, né le 18 juin 1914, G. T. 1/61.
7403 Colliot (Alfred), lieutenant, né le 3 juin 1915, C. A. A. 217.
7404 Marquier (François), capitaine, né le 18 décembre 1912, C. I. T. 212.
7405 Bontemps (Marcel), capitaine, né le 26 mai 1913, G. L. A. 49.
7406 Lagatu (Yves), capitaine, né le 8 novembre 1914, détachement air 2/139.

(A compter du 13 septembre 1951.)

7407 Boeglin (Robert), lieutenant, né le 16 mars 1913, G. T. L. A. 1/60.
7408 Bozec (Pierre), lieutenant, né le 26 juin 1913, C. I. E. T.
7409 Faur (Georges), capitaine, né le 8 octobre 1913, C. I. E. T.
7410 Gilly (Benjamin), capitaine, né le 29 mars 1915, G. T. L. A. 1/60.
7411 Morel (René), lieutenant, né le 1er février 1913, B. A. 115.

Sous-spécialité: « Navigateur ».

(A compter du 10 avril 1943.)

7412 Andlauer (Louis), commandant, né le 6 novembre 1919, EM, FAACE (1).

(A compter du 8 octobre 1948.)

7413 Alata (Dominique), lieutenant, né le 18 février 1921, G. M. M. T. A.

(A compter du 3 août 1951.)

7414 Desrieux (Jean), lieutenant, né le 8 novembre 1911, B. A. 702.
7415 Monet (Auguste), lieutenant, né le 6 février 1917, B. A. 136.
7416 Kafka (Gaston), lieutenant, né le 30 août 1914, B. A. 118.
7417 Dussaule (Jean), lieutenant, né le 15 novembre 1912, Air Maroc.

La sous-spécialité de « navigateur » est attribuée aux officiers ci-après, titulaires du brevet militaire d'observateur en avion:

(A compter du 3 août 1951.)

Thiant (Gabriel), capitaine, né le 3 décembre 1916, brevet n° 3751.
Berçot (Julien), capitaine, né le 30 avril 1918, brevet n° 5986.

C. — Brevet militaire de mitrailleur en avion.

Sous-spécialité: « Navigateur ».

(A compter du 13 septembre 1951.)

4959 Ferry (Jean-A.), sergent, né le 14 janvier 1926, G. T. 3/61.

(A compter du 3 novembre 1951.)

4960 Cazenave (Jean), sergent, né le 6 février 1928, B. A. 1/106.
4961 Romani (Emilien), sergent, né le 11 janvier 1929, B. A. 1/106.
4962 Fleury (Georges), sergent, né le 6 novembre 1929, B. A. 1/106.
4963 Fayet (Pierre), sergent, né le 1 janvier 1930, B. A. 1/106.
4964 Bernard (François), caporal-chef, né le 2 octobre 1931, B. A. 1/106.

La sous-spécialité de « navigateur » est attribuée aux sous-officiers ci-après, titulaires du brevet militaire de mitrailleur en avion:

(A compter du 3 août 1951.)

Auneau (René), adjudant, né le 26 septembre 1921, brevet n° 3903.
Boyer (Louis), adjudant, né le 8 décembre 1920, brevet n° 3824.
Denis (Joanny), adjudant, né le 30 mars 1924, brevet n° 4103.

(A compter du 13 septembre 1951.)

Lindeberg (Albert), adjudant-chef, né le 11 mai 1917, brevet n° 2325.
Millecamps (Louis-C.), sergent-chef, né le 15 mars 1924, brevet n° 3790
Godefert (André-R.), adjudant, né le 8 novembre 1920, brevet n° 3760.
Micheletti (Maurice), adjudant, né le 8 décembre 1922, brevet n° 4085.
Richy (André-G.), sergent-chef, né le 29 mai 1923, brevet n° 4474.
Deruy (Pierre), adjudant-chef, né le 24 octobre 1920, brevet n° 2652.

II. — PERSONNEL NON NAVIGANT SPECIALISTE

Brevet élémentaire de mécanicien d'aéronautique.

Spécialité: « Atelier ».

Sous-spécialité: « Matériel roulant ».

(A compter du 3 novembre 1951.)

1121 Lanier (Louis), sergent, né le 4 août 1925, B. A. 1/102 (2).

III. — PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GENERAL

A. — Brevet supérieur du service général.

Spécialité: « Exploitant des transmissions ».

Sous-spécialité: « Chef de station Fil ».

(A compter du 18 décembre 1951.)

104 Chantaraud (Gabriel), adjudant, né le 9 septembre 1920, S. D. A. 2/903.

Spécialité: « Fusilier de l'air ».

(A compter du 1er octobre 1948.)

1662 Hebert (Fernand-L.), adjudant, né le 3 novembre 1914, 2e R.A. (2).

(A compter du 17 mars 1951.)

1663 François (Jean-E.), adjudant, né le 13 décembre 1920, air Maroc (2).

(A compter du 10 avril 1951.)

1664 Aubin (Maurice-J.), sergent-chef, né le 9 décembre 1919, S.M.A.A. (2).

(A compter du 9 mai 1951.)

1665 Bach (Yves-A.), sergent-chef, né le 11 août 1913, 3e R.A. (2).

(A compter du 30 mai 1951.)

1666 Girard (René-E.), adjudant, né le 3 janvier 1920, air A.O.F. (2).

(A compter du 1er juin 1951.)

1667 Eyraud (Lucien-A.), adjudant, né le 10 juin 1914, 1re division aérienne (2).

(A compter du 6 juin 1951.)

1668 Thevenot (André), sergent-chef, né le 7 avril 1923, air Maroc (2).

(A compter du 13 juin 1951.)

1669 Cézard (André), adjudant, né le 9 novembre 1915, air Tunisie (2).
1670 Martinez (André-P.), adjudant, né le 16 novembre 1919, air Tunisie (2).
1671 Serfaty (Charles), adjudant, né le 7 décembre 1914, air Tunisie (2).

(A compter du 24 juillet 1951.)

1672 Brachet (Gaston), sergent-chef, né le 2 novembre 1918, S.M.A.A. (2).

(A compter du 30 août 1951).

1673 Massa (Guilao), sergent-chef, date de naissance présumée: 1916, air A.O.F. (2).

(A compter du 8 novembre 1951.)

1674 Castelnau (André-J.), adjudant, né le 3 juin 1920, 3e R.A. (2).

(A compter du 1er décembre 1951.)

1675 Charpentier (Gilbert-M.), sergent-chef, né le 2 juillet 1923, air A.O.F. (2).
1676 Desprez (Georges), sergent-chef, né le 15 mars 1925, air Maroc (2).
1677 Marquis (Paul), sergent-chef, né le 21 mai 1920, air Maroc (2).
1678 Tichadou (René), sergent-chef, né le 11 février 1923, 1re division aérienne (2).
1679 Vinet (Marcel-H.), sergent-chef, né le 20 septembre 1923, 3e R.A. (2).

Le brevet supérieur de fusilier de l'air, homologué sous le n° 651 à compter du 1er janvier 1948 par D.M. n° 8351/SPAA 4 A/3 du 3 juin 1949 (*Journal officiel* du 12 juin 1949), attribué à l'adjudant Bour (Marcel), né le 24 avril 1914, de la B.A. 135, est annulé.

Spécialité: « Chef comptable ».

Sous-spécialité: « Chef comptable administratif ».

(A compter du 14 novembre 1951.)

753 Chambosse (René), adjudant, né le 30 mai 1917, C.B.A. 750.
754 Ferrier (Arthur), adjudant-chef, né le 27 février 1915, C.B.A. 756.
755 Ruff (Alphonse), adjudant-chef, né le 20 août 1911, G.B. 2/33.
756 Mathis (Fernand), adjudant, né le 19 février 1920, B.A. 151.
757 Jean (Léon), adjudant-chef, né le 2 juin 1911, B.A. 117.
758 Lallemand (André), adjudant, né le 18 mai 1916, B.A. 122.
759 Bancilhon (André), adjudant, né le 23 décembre 1919, B.A. 210.
760 Poyen (Frédéric), adjudant-chef, né le 22 février 1914, B.A. 121.
761 Boisseau (Jean), adjudant-chef, né le 11 mai 1913, C.A.T.A. 853.
762 Latapie (Clément), adjudant, né le 27 décembre 1916, S.A. 3/118.
763 Christin (Maurice), adjudant-chef, né le 23 février 1907, B.A. 209.
764 Chapotet (Roger), adjudant, né le 1er février 1915, C.E.I.T. 875.
765 Amalvy (Maurice), adjudant-chef, né le 25 mars 1916, B.A. 135.
766 Bouillard (Gabriel), adjudant, né le 30 juillet 1917, 5e E.C.
767 Bardet (Girard), adjudant, né le 9 juillet 1917, G.C.T.A. 72.
768 Maugard (Paul), adjudant, né le 25 mai 1914, E.A.A. 609.
769 Oudot (Georges), adjudant, né le 28 février 1920, G.M.M.T.A.
770 Deschamps (René), adjudant, né le 11 décembre 1917, B.A. 701.
771 Le Bievec (Mathurin), adjudant, né le 8 septembre 1916, E.A.A. 601.
772 Mallet (Jean), adjudant, né le 12 janvier 1919, B.A. 721.
773 Weisskopf (Charles), adjudant, né le 28 février 1916, B.A. 104.
774 Billard (Roland), adjudant, né le 14 novembre 1921, B.A. 117.
775 Deneuve (Claude), adjudant, né le 6 septembre 1916, B.A. 140.
776 Tellier (Paul), adjudant-chef, né le 15 octobre 1916, A.R.A.A. 681.
777 Serrat (Marcel), adjudant-chef, né le 17 juin 1913, B. A. 457.
778 Baumard (Albert), adjudant-chef, né le 25 décembre 1910, B. A. 112.
779 Lecamp (Georges), adjudant, né le 20 mars 1914, P. M. C, S. S. 820.
780 Bogard (Pierre), adjudant, né le 6 mai 1916, G. T. 1/61.
781 Montenon (Jean), adjudant, né le 7 novembre 1915, G. T. 2/61.

Spécialité: « Chiffreur ».

(A compter du 22 novembre 1951.)

81 Audebert (Fernand), adjudant, né le 26 février 1917, C. A. 270.
82 Lagree (Louis), adjudant, né le 25 mai 1918, 3e R. A.

Spécialité: « Chef de sécurité incendie ».

(A compter du 26 novembre 1951.)

48 Peuch (Jean-Louis), sergent-chef, né le 6 février 1918, B. A. 118.
49 Bailliu (Charles), adjudant, né le 9 février 1920, B. A. 114.
50 Ribolet (Henri), adjudant, né le 30 août 1916, B. A. 102.
51 Bourgault (Félix), sergent-chef, né le 24 mars 1920, B. A. 724.
52 Laveier (Roland), sergent-chef, né le 3 avril 1923, A. C. A. A. 1/602.
53 Popineau (Marcel), sergent-chef, né le 7 février 1923, air Maroc.
54 Duchier (Georges), sergent-chef, né le 12 février 1923, D. M. A. A. 621.
55 Braux (Germain), adjudant, né le 28 juin 1917, B. A. 122.

B. — Brevet élémentaire du service général.

Spécialité: « Fusilier de l'air ».

(A compter du 19 mars 1951.)

3395 Comberouze-Pollet (Pierre-A.), sergent-chef, né le 20 juillet 1918, air Maroc (2).

(A compter du 1er avril 1951.)

3396 Le Falher (Joseph-A.), sergent, né le 14 janvier 1928, air Maroc (2).

(A compter du 25 avril 1951.)

3397 Donard (Yves-G.), sergent, né le 21 novembre 1927, B. A. 117 (2).

(A compter du 28 avril 1951.)

3398 Aubert (Bernard), sergent, né le 15 mars 1930, B. A. 117 (2).

(A compter du 1er mai 1951.)

3399 Lafargue (Maurice-R.), sergent, né le 21 septembre 1925, B. A. 117 (2).

(A compter du 23 mai 1951.)

3400 Massa (Guilao), sergent-chef, date de naissance présumée 1916, air Afrique occidentale française (2).

(A compter du 26 juin 1951.)

3401 Perlade (Georges), sergent, né le 25 mai 1927, S. M. A. A. (2).

(A compter du 24 novembre 1951.)

3402 Paillard (Pierre-J.), sergent-chef, né le 31 mai 1920, S. M. A. A. (2).
3403 De Saint-Martin (Paul), sergent, né le 17 décembre 1923, S. M. A. A. (2).

Spécialité: « Comptable ».

Sous-spécialité: « Comptable administratif ».

(A compter du 21 août 1951.)

1885 Gallet (Robert), caporal, né le 26 novembre 1922, C. E. I, T. 872 (2).

Spécialité: « Secrétaire dactylographe ».

(A compter du 30 juin 1950.)

2894 Yvinec (Corentin), sergent-chef, né le 4 mai 1926, air Maroc.

Spécialité: « Expert en textiles et cuirs ».

Sous-spécialité: « Textiles ».

(A compter du 27 décembre 1949.)

26 Allonas (Léon), caporal-chef, né le 24 janvier 1929, C. M. A. A. 222.

(A compter du 7 mai 1951.)

27 Varlot (Jean), caporal, né le 11 septembre 1926, C. M. A. A. 221.
28 Pouli (Maurice), 2e classe, né le 23 octobre 1929, C. M. A. A. 221.

Spécialité: « Maître d'hôtel ».

(A compter du 7 septembre 1951.)

74 Vigier (Emile), caporal-chef, né le 1er novembre 1923, B. A. 721 (1).

(A compter du 7 décembre 1951.)

75 Jaubert (René), sergent, né le 8 juillet 1925, air Maroc (2).

Spécialité: « Cuisinier ».

Cuisinier de 2e classe.

(A compter du 21 août 1951.)

778 Dessaux (Michel), 2e classe, né le 11 novembre 1930, B. A. 1/156.
779 Dourlot (Bernard), 2e classe, né le 25 août 1930, B. A. 1/157.
780 Besin (Henri), 2e classe, né le 4 août 1930, B. A. 1/156.
781 Bezard (Roger), 2e classe, né le 22 novembre 1930, B. A. 1/156.
782 Lafontaine (Emile), 2e classe, né le 9 septembre 1931, B. A. 1/156.
783 Brunel (Raymond), 2e classe, né le 17 novembre 1930, B. A. 1/156.

Les intéressés sont classés dans leur nouvelle spécialité à compter de la date d'homologation des brevets octroyés par la présente décision.

Les affectations et grades, portés sur cette décision, sont ceux figurant aux dossiers des ayants droit lors de l'élaboration du présent travail. En cas de mutation ou de changement de grade il y a lieu d'avertir la nouvelle formation du militaire en cause.

Les commandants d'unité voudront bien, chacun en ce qui le concerne, donner tous ordres nécessaires pour assurer la mise à jour rigoureuse des pièces matricules des intéressés.

Par ailleurs les commandants de centres mobilisateurs seront tenus de mettre à jour les dossiers du personnel des réserves et de notifier ces homologations.

(1) Equivalence.
(2) Reclassement.
(3) Brevet faisant double emploi.

Rectificatif à la D. M. 6500/SPAA 4/B du 29 mai 1951 (*Journal officiel* du 14 juin 1951): page 6210, 1re colonne, 25e ligne, au lieu de: « 1222 Giudicelli (Jean-P.), caporal, né le 10 mai 1931, Air Algérie », lire: « 1222 Giudicelli (Jean-P.) ».

Rectificatif à la D. M. 17500/SPAA 4/B du 8 décembre 1951 (*Journal officiel* du 25 décembre 1951):

Page 12830, 2e colonne, 42e ligne, au lieu de: « 5574 Deviller (Jean), sergent, né le 6 avril 1930, 60e escadre », lire: « 5574 Deviller (Jean-J.), sergent, né le 22 juin 1931, 60e escadre ».

Page 12831, 1re colonne, 28e ligne, au lieu de: « 1641 Galli (Joseph), sergent-chef, né le 8 mars 1923, 4e R. A. (1) », lire: « 1641 Galli (Joseph), sergent-chef, né le 8 mars 1922 »; 2e colonne, 29e ligne, au lieu de: « 801 Chailly (Charles), sergent, né le 22 juillet 1930, C. T. A. 804 », lire: « 801 Chailly (Charles), sergent, né le 22 juin 1930 »; 30e ligne, au lieu de: « 802 Gevrey (Jean), sergent, né le 28 juillet 1929, C. T. A. 804 », lire: « 802 Gevrey (Jean), sergent, né le 28 juin 1929, C. T. A. 801 »; 34e ligne, au lieu de: « 805 Bourguignon (Jacques), sergent, né le 8 avril 1927, C. T. A. 806 », lire: « 805 Bourguignon (Jacques), sergent, né le 8 avril 1927, C. T. A. 803 »; 54e ligne, au lieu de: « 3720 Meusburger (Fernand), sergent, né le 5 juillet 1927, Air E. O. (1) », lire: « 3270 Meusburger ».

Page 12833, 1re colonne, 14e ligne, au lieu de: « 3375 (Roger) Jacques, sergent, né le 27 octobre 1924, 4e R. A. (1) », lire: « 3375 Roger (Jacques), sergent, né le 27 octobre 1924, 4e R. A. (1) »; 2e colonne, 2e ligne, au lieu de: « 219 Brigoli (Angel), caporal-chef, né le 14 juin 1928, B. A. 209 », lire: « 219 Brignoli (Angel) »; 25e ligne, au lieu de: « (A compter du 13 juin 1951.) », lire: « (A compter du 13 juin 1950:) »; 31e ligne, au lieu de: « 349 Demortiers (Jean), sergent, né le 8 août 1928, C. E. S. A. (2) », lire: « Demortière (Jean) ».

Erratum au rectificatif à la D. M. 13000/SPAA 4/B du 4 octobre 1951 (*Journal officiel* du 25 décembre 1951): page 12834, 1re colonne, 14e ligne, au lieu de: « G. C. 1/16 », lire: « G. C. 2/6 ».

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Extrait des listes A et B établi à la date du 2 janvier 1952.

Références: D. M. n° 97284 PM/I-B du 15 juin 1949; modificatif n° 1 du 27 septembre 1949; modificatif n° 2 du 31 décembre 1949; modificatif n° 3 du 6 juin 1950; modificatif n° 4 du 6 juillet 1951.

TROUPES METROPOLITAINES

I. — Le présent extrait des listes de tour de départ annule et remplace, pour les mises en route à effectuer au cours du deuxième trimestre 1952, l'extrait établi à la date du 1er octobre 1951, inséré au *Journal officiel* du 20 octobre 1951, pages 10550 et suivantes.

II. — Les officiers dont le nom figure sur le présent extrait devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route entre le 1er avril 1952 et le 1er juillet 1952.

Ces officiers seront soumis, dans les moindres délais à la visite médicale réglementaire et, éventuellement, à une contre-visite, dans les conditions précisées par la décision ministérielle n° 4728/2/DCSSA en date du 19 août 1949.

Les certificats médicaux correspondants seront adressés sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) et de la direction centrale du matériel (bureau des personnels militaires) en ce qui concerne le personnel du service des matériels, avant le 10 février 1952, délai de rigueur.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir avant cette date, le résultat des visites d'aptitude serait transmis, sous les mêmes timbres, par télégramme. Ces documents ne seront pas établis pour les officiers ayant figuré sur le précédent extrait des listes de tour de départ et dont les certificats médicaux ont déjà été fournis.

III. — Les officiers ayant antérieurement fait l'objet d'une désignation pour servir sur un théâtre d'opérations extérieur, et non encore embarqués, ne sont pas inscrits sur le présent extrait. Ils seront mis en route, sans nouvelle inscription, soit à la date qui leur a été prescrite, soit à celle qui leur sera ultérieurement notifiée par décision individuelle.

IV. — Jusqu'à publication du prochain extrait trimestriel des listes de tour de départ aucun des officiers inscrits sur le présent extrait ne devra être désigné pour effectuer un stage d'instruction ou d'information, qui aurait pour résultat de retarder son départ.

V. — *Prescriptions particulières.* — En vue de faciliter la constitution ultérieure des différents détachements de renfort, les chefs de corps adresseront sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau) et de la direction centrale du matériel (bureau des personnels militaires) en ce qui concerne le personnel du service des matériels, avant le 10 février 1952, une liste nominative des officiers inscrits sur la présente liste, indiquant le territoire (métropole, T. O. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéressés auraient éventuellement l'intention de prendre leur permission de départ colonial.

Cette liste devra également faire connaître le nom des officiers qui, en cas de désignation, seraient désireux de participer à l'encadrement des formations de légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs ou à l'encadrement des forces terrestres françaises de l'O. N. U.

Infanterie.

Lieutenants-colonels.

LISTE A

MM.
1 Des Robert (P.-M.), à la disposition du général commandant la zone territoriale nord en Allemagne.
2 Saint-Pierre (T.-J.), état-major division d'Oran.
3 De Pianelli (Y.-M.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de Montauban.
4 Merlin d'Estreux de Beaugrenier (E.-E.), état-major du commandant en chef des forces françaises en Allemagne.
5 Le Jariel (M.-J.), état-major subdivision de Versailles.
6 Grenier (P.), 27e 1/2 brigade d'infanterie.
7 Bichot (P.-M.), hors cadres, service des affaires allemandes et autrichiennes.
8 Geslain (H.-F.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, Le Mans.
9 De Gigord (J.), état-major du commandant supérieur des troupes d'occupation en Autriche.
10 Beharelle (H.-P.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de La Rochelle.

Chefs de bataillon.

LISTE A

MM.
1 Louisot (R.), état-major de la 8e D. I. (en sursis).
2 André (R.), état-major du général de Larminat (en sursis, concours militaire).
3 Degas (J.), état-major de l'armée (en sursis, concours militaire).
4 Guy (J.), état-major de la 1re région militaire (en sursis, concours militaire).

5 De Rostolan (J.), état-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie (en sursis, concours militaire).
6 Bourdioncle (J.), état-major division d'Alger (en sursis, concours militaire).
7 Vincent (G.), état-major de l'inspection générale de la défense en surface à Paris (en sursis, concours militaire).
8 Cloarec (P.), prytanée militaire de la Flèche (en sursis).
9 Barbetin (G.), 5e R. I. (en sursis, concours militaire).
10 De Waubert de Genlis (F.), service d'entraînement préparatoire et des réserves de Limoges (en sursis).
11 Despeaux (J.), bureau de garnison de Baden.
12 Bayle (A.), école militaire préparatoire d'Aix-en-Provence.
13 Poumarède (J.), 30e R. O. P.
14 Reveillant (P.), 4e régiment de zouaves.
15 Martini (J.), état-major de l'armée.
16 Morand (P.), état-major division de Meknès.
17 Guerin (M.), 26e régiment d'infanterie.
18 Benezit (L.), état-major du commandement supérieur des troupes d'occupation en Autriche.
19 Jenoudet (L.), état-major de la 8e région militaire.
20 Daumas (M.), 4e régiment de zouaves.
21 Dazet (J.), état-major du 2e corps d'armée.
22 Fournet (V.), état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
23 Herve (P.), 2e bataillon de zouaves.
24 Goujon (J.), 11e R. C. A.
25 Dantier (P.), direction des transports, à Rabat.
26 Cornier (L.), 1er régiment d'infanterie.
27 Boucher de la Rupelle (P.), C. M. 9 R. C., Lyon.
28 Roussel (A.), école de Cherchell.
29 Goyaux (J.), base 901.
30 Fichoux (J.), groupement des services des écoles de l'enseignement militaire supérieur (en sursis).
31 Cessac (J.), prytanée militaire de la Flèche.

Capitaines.

LISTE A

MM.

1 Meric (A.), 159e R. I. A. (en sursis).
2 Blanc (C.-G.), école d'application du matériel (en stage).
3 Herault (M.-A.), état-major 4e région militaire (en sursis).
4 Gerbaud (G.-G.), division de Casablanca (en sursis).
5 Bourgeois (J.), état-major de la 1re région militaire (en sursis).
6 Beaudry (F.), 90e R. I. (en sursis).
7 Champflaux (P.-H.), 120e R. I. (en sursis).
8 De Marliave (A.), 14e R. I. P. C. (en sursis).
9 Mercier (P.-J.), école spéciale militaire interarmes.
10 Guyomarch (J.), dépôt central des isolés (en sursis).
11 Barataud (J.), dépôt central des isolés (en sursis).
12 Rogelet (G.-A.), 151e R. I.
13 Loutrein (M.), 26e R. I. (en sursis).
14 Donsimoni (F.), 1er R. I. (en sursis).
15 Jaquet (M.-A.), 4e R. T. T. (en sursis).
16 Conte (A.-E.-G.), 2e R. T. A. (en sursis).
17 Sourieau (J.-M.), état-major 7e région militaire (en sursis).
18 Diemer (F.), 8e bataillon de zouaves (en sursis).
19 Colin (A.-G.) 92e R. I. (en sursis).
20 Riqnier (J.-H.), 2e bataillon de zouaves.
21 Durand (L.-E.), subdivision de Grenoble.
22 Libre (E.-A.), 23e B. C. A. (en sursis).
23 Dadillon (V.), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.
24 Chaigneau (R.-G.), base 901.
25 Lafontaine (M.), 21e B. C. P.
26 De Chabot (C.-M.-H.), 4e R. T. M.
27 Bartoli (J.-A.), 2e R. T. M.
28 Berthet (R.-J.), 1er R. T. M.
29 Elias Amra ben Mekki, 90e R. I. (en sursis).
30 Bonnin (J.), 30e B. C. P. (en sursis).
31 Caramella (C.-E.), 1er R. I. (en sursis).
32 Bertrand (M.-M.), centre d'interprétation photographique, Paris.
33 Faisant (L.-P.), 22e B. C. P. (en sursis).
34 Rondeau (P.-J.), état-major de l'armée (en sursis).
35 Trannoy (B.-A.), état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
36 Claverie (A.-E.), 1/99e R. I. A. (en sursis).
37 Robert (P.-M.), école militaire préparatoire d'Autun (en sursis).
38 Nicolas (R.-V.), 2e B. C. P. (en sursis).
39 Wagner (F.-R.), 151e R. I.
40 Colin (M.-P.), état-major de la défense nationale (en sursis).
41 Fournier (A.-A.), 26e R. I.
42 Metzler (C.-A.), état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
43 Barbier (M.-H.), état-major de l'armée.
44 Santraille (J.-J.), section technique de l'armée (en sursis).
45 Gastaud (P.-E.), école d'application d'infanterie, Saint-Maixent (en sursis).
46 Berchoud (L.-M.), 1/99e R. I. A.
47 Nichet (G.-J.), état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
48 Seyer (A.-F.), état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
49 De Malgret (F.-M.), cabinet militaire du général d'armée commissaire résident général au Maroc.
50 Lions (A.-C.-R.), état-major de la 1re région militaire.
51 Necioux (C.-L.), 110e R. I. C. (en sursis).
52 Kieffer (M.-T.) 43e 1/2 B. I. (en sursis).
53 Tardy (G.-J.), 4e régiment de zouaves.
54 David (F.-C.), état-major du 1er corps d'armée (F. F. A.).
55 Rapp (J.-C.), 3e R. T. A. (en sursis).
56 Bouvier d'Yvoire (F.-P.), 8e B. C. P. (en sursis).
57 Letellier (R.-A.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent (en sursis)
58 Maurin (P.-L.), état-major de la 1re région militaire (en sursis).
59 Vandaele (J.-E.), école militaire préparatoire, les Andelys (en sursis).
60 Girousse (H.-L.), état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
61 Coudurier (G.-F.), prytanée militaire de la Flèche (en sursis).
62 Metzinger (R.-P.), état-major du 4e R. T. M
63 Vuillermet (J.-P.), prytanée militaire de la Flèche (en sursis).
64 Jubelin (P.-J.), 1er R. T. M.
64 Absolut de La Gastine (M.-G.), centre mobilisateur du 94e R. A., Nice (en sursis).
66 Albert (J.-P.) 93e R. I
67 Baurain (R.-E.), 126e B. I.
68 Sibe (A.-E.), base d'Oran.
69 Viltrant (J.-V.), 2e B. C. P.
70 Coldebœuf (J.-G.), 41e R. I.
71 Bayeu (P.-A.), état-major 9e région militaire.
72 Delobeau (R.-A.), secrétariat général des forces armées (services communs).
73 Nicolas (J.), état-major commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
74 Malhon (E.-A.), état-major combiné des forces armées à Paris.
75 Carbonnier (J.-E.), 1er R. T. M.
76 Baudet (L.-M.), secrétariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.
77 Guilabert (S.), 3e bataillon de zouaves
78 Stefanini (A.), 19e B. C. P.
79 Coquelet (H.), 67e R. I.
80 Pichegru (H.-E.), école de sous-officiers Cherchell.
81 Carandeau (J.-A.), 1er R. T. A.
82 Davril (J.-E.), état-major subdivision autonome d'Oujda.
83 Noël (J.-A.), état-major du commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
84 Kuhnast (C.-J.), 5e B. C. P.
85 Croidieu (P.-H.), D. P. M. A. T.
86 Roulay (R.-C.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, organe de commandement subdivisionnaire n° 552, à Toulouse.
87 Girardet (J.-M.), 1er R. I.
88 Leloup (R.-C.), 151e R. I.
89 Le Hegabat (Y.-P.), (Cdt à T. T.), état-major subdivision de Caen.
90 Lecrivain (J.-A.), école spéciale militaire interarmes.
91 Mevel (L.-M.-J.), état-major de l'armée.
92 Lacourt (P.-A.), 5e R. I.
93 Simoni (F.-J.), 2e R. T. M.
94 Julien (C.), 5e R. I.
95 Martin (R.), direction des transports militaires en Allemagne.
96 Jezequel (Y.-S.), 126e B. I.
97 Billard (C.-V.), état-major de la division d'Oran.
98 Berard (G.), S. E. P. R. Tunis.
99 Kubler (E.-G.), direction des transports militaires en Allemagne.
100 Lessoré de Sainte-Foy (H.-J.), centre instruction de montagne, à Cauterets.
101 Pascal (H.-L.), état-major 4e groupement blindé F. F. A.
102 Ducretet (J.), 3e R. T. A.
103 Giraud (L.-M.), 31e B. C. P.
104 Marchand (P.-H.), 11e B. C. A.
105 Galmiche (P.-H.), état-major commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
106 Duhamel (A.-C.), section technique de l'armée.
107 Deluol (R.-A.), 41e R. I.
108 De Montangon (J.-E.), état-major de l'inspection générale de la défense en surface, à Paris.
109 Guigues (L.-V.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, détachement départemental 590/2, Ajaccio.
110 Delegue (B.-M.), mission de liaison pour l'assistance aux armées alliées, à Paris.
111 Heude (M.-G.), état-major commandement en chef forces françaises en Allemagne.

112 Gagneur (J.-C.), section technique de l'armée.
113 Guilnard (P.-A.), état-major de l'armée, 1er bureau.
114 Pessey (R.-J.), état-major de la 6e région militaire.
115 Lestier (J.-C.), état-major 27e D. I.
116 Le Jolis de Villiers de Saintignon (J.-F.-M.), service d'entraînement préparatoire et des réserves, détachement départemental n° 510/4, Paris.
117 Sohet (R.-R.), 1er R. I.
118 Lavoine (P.-A.), 8e B. C. P.
119 Perros (J.-A.), 2e R. T. M.
120 Chassan (H.-L.), base de Marseille.
121 Berard (R.-P.-J.), secrétariat général aux affaires allemandes et autrichiennes.
122 Faure (J.-R.), 1er R. I.
123 Scheider (L.-M.), direction des transports 10e région militaire.
124 Lequime (P.-A.-L.), état-major base de Casablanca.
125 Bergue (J.-M.), état-major commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
126 Wisdorff (J.-E.), cabinet militaire du général d'armée, commissaire résident général au Maroc.
127 Chevillotte (H.-M.-C.), service de la mécanographie.
128 Verrier (J.-G.-A.), état-major de la 10e région militaire.
129 Cabrol (A.-R.), 21e B. C. P.
130 Duterte (C.-C.-E.), état-major du 2e corps d'armée.
131 Bonnin (M.-M.), état-major commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
132 Giuliani (H.-J.-M.), compagnie administrative régionale n° 8.
133 De Bazelaire de Lesseux (J.-M.-P.), 7e B. C. A.
134 Dintrol (A.-G.-T.), 159e B. I. A.
135 Thoret (G.-E.), 93 R. I.
136 Carle (T.-M.-A.), 5e R. I.
137 Finch (R.-C.-E.), 5e R. I.
138 Parlange (G.-M.-J.-H.), groupement de travailleurs zone Sud, 54e compagnie de Q. G. (F. F. A.).
139 Bergeal (G.-M.), 6e R. T. M.
140 Lecuru (R.-L.-A.), école militaire préparatoire d'Autun.
141 Nicolas (F.-C.-M.), direction des transports militaires par voie ferrée, Allemagne.
142 Noisel (F.-X.-A.), école de Cherchell.
143 Libraire (J.-A.-G.), 1er R. T. M.
144 Bayssang (R.-F.), 22e B. C. A.
145 Palis (A.-N.), direction des transports, Tunisie.

LISTE B

(Officiers ayant figuré au tour des lieutenants et en sursis.)

MM.

146 Sanguinetti (P.-G.), 93e R. I. (en sursis).
147 Laravoire (H.), 35e R. I. (en sursis).
148 Sistach (G.-R.), section technique de l'armée.
149 Suzanne (N.-E.), 25e B. C. A. (en sursis).
150 Lefevre (R.-F.), 9e bataillon de zouaves.
151 Andrea (R.-A.), école spéciale militaire interarmes (en sursis).
152 Rouquette (P.), 16e B. C. P. (en sursis).

(Capitaines servant sous le régime du décret du 7 février 1940.)

MM.

1 Raha ben Mohamed Chesli Zemrani, 2e R. T. M. (en sursis).
2 Bounab Mohamed Arezki, 2e R. T. A. (en sursis).

Lieutenants.

LISTE A

MM.

1 Henry (E.), 93e R. I. (en sursis).
2 Belland (J.), service d'entraînement préparatoire et ses réserves, à Colmar.
3 Mokdad (O.), état-major, 1re région militaire (en sursis).
4 Millet (E.-P.), D. I. M. Bordeaux (en sursis).
5 Lachaud (A.-R.), 3e B. C. P. (en sursis).
6 Moutte (L.-W.), 5e R. I. (en sursis).
7 Panot (R.-C.), 15e B. C. A. (en sursis).
8 Cantuer (A.), 92e R. I. (en sursis).
9 Petit (G.), 43e B. I. (en sursis).
10 Sepulchre (M.-A.), 1er R. I. (en sursis).
11 Godineau (R.-G.), 1er R. I. (en sursis).
12 Petit (M.-L.), 3e B. C. P.
13 Thebel (J.-M.), 30e B. C. P. (en sursis).
14 Barraud (J.-R.), compagnie administrative régionale n° 8 (en sursis).
15 Abadie (J.), 14e R. I. P. C. (en sursis).
16 Tymen (J.-P.), 67e B. I. (en sursis).
17 Vachey (J.), école Hériot.
18 Larrouy (J.-B.), centre de chiffrement de l'état-major de l'armée.
19 Buan (R.-J.), 5e R. I.

LISTE B

MM.

20 Piquet (R.-F.), section technique de l'armée (en sursis).
21 Troussard (R.), 7e B. C. A. (en sursis).
22 Fontaine (H.-A.), 2e R. T. A.
23 Hubail (D.-A.), dépôt central des isolés (en sursis).
24 Thomas (P.-A.), 93e R. I. (en sursis).
25 Auffret (P.-M.), école de sous-officiers de Cherchell.
26 Boutteville (P.-B.), 93e R. I.
27 Despont (L.-R.), 31e B. C. P. (en sursis).
28 Chevaucherie (H.-A.), école spéciale militaire interarmes (en sursis).
29 Champeaux (P.-L.), école spéciale militaire interarmes (en sursis).
30 Jay (H.), 15e B. C. A. (en sursis).
31 Tabti (G.-A.), secteur social de Paris (en sursis).
32 Ribreau (P.-C.), 151e R. I (en sursis).
33 Meunier (L.), 30e B. C. P. (en sursis).
34 Dobis (J.-P.), 22e B. C. A. (en sursis).
35 Berndt (A.-G.), 3e B. C. P. (en sursis).
36 Cecilia (F.-R.), école spéciale militaire interarmes (en sursis).
37 Fuseret (A.-L.), 3e R. T. A.
38 Brocet (P.), base militaire d'Alger (en sursis).
39 Crouzaud (F.), 126e B. I. (en sursis).
40 Larue (J.-J.), 4e R. T. T. (en sursis).
41 Bouyrie (M.-P.), 5e R. T. M. (en sursis).
42 Berger (R.-M.), école spéciale militaire interarmes (en sursis).
43 Pillaud (J.-A.), école spéciale militaire interarmes (en sursis).
44 Pinta (J.), 8e B.C.P. (en sursis).
45 Bart (R.), école d'application d'infanterie de Saint-Maixent (en sursis).
46 De Chappotin (J.), 152e R.I. (en sursis).
47 Pober (J), service d'entraînement préparatoire et des réserves de la 3e région (en sursis).
48 Michel (J.-V.), 8e bataillon de zouaves (en sursis).
49 Moreau (M.-R.), 4e régiment de zouaves (en sursis).
50 Bastide (A.-G.), 4e régiment de zouaves (en sursis).
51 Costes (G.-S.), école de sous-officiers de Cherchell (en sursis).
52 Burger (M.-G.), école de sous-officiers de Strasbourg (en sursis).
53 Guenebaut (L.-G.), 46e B.I. (en sursis).
54 Metais (J.), 26e R.I. (en sursis).
55 Camassel (G.), école de sous-officiers de Strasbourg (en sursis).
56 Baudoin (R.), 2e R.T.A. (en sursis).
57 Guille (C.), 151e R.I. (en sursis).
58 Perfetti (J.-F.), 7e R.T.A. (en sursis).
59 Ronsin (J.-F.), école spéciale militaire interarmes (en sursis).
60 Baylac (P.-L.), 4e régiment de zouaves (en sursis).
61 Lemichel (R.-E.), 2e B.C.P. (en sursis).
62 Vitipon (J.-L.), école de sous-officiers de Strasbourg (en sursis).
63 Deboves (P.-R.), 4e régiment de zouaves (en sursis).
64 Alixant (G.-M.), 93e R.I. (en sursis).
65 Malaurie (C.-Y.), 151e R.I. (en sursis).
66 Brassens (M.-D.), école spéciale militaire interarmes (en sursis).
67 Guerin (H.-M.), école spéciale militaire interarmes (en sursis).
68 Mosnier (J.-P.), école de sous-officiers de Strasbourg (en sursis).
69 Richard (R.-F.), 4e régiment de zouaves (en sursis).
70 Conche (G.-L.), école d'application infanterie Saint-Maixent (en sursis).
71 Lefrançois (J.-G.), 5e R.T.M. (en sursis).
72 De Chappotin (Y.-A.), école de sous-officiers de Cherchell (en sursis).
73 Stemmelen (J.), 2e bataillon de zouaves.
74 Chevallier (M.), école de sous-officiers de Strasbourg (en sursis).
75 Blachere (E.), école d'application de l'infanterie à Saint-Maixent (en sursis).
76 Deldicque (R.-G.), école de sous-officiers de Strasbourg (en sursis).
77 Cadiou (J.-M.), 35e R.I. (en sursis).
78 Du Cheyron de Beaumont d'Abzac de Ladouze (R.-M.-C.), 4e R. T.M. (en sursis).
79 Broucke (L.), centre d'instruction du service de santé des F.F.A. (en sursis).
80 Coet (M.-E.), 2e bataillon de zouaves (en sursis).
81 Faugon (J.-L.), 151e R.I.
82 Hervouet (C.-J.), 7e B.C.A. (en sursis).
83 Oesterreicher (H.-H.), 93 R.I. (en sursis).
84 Roy (D.), service des essences 2e région
85 Lacaze (R.-H.), 15e B.C.A.
86 Malbert (G.-G.), 20e B.C.P.
87 Fourest (R.-J.), 8e B.C.P.
88 Bureau (R.-R.), E.S.O. Cherchell.
89 Alix (J.-L.), 1er R. I.
90 Betant (H.-R.), 2e R. T. M.
91 Krumenacker (E.-P.), 92e R. I.
92 François (R.-Y.), 6e R. T. M.
93 Rave (M.), 5e B. C. P.

94 Donnadieu (L.), 11e B. C. A.
95 Forteguerre (G.-R.), 151e R. I.
96 Delbourg (J.-J.), 19e B. C. P.
97 Robert de Beauchamp (F.-X.), école de sous-officiers de Strasbourg.
98 Besson (G.-M.), 1er R. I.
99 Prevost (M.-J.), 6e B. C. A.
100 Beray (J.-M.), 6e B. C. A.
101 Lefebvre (C.-G.), 67e B. I.
102 Barataud (A.-F.), dépôt central des isolés.
103 Gabet (G.-L.), 1er R. T. A.
104 Morvan (A.-J.), section technique de l'armée.
105 Miseroux (J.-J.-A.), école de sous-officiers de Strasbourg.
106 Meyer (G.-N.), 46e B. I.
107 Bonhem (G.-A.), 3e B. C. P.
108 Grousseau (A.-J.), école d'application de l'infanterie, Saint-Maixent.
109 Rouanet (A.-E.), 152e R. I.
110 Thomas (M.), 21e B. C. P.
111 Wolff (C.), 27e B. C. A.
112 Duplan (P.), 1e R. T. T.
113 Blanc (A.-J.-L.), 92e R. I.
114 Barbarit (G.-P.), service d'entraînement préparatoire et des réserves 1re région.
115 Jozan (A.-P.), 21e B. C. P.
116 Guarinos (G.-A.), 1er R. T. A.
117 Breteaudeau (J.-F.), école spéciale militaire interarmes.
118 Crittin (J.), école du service de santé militaire, Lyon.
119 Daugeron (R.-J.), 11e B. C. A.
120 Rondel (P.-L.), 4e R. T. M.
121 Debra (J.), 2e R. T. M.
122 Breton (F.-A.), 67e B. I.
123 Hernandez (J.) (capitaine à T. T.), dépôt central des isolés, Versailles.
124 Florit (R.-G.), 151e R. I.
125 Garnier (P.-M.), 8e B. C. P.
126 Goarin (H.), 43e R. I.
127 Sanchez (L.), 2e bataillon de zouaves.
128 Chedorge (P.), 152e R. I.
129 Cunraih (A.), 152e R. I.

Lieutenants servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

ALGÉRIENS

LISTE B

4 Benabdelmoumène Abdel Amid ben Lakdar, 7e R. T. A.

MAROCAINS

LISTE B

MM.
1 Omar ben El Hadj Hammed El Mokkri, 4e R. T. M.
2 Mohamed ben Mohamed ben Larbi ben N'Biga, 4e R. T. M.
3 Mustapha ben Larbi ben Aomar, 4e R. T. M.
4 Abdesselem ben Lahcen ben Amour, 4e R. T. M.
5 Lhassen ou El Ghazi, 1er R. T. M.
6 Bennacer ben Saad ben Moate, 1er R. T. M.
7 Driss ben Hadj Thaibi ben Thami, 5e R. T. M.

TUNISIENS

LISTE A

MM.
1 Ahmed ben Mohamed ben Hadj M'Hamed el Abab, 4e R. T. T.
2 Amara ben Hamouda ben Hadj M'Hamed Ficha, 4e R. T. T.
3 Mohamed ben Sadok Missaoui, 4e R. T. T.
4 Khelil ben Hamadi ben Abdallah, 4e R. T. T.

Sous-lieutenants.

LISTE B

MM.
1 Labrousse (J.-J.-L.), 2e R. T. A. (en sursis).
2 Boudier (A.), 29e B. C. P. (en sursis).
3 Lakdar Hamza ben Chikh, 2e R. T. A.
4 Martinez (R.-S.), 5e R. T. M. (en sursis).
5 Léonard (G.-R.), 6e R. T. M. (en sursis).
6 Pede (A.-A.), 7e R. T. A.

Sous-lieutenants servant sous le régime du décret du 7 février 1940.

LISTE A

MM.
1 Mohamed ben Ahmed ben M'Bark el Alaoui, 5e R. T. M.
2 Sidi Sadi ben Omar ben Hadj Abdelouahab Bennani, 2e R. T. M. (en sursis).
3 Ali ben Ahmed ben Abdallah, 1er R. T. M.
4 Miloudi ben Hadj ben Tahar ben Ahmed, 5e R. T. M.
5 Mohammed ben Larbi ben el Hadj Boubkeur, 5e R. T. M.

LISTE B

6 M. Mesloub ben Ahmed ben Ali 1er R. T. A.

PERSONNEL DES MUSIQUES MILITAIRES

Chefs de musique.

MM.
1 Richard (J.-H.-L.), lieutenant, 1er E. R. T. (en sursis).
2 Dautricourt (A.), lieutenant, 151e R. I.
3 Deudon (H.), lieutenant, 4e R. T. M.

Sous-chefs de musique.

MM.
1 Clause (L.-W.), adjudant, 152e R. I.
2 Jacob (R.-M.), adjudant-chef, 31e régiment du Génie.
3 Mercenne (A.-L.), adjudant, 8e régiment de transmissions.
4 Gaudron (R.), adjudant, 41e régiment de transmissions.
5 Sonneville (P.), adjudant, 4e régiment de zouaves.
6 Devogel (J.), adjudant, 19e régiment du génie.

Arme blindée et cavalerie.

Lieutenants-colonels.

MM.
1 Clerget de Saint-Léger (J.-H.-J.), 5e régiment de hussards.
2 Plagne (M.-R.), état-major 6e région.
3 Durin (A.), état-major base militaire de Casablanca.

Chefs d'escadrons.

MM.
1 Girard (M.-P.), état-major 6e région (en sursis).
2 Deturbet (M.-A.-C.), 2e régiment de hussards.
3 Lemaire (J.-P.-L.), 7e régiment de cuirassiers.
4 Du Serech d'Aurimond de Saint-Avit (B.), état-major 3e région.
5 Starck (M.), D. T. M. V. F. en Allemagne.
6 Bolleau (M.-M.-H.-L.), C. N. S. E.

Capitaines.

MM.
1 Peyret (L.-M.), 2e régiment de cuirassiers (en sursis).
2 De Curières de Castelnau (G.-M.-E.), 1er R. C. A. (en sursis).
3 Le Caron de Canettemont (R.), 8e régiment de dragons (en sursis).
4 Genillon (G.), 1er R. S. M.
5 Cahoreau-Gallier (A.-N.), 8e régiment de dragons.
6 Bernard de La Gatinais (A.), 2e régiment de hussards.
7 Rouy (P.), 11e G. C. M.
8 Helain (B.-G.), 1er régiment de cuirassiers.
9 Larrat (P.), 7e régiment de cuirassiers.
10 Morin (H.-L.M.), 30e régiment de dragons.
11 Vidal (J.-P.-E.), 7e régiment de cuirassiers.
12 Sarcelet (J.-M.-P.), 7e R. C. A.
13 Lerquet (R.-L.), 6e régiment de cuirassiers.
14 Chevalier de Lauzières (Y.-M.-C.), 7e R. C. A. (en sursis).
15 Cotard (R.-M.), 1er R. C. A.
16 D'Espalungue d'Arros (M.-T.-R.), 2e régiment de dragons.
17 Radix (R.-M.), S. E. P. R., 2e régiment de dragons.
18 Ragonnaud (R.-A.), 9e E. S. A.
19 Teste (H.-J.-B.), 4e E. S. T.
20 Prevost (B.-M.-J.-M.), E. M. 2e D. I.
21 Alland (L.-E.), S. E. P. R. 10e région.
22 Le Saux (Y.-M.), D. P. M. A. T.
23 Bigou (R.-A.-M.), E. A. A. B. C. de Saumur.
24 Mabileau (C.), E. A. A. B. C. de Saumur.

Lieutenants.

MM.
1 La Marle (A.-J.), 6e régiment de dragons (en sursis).
2 Guellal Saddek, 6e régiment de dragons.
3 Yahia Mohamed Chérif, 4e régiment de cuirassiers.
4 Rahmani Abdelkader, 6e R. C. A.
5 Calmard (P.-A.-C.), 8e régiment de cuirassiers.
6 Galtier (A.-P.-L.), 8e R. C. A.
7 Fayolle (J.), 503e R. C. C.
8 Ledoux (J.-M.-J.), 9e R. C. A.
9 Gregori (J.-L.-P.), 3e R. S. A.
10 Reclus (R.-M.-R.), 6e R. C. A.
11 Margelli (F.-A.-A.), 3e R. C. A.
12 Michel-Flandin (J.-J.-E.), 501e R. C. C.
13 Berest (G.-L.-C.), 1er R. S. A.
14 Delacour (M.-E.), 5e rég. de dragons (en instance présentation devant commission de réforme).
15 Pichot (R.-M.), 5e R. C. A.

16 Durand de Premorel (B.-P.), 5e rég. de dragons.
17 Serain (H.-E.), 1er R. C. A.
18 Peret (G.), 12e rég. de cuirassiers.
19 Comtet (A.-M.), 503e R. C. C.
20 Charpentier (R.-G.-P.), 1er rég. de cuirassiers.
21 Lanfranchi (R.-A.-X.), 503e R. C. C.
22 Bastian (P.-A.-J.), E. A. B. C. d'Alger.
23 Quenecant (J.-L.), 31e rég. de dragons.
24 Mahmoud ben Bouamama, 5e rég. de dragons.
25 Voisin (P.-A.-A.), chef d'escadrons à T. T., 12e R. C. A.
26 Damas (C.-A.-M.), 11e rég. de cuirassiers.
27 Langlois (H.-M.-J.), 7e R. C. A.
28 Foulquier (A.-F.-J.), 501e R. C. C.
29 Vivenot (H.-E.), 42e rég. de cuirassiers.
30 Barthélemy (P.), 2e rég. de dragons.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Daguzan (J.-E.-P.), 4e rég. de cuirassiers.
2 Lacourt (L.-F.), 1er R. S. M.
3 Oliveres (M.-E.), E. A. A. B. C. Saumur.
4 Le Cabec (R.-J.-Y.), 7e rég. de cuirassiers.
5 Raison (C.-F.-J.), 1er rég. de cuirassiers.

Artillerie.

Lieutenants-colonels.

MM.
1 Pressard (L.), école de formation des officiers d'active.
2 Defert (M.-E.), Cdt le 1/68e R. A.
3 Bodin (B.-J.-L.), état-major de la 2e région militaire.
4 Kolb (L.), Cdt le groupe géographique.
5 Drappier (L.-O.), 8e R. A.

Chefs d'escadron.

MM
1 Delseries (P.-M.-J.), 32e R. A. (détaché à l'O. N. U.).
2 Montauffier (C.-P.-D.-J.-J.), état-major subdivision de Poitiers (en sursis).
3 Serment (L.-N.-A.), 12e R. A.
4 Goussault (R.-E.-X.-N.), détachement de liaison de l'E. M. A. auprès du Q. G. du général commandant supérieur des forces alliées d'Europe (en sursis).
5 De Vries (P.-L.-M.-V.), E. M. A. (en sursis).
6 Stein (G.-E.), école d'application d'artillerie.
7 Gendre (P.) inspection de l'artillerie et des F. T. A.
8 Maupin (J.-L.-L.), S. T. A.
9 Menestrier (H.-B.), 1/68e R. A.
10 Faugere (J.), école d'application d'artillerie.
11 Loiseau (A.-C.-N.-P.), S. T. A.
12 Ranvoisy (M.-C.-C.), 1/15e R. A.

Capitaines.

MM.
1 Etienne (V.-A.-J.), 453e G. A. A. (en sursis).
2 Gaude (L.-J.), 405e R. A. A.
3 Le Saint (J.-P.-M.), 406e R. A. A.
4 Claria (J.-P.), 9e R. A.
5 Cercelet (O.-R.), D. P. M. A. T.
6 Tattu (G.-J.), 61e R. A. A.
7 Painot (B.-A.-L.), école d'application d'artillerie.
8 Purel (P.-J.), 8e R. A.
9 Duprey (J.-E.-M.), 25e R. A.
10 Hecker (R.), 13e R. A.
11 Lespece (A.-F.-L.), 485e G. A. A.
12 Giret (C.-G.), 2/21e R. A.
13 Mazel (E.-A.), 32e R. A.
14 Goumard (P.-G.-O.), 401e R. A. A. (détaché à l'O. N. U.).
15 Durand (R.-A.), G. A. O. A. n° 3.
16 Jourdan (R.-H.-E.), école d'applicatiin d'artillerie.

Lieutenants.

MM.
1 Berger (J.-A.), cours pratique de tir antiaérien (en sursis).
2 Galais (E.), 1/68e R. A.
3 Tacquet (R.-M.-D.), 402e R. A. A. (en sursis).
4 Le Besque (P.), 403e R. A. A.
5 Mauras (L.-J.), cours pratique de tir antiaérien.
6 Lacaze (A.-D.-G.), 1/411e R. A. A.
7 Ducluzaux (C.-M.-C.-L.), 481e G. A. A.
8 Bernard de Lavernette (M.-M.-H.), 64e R. A.
9 Parfait (P.-M.), 32e R. A.
10 Trouillet (J.-R.-A.), 401e R. A. A.
11 Cledière (D.-F.), 453e G. A. A.
12 Terrail (M.), 8e R. A.
13 Le Peltier (Y.-A.-F.-M.), 406e R. A. A.
14 Merval (E.-R.-J.-M.), 405e R. A. A.
15 Latrive (J.-J.), 32e R. A.
16 Motret (C.-J.), 13e R. A.
17 Beligne (J.), 3/24e R. A.
18 Mourlevat (B.-L.-M.), 406e R. A. A.
19 Redon (P.-H.), 61e R. A. A.
20 Dartois (J.-C.), 8e R. A.
21 Airola (G.-C.-J.), 402e R. A. A.
22 Clementin (J.-B.), 401e R. A. A.
23 Feyzeau (M.-J.-L.-G.-A.), 403e R. A. A.
24 Ladonne (A.-M.-L.), 1/68e R. A.
25 Tardy (P.-L.-M.), 405e R. A. A.
26 Dureault (F.-M.-J.), 12e R. A.
27 Coffy (L.-L.-M.), 64e R. A.
28 Gauquelin (Y.-J.-M.), 1/65e R. A.
29 Cordonnier (R.-L.-H.), 1/54e R. A.
30 Gard (G.-A.-M.-G.), 1/67e R. A.
31 Perin (J.-M.-L.), 485e G. A. A.
32 Sayet (J.-G.), 1/24e R. A.
33 Auger (M.-R.), 1er R. A.
34 Poirier (M.-E.-J.), 6e R. A.
35 Millory (R.-P.-R.), 8e R. A.
36 Heral (R.-J.), 401e R. A. A.
37 Quemar (A.-E.-M.-F.), 25e R. A.
38 Fontant (M.-M.-H.), 1/19e R. A.
39 Couillaud (C.-F.), 10e R. A. A.
40 Dareths (G.), 405e R. A. A.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Horblin (E.-J.-M.), école polytechnique (en sursis).
2 Lafond (V.-M.), 61e R. A.

Train.

Lieutenants-colonels.

MM.
1 Camus (J.-M.P.), 122e escadron du train.
2 Bacquet (R.-P.-V.-H.), commandement du train de la 3e D. I.
3 Martin (L.-H.), 129e escadron du train.

Chefs d'escadron.

MM.
1 Denée (P.), 121e escadron du train (sursis jusqu'au 16 septembre 1952).
2 Lavoix (Y.-L.-M.-J.), état-major du commandement en chef des F. F. A.
3 Champenois (R.-C.-A.), D. T. M. V. F. (F. F. A.).
4 Hallais (P.-G.-J.-M.), groupe de transport n° 502

Capitaines.

MM.
1 Laluque (J.), groupe de transport n° 509 (sursis jusqu'au 30 janvier 1952).
2 Soquet (A.-C.), commandement du train du Maroc.
3 Jounault (R.-C.-V.), 27e escadron du train (sursis jusqu'au 30 janvier 1952).
4 Souia (G.-J.-L.), groupe de transport n° 512.
5 Fauque (L.-P.), centre d'instruction du train n° 10.
6 Laquel (P.-C.-V.), état-major du commandement du train 3e D. I.
7 Renault (M.-L.), 41e compagnie de Q. G.
8 Biancamaria (J.), 34e escadron du train.
9 Gauthier (R.-D.), groupe de circulation routière 601.
10 Georgin (R.-G.), 41e compagnie de Q. G.
11 Perfetti (J.-S.), 28e escadron du train.
12 Florenson (H. G.-C.), groupe de transport n° 385.

Lieutenants.

MM.
1 Duporte (R.-M.), groupe de circulation routière n° 601 (sursis école militaire).
2 Poinsignon (F.-E.-E.), groupe de transport n° 504
3 Marivin (R.-L.-E.), 34e escadron du train.
4 Detrait (M.-H.-E.), 123e escadron du train (sursis jusqu'au 31 janvier 1952).
5 Bonneville (E.-A.-L.), groupe de transport n° 512.
6 Agussol (M.-J.-P.), 34e escadron du train
7 Guicharrousse (B.-P.), 3e compagnie régionale du train.
8 Rouland (A.-M.-J.), 121e régiment du train (sursis jusqu'au 15 mai 1952).
9 Gentric (H.-M.), 121e régiment de transport.
10 Bousquet (J.-P.), groupe de transport de réserve générale du train n° 513.
11 Brizou (J.-J.-M.-G.), 121e régiment de transport.
12 Dubem (M.-R.-G.), 122e escadron de réserve générale du train.
13 Prestat (P.), compagnie régionale du train n° 4.

14 Bellanger (J.-L.-G.), groupe de transport de réserve générale du train n° 527.
15 Constans (L.-E.), groupe de transport de réserve générale du train n° 507.
16 Pornot (J.-A.-C.), groupe de circulation routière n° 602.
17 Bailliez (A.-E.), 86e compagnie de Q. G.
18 Prigent (F.), groupe de circulation routière n° 601.
19 Frotte (J.-M.-C.), groupe de circulation routière n° 602.
20 Morrel (A.-J.-O.), groupe de transport n° 504.
21 Bousquet (L.-C.-A.), centre d'instruction du train n° 10.
22 Rumeau (H.-F.-J.), 121e régiment de transport (sursis jusqu'au 15 mai 1952).
23 Mouille (L.-V.-J.-M.), groupe de transport de réserve générale du train n° 509 (sursis école militaire).
24 Aebischer (R. P.-F.), groupe de transport n° 514.
25 Allaume (G.-R.), 123e escadron de réserve générale du train.
26 Puig (R.-L.-A.), groupe de circulation routière n° 602.
27 Michel-Lévy (B.-L.-R.), détachement de Q. G. n° 189.
28 Pasquier (M.-L.), 122e escadron de réserve générale du train.
29 Bibonne (P.-L.), groupe de transport de réserve générale du train n° 509.
30 Hugon (R.-M.-A.), 123e escadron de réserve générale du train.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Montignon (G.-M.), 53e compagnie de Q. G.
2 Legrand (R.-L.), 6e compagnie régionale du train.
3 Lefebvre (E.-L.-J.), 2e compagnie régionale du train.
4 Mourou (R.-R.), 129e escadron de réserve générale du train.
5 Robinet (J.-J.), 187e compagnie de Q. G.

Transmissions.

ARME

Lieutenants-colonels.

MM.
1 Herouart (J.-M.-E.), état-major du gouvernement militaire et de la subdivision de Strasbourg.
2 Crut (A.-G.-R.), état-major de la subdivision de Grenoble.
3 Walter (E.-J.), 38e R. T.

Commandants.

MM.
1 Dartis (J.-L.-A.), 8e R. T. (en instance de présentation à une commission de réforme).
2 Bos (R.-M.), 8e R. T. (en sursis jusqu'au 17 janvier 1952).
3 Thomassin (P.-R.-C.), 118e B. T.
4 Verdelhan des Molles (D.-J.), 49e B. T.

Capitaines.

MM.
1 Scheffels (M.-J.-H.-F.), groupe régional d'exploitation des transmissions territoriales n° 1 (en sursis jusqu'au 1er juillet 1952).
2 Berod (E.-L.-J.), groupe régional d'exploitation des transmissions de Tunisie (en sursis jusqu'au 9 novembre 1952).
3 Salaün (J.-F.), établissement central du matériel de transmissions.
4 Ferthet (M.-H.-L.), centre d'instruction technique de détection électromagnétique.
5 Flahaut (L.-C.-A.), service technique des installations et de l'exploitation des transmissions.

Lieutenants.

MM.
1 Carrière (R.-J.-F.), 41e R. T.
2 Picat (M.-J.), groupe régional d'exploitation des transmissions territoriales n° 1 (en instance de présentation à une commission de réforme).
3 Abautret (J.-G.-M.), 45e R. T. (en sursis jusqu'au 1er août 1952).
4 Séguier (P.-H.), 188e B. T.
5 Buchoud (M.-P.), 42e R. T.
6 Fromaget (R.-E.-J.-M.), 148e B. T.
7 Ladet (J.-P.-L.), groupe régional d'exploitation des transmissions de Tunisie.

CADRE DES ADJOINTS SERVICE DU MATÉRIEL « SUBDIVISION TRANSMISSIONS »

Commandant.

1 M. Pouey (A.-J.-D.-J.), direction centrale du matériel « Subdivision transmissions ».

Capitaine.

1 M. Malaterre (M.-A.), 47e B. T.

Lieutenant.

1 M. Hugon (L.-L.), établissement régional du matériel de transmission de la 9e région.

Sous-lieutenant.

1 Jourdan (J.), commandant des transmissions de la 4e région militaire.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Capitaines.

MM.
1 Aubignat (M. H.), état-major de la subdivision de Saint-Etienne.
2 Veisse (M.), état-major de la base de Marseille.
3 Caubit (E.), service de la mécanographie, Paris.
4 Le Gall (E.-F.-L.), état-major de la division de Fès.

Lieutenants.

MM.
1 Riche (A.-D.), service social des F. F. A (en sursis).
2 Delprat (P.), service de la mécanographie, Paris.
3 Brière (J.-M.), état-major de la subdivision de Saint-Etienne.
4 Cazaux (B.-P.-H.), état-major C. C. F. F. A.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Lazuttes (L.-M.-E.), état-major de la 9e région.
2 Dupin (J.-M.-A.), état-major de la 4e région.
3 Konkuyt (H.-R.), état-major de la 2e région.
4 Guignard (F.-H.), état-major inspection générale défense en surface.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Capitaines.

MM.
1 Debord (E.), centre mobilisateur du 78e R. I., la Courtine.
2 Kliman (J.-E.-M.), bureau des archives, Fès.
3 Simon (L.-M.), bureau mobilisateur régional, Lyon.

Lieutenants.

MM.
1 Voillot (G.), bureau des archives, Paris.
2 Barde (J.), centre mobilisateur 24e R. T. S., Perpignan.
3 Maillot (A.-J.-P.), bureau mobilisateur régional, Dijon.

Sous-lieutenants.

MM.
1 Mongy (M.-C.-L.), E. F. O. A. Coëtquidan.
2 Plauzolles (R.-V.), D. C. L. E., détachement administratif du dépôt de légion étrangère, Marseille.
3 Garnier (M.-A.), 46e compagnie de Q. G., Fontainebleau.

TROUPES AEROPORTEES

Infanterie.

Chefs de bataillon.

MM.
1 Debollain (J.), état-major de l'armée (en sursis).
2 Dangoumau (J.), 41e demi-brigade de parachutistes.

Capitaines.

MM.
1 Autet (R.-H.), 18e R. I. P. C.
2 Golfier (J.), E. T. A. P.

Lieutenants.

MM.
1 Bellouard (J.-H.), 18e R. I. P. C.
2 Alousque (M.-J.), 18e R. I. P. C.

Sous-lieutenant.

1 M. Thaillard (A.-H.-R.), 18e R. I. P. C. (en sursis).

Arme blindée et cavalerie.

Capitaine.

4 M. Giraud (B.-H.-R.-M.), 1er régiment de hussards.

Lieutenants.

MM.
4 Duclos (M.-J.), E. T. A. P.
2 Chanavat (P.-J.-B.-M.), 1er régiment de hussards.

Artillerie.

Capitaine.

4 M. Collet (E.), 35e R. A.

Lieutenants.

MM.
4 Hardy (V.-J.-A.), 35e R. A.
2 Audibert (G.-A.-H.), 35e R. A.

Train.

Capitaine.

4 M. Cousin (D.-M.), E. T. A. P.

Lieutenants.

MM.
4 Meinvielle (P.-J.), 75e compagnie de Q. G.
2 Lancery (E.-A.), E. T. A. P.

Transmissions.

Lieutenants.

MM.
4 Lathiere (H.-L.-S.), 341e compagnie de transmissions
2 Devoille (R.-E.), 341e compagnie de transmissions

Génie.

Capitaine.

4 M. Bouvier (M.), 17e B. G. A. P.

Lieutenants.

MM.
4 Ragot (B.), 17e B. G. A. P.
3 Cramont (G.), 17e B. G. A. P.

Personnel technique des formations géographiques.

TECHNICIENS GÉOGRAPHES

Chefs d'escadron.

MM.
1 Privat (G.-J.), artillerie.
2 Guidot (R.), artillerie.

TECHNICIENS « TERRAIN »

Capitaine.

4 M. Schlosser (A.-P.-R.), artillerie.

Lieutenant.

4 M. Delphin (J.-P.-S.), artillerie.

TECHNICIENS « REPRODUCTION TIRAGE »

Capitaines.

MM
4 Guiche (R. C.), artillerie.
2 Macaisne (G.), artillerie.

Sous-lieutenant.

4 Mainetti (R.), infanterie.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

I. — CADRE DES INGÉNIEURS

Commandants.

MM.
4 Broche (G.-J.-A.), établissement régional du matériel de Nancy (en sursis).
2 Marissal (G.-J.), section technique de l'armée (en sursis).
3 Longerna (A.-J.), école d'application du matériel (en sursis).
4 Bouttéville (J.-H.-A.), direction du service du matériel de la première région militaire (en sursis).
5 Bitterlin (G.-M.), service de la mécanographie, Paris.
6 Wagner (J.), direction du service du matériel des forces françaises en Allemagne.

Capitaines.

MM.
4 Parlanti (L.-P.-M.), direction du service du matériel des forces françaises en Allemagne.
2 Martin (C.-A.), école d'application du matériel (stagiaire).
3 Rommeru (E.-J.-A.), école militaire préparatoire technique de Tulle.
4 Le Fournier (A.-A.-M.), école d'application du matériel.
5 Huyaux (M.-F.-L.), établissement de réserve générale du matériel du Mans.
6 Groult (P.-E.-A.-L.), état-major de l'armée, 1er bureau.
7 Raynaud (G.-L.-J.), établissement de réserve générale du matériel de Clermont-Ferrand.

Lieutenants.

MM.
4 Lobbe (J.-B.-G.), école militaire préparatoire technique du Mans (en sursis).
2 Somville (P.-E.), 732e compagnie de munitions de Miramas (en sursis).
3 Poitiers (G.-R.), école d'application du matériel (stagiaire).
4 Fleisch (R.-M.-S.), école d'application du matériel (stagiaire).
5 Pouneroi (E.-F.-J.), école d'application du matériel (stagiaire).
6 Ferrier (G.-P.), 8e bataillon du matériel, Lyon.
7 Cajat (R.), 481e compagnie lourde de réparation du matériel, Clermont-Ferrand.
8 Vilatte (E.-A.), école d'application du matériel (stagiaire).
9 Mathiot (M.-J.-E.), 52e compagnie de réparations, Nancy (Stagiaire).
10 Drouet (H.-M.-A.), établissement central du matériel.
11 Fromont (A.-J.), établissement de réserve générale du matériel, Châlons-sur-Marne.
12 Bugeat (L.), 181e compagnie de réparations, Sarrelouis.
13 Bucher (A.-J.-M.), école d'application du matériel.
14 Bourdie (P.-A.-L.), direction du service du matériel de la 3e région militaire.
15 Gonnin (R.-J.-M.-A.), école d'application du matériel.
16 Fauconnier (J.-R.), établissement de réserve générale du matériel d'Orléans.

Spécialiste de l'entretien du matériel de parachutes.

1 M. Villard (J.-A.), école des troupes aéroportées, Pau.

II. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Lieutenants.

4 Dufour (M.-J.-G.), direction du service du matériel de la 1re région militaire.
2 Florens (M.), établissement régional du matériel de Fès.
3 Conte (J.-P.-Y.), établissement régional du matériel de Constantine.

III. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

a) Artificiers.

Capitaine.

1 Le Verge (A.-Y.-M.), entrepôt de réserve générale de Brienne-le-Château.

Lieutenants.

MM.
1 Leroux (A.-L.), entrepôt de réserve générale d'Aubigne-Racan.
2 Poulet (G.-L.), établissement de réserve générale du matériel de Meknès (stagiaire).
3 Boutin (A.-J.), établissement régional du matériel de Casablanca.

b) Spécialistes de l'armement léger.

Capitaine.

4 Guerini (F.-P.), 401e compagnie moyenne de réparation du matériel de Marseille.

Lieutenants.

MM.

1 Pecqueux (J.-E.-A.-R.), école d'application du matériel (stagiaire).
2 Legrand (R.-G.-M.), 407e compagnie moyenne de réparations du matériel de Bourges (stagiaire).
3 Marot (M.), établissement de réserve générale du matériel de Clermont-Ferrand.
4 Fievet (M.-A.-L.), direction du service du matériel de la 2e région militaire.
5 Madi (D.-H.), détachement de l'inspection technique du matériel en Afrique française du Nord.
6 Carlotti (A.-L.), magasin atelier de Corte.
7 Fonteneau (P.-H.), détachement de Paris de l'inspection technique du matériel.
8 Kirsch (J.-E.), 405e compagnie moyenne de réparation du matériel des forces françaises en Allemagne (stagiaire).
9 Deforge (Y.-D.-Ch.), établissement de réserve générale du matériel de Poitiers

c) Auto-chars.

Capitaines.

MM.

1 Tumelaire (P.-A.), service central des approvisionnements à Aubervilliers.
2 Caradeuc (E.-J.-L.), école spéciale militaire interarmes de Coetquidan.
3 Vergnes (J.-G.), établissement régional du matériel de Toulouse.
4 Jourdain (O.-A.), 1er escadron régional du train, Paris.

Lieutenants.

MM.

1 Girodol (J.-A.-M.), 301e compagnie moyenne de réparation (détachement de Tarbes) (en sursis).
2 Rey (R.-E.), 304e compagnie moyenne de réparation du matériel en Autriche (stagiaire).
3 Narras (G.-C.-P.-D.), école d'application du matériel (stagiaire).
4 Leteuil (M.-F.-A.), groupement des services des écoles de l'enseignement militaire supérieur.
5 Michel (E.), 183e compagnie de réparation à Reims.
6 Puron (P.-L.), établissement de réserve générale du matériel de Glen.
7 Rayne (A.-M.), base militaire de transit de Cherbourg.
8 Marque (J.-J.), école militaire préparatoire technique du Mans.
9 Henry (P.-R.), 185e escadron de réparations du matériel des forces françaises en Allemagne.
10 Biernacki (S.), établissement régional du matériel de Lille.

d) Spécialiste de l'entretien du matériel de parachutes.

Lieutenant.

1 Guinouet (J.-M.-L.-J.), direction du service du matériel de la 10e région militaire.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 52-78 du 7 janvier 1952 modifiant le décret n° 50-482 du 2 mai 1950 fixant les taux des indemnités susceptibles d'être allouées aux agents des bureaux des directions départementales des régies financières et à certains personnels d'encadrement des services extérieurs du Trésor.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 n° 51-598 du 24 mai 1951;

Vu le décret n° 50-482 du 2 mai 1950 fixant les taux des indemnités susceptibles d'être allouées aux agents des bureaux des directions départementales des régies financières et à certains personnels d'encadrement des services extérieurs du Trésor;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 50-482 du 2 mai 1950 susvisé est modifié comme suit:

« Les agents ci-dessous énumérés qui, par leur affectation permanente dans les bureaux des directions départementales des régies financières, des trésoreries générales, recettes des finances, recettes perceptions ou exceptionnellement de quelques perceptions particulièrement importantes, sont astreints à des sujétions spéciales et à l'exécution de travaux supplémentaires, peuvent bénéficier d'indemnités forfaitaires variables en raison du supplément effectif de travail fourni et qui leur sont allouées, dans la limite d'un crédit budgétaire calculé par application des taux moyens suivants sans que le taux maximum attribué à un agent puisse excéder le double du taux moyen, compte tenu de la zone de salaire dans laquelle se trouve classé le bénéficiaire pour l'attribution de l'indemnité de résidence.

SERVICES	BÉNÉFICIAIRES	TAUX moyens annuels.
		francs.
Direction départementale des régies.	Inspecteurs principaux.....	56.000
	Inspecteurs centraux et inspecteurs	45.000
	Inspecteurs adjoints et contrôleurs principaux de classe exceptionnelle	34.000
Services du Trésor: trésoreries générales, recettes des finances, recettes-perceptions, perceptions dotées d'emplois de chefs ou sous-chefs de service.	Inspecteurs principaux et inspecteurs du Trésor.....	56.000
	Chefs de service du Trésor...	45.000
	Sous-chefs de service du Trésor	34.000

« Les taux susvisés sont applicables dans les zones de salaires ne comportant pas d'abattement; les taux afférents aux autres zones de salaires sont déterminés dans les conditions ci-dessous:

« Pour la première zone avec abattement: taux de la zone sans abattement réduit de 10,5 p. 100;

« Pour chacune des zones suivantes: taux de la première zone avec abattement, calculés comme ci-dessus, réduits de 8, 16, 24, 32 ou 40 p. 100 suivant le rang de la zone considérée ».

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er octobre 1951.

Fait à Paris, le 7 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

Assainissement du marché du rhum.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 49-794 du 16 juin 1949 portant assainissement du marché du rhum, et notamment ses articles 2 et 3;

Vu l'arrêté interministériel du 16 juin 1949 portant blocage des expéditions de rhum en exonération de la surtaxe prévue à l'article 389 du code général des impôts;

Vu l'arrêté du 20 avril 1951 portant organisation de la campagne rhumière 1951-1952, et notamment son article 8;

Vu les arrêtés des 14 juin 1951, 19 juillet 1951, 24 septembre 1951, 29 octobre 1951 et 26 novembre 1951 portant fixation du prix plancher et du prix plafond et anticipation de déblocage de tranches du contingent 1951;

Après consultation du comité interprofessionnel du rhum,

Arrête:

Art. 1er. — Les producteurs de rhum de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Réunion, de Madagascar et des Etablissements français de l'Océanie sont autorisés à expédier immédiatement la tranche du contingent 1951 portant le numéro 7.

Art. 2. — Les préfets et chefs de territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 1952.

EMILE HUGUES.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs des taxes à percevoir sur les aérodromes d'Etat exploités en régie.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget,

Vu la loi du 31 décembre 1921 (art. 57) portant institution de la taxe d'atterrissage;
Vu le décret n° 46-2235 du 11 octobre 1946 portant réglementation des taxes à percevoir sur les aéroports d'Etat;
Vu la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948 (art. 22) fixant le mode d'évaluation des redevances domaniales;
Vu l'arrêté interministériel du 1er mars 1949 fixant les taux des taxes à percevoir sur les aéroports d'Etat;
Vu le décret n° 49-1177 du 25 juin 1949 portant homologation des textes ayant institué des taxes parafiscales dans le domaine de l'aviation civile,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les taux établis par l'arrêté interministériel du 1er mars 1949 pour les différentes taxes et redevances perçues sur les aéroports d'Etat exploités en régie sont majorés de 50 p. 100 à dater du 1er février 1952.

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques et le chef du service des domaines au ministère du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 janvier 1952.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:
Le conseiller technique,
JACQUES BONNEMIEU DE VABRES.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 7 janvier 1952, la démission de M. Dautheville (André), commandant d'aérodrome adjoint, est acceptée à compter du 10 novembre 1951.

Par arrêté en date du 28 décembre 1951, la démission de son grade présentée par M. Duboc (Edmond), adjoint technique de la météorologie de 3e échelon, est acceptée à compter du 1er décembre 1951.

Inspection de la main-d'œuvre des transports.

Par arrêté en date du 29 décembre 1951, les avancements suivants sont accordés dans le corps des inspecteurs de la main-d'œuvre des transports:

Inspecteurs de la main-d'œuvre de 2e classe promus à la 1re classe.

MM. Durand (choix), à compter du 1er juillet 1951.
Bonnin (choix), à compter du 1er juillet 1951.
Lajaunie (ancienneté choix), à compter du 1er janvier 1952.
Nermel (choix), à compter du 1er janvier 1952.
Noirclerc (choix), à compter du 1er janvier 1952.
Dulac (choix), à compter du 1er janvier 1952.

Inspecteurs de la main-d'œuvre de 3e classe promus à la 2e classe.

MM. Sempe (ancienneté choix), à compter du 1er janvier 1952.
Bohn (ancienneté choix), à compter du 1er janvier 1952.
Perlin (choix), à compter du 1er janvier 1952.

Inspecteurs de la main-d'œuvre de 4e classe promus à la 3e classe.

MM. Dillenseger (ancienneté choix), à compter du 1er juillet 1951.
Treuil (choix), à compter du 1er janvier 1952.
Silvestre (choix), à compter du 1er janvier 1952.

Inspecteurs de la main-d'œuvre de 5e classe promus à la 4e classe.

MM. Munier (ancienneté choix), à compter du 1er juillet 1951.
Borredon (ancienneté choix), à compter du 1er juillet 1951.
Wioland (ancienneté choix), à compter du 1er juillet 1951.
Vermisseau (ancienneté choix), à compter du 1er juillet 1951.
Jonglbut (ancienneté choix), à compter du 1er juillet 1951.
Derbaud (choix), à compter du 1er juillet 1951.
Lembeye (ancienneté choix), à compter du 1er janvier 1952.
Baudin (choix), à compter du 1er janvier 1952.

Inspecteur de la main-d'œuvre de 6e classe promu à la 5e classe.

M. Deriot (ancienneté choix), à compter du 1er juillet 1951.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 11 janvier 1952, ont été modifiées comme suit les dispositions de l'arrêté du 23 novembre 1951 portant reclassement des ingénieurs des ponts et chaussées qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école nationale des ponts et chaussées en 1951.

Ingénieur de 3e classe le 16 octobre 1948.

(Rang sur le tableau d'ancienneté des ingénieurs de 3e classe des ponts et chaussées, entre MM. Poggi et Rio.)

M. Bousseau.

Ingénieur de 3e classe le 1er octobre 1950.

(Rang sur le tableau d'ancienneté des ingénieurs de 3e classe des ponts et chaussées, après M. Nau.

MM. Grimond, Couprie, Frybourg, Rogeaux, Pellecuer, Dufour, Venet, Lacroix, Rouer, Oblin, Gauthier, Jaouen, Peugeot, Huyghe, Pauplin, Millet, Cyna, Parriaud, Hirsch, Ricommard, Orefice, Fouchot, Lomoy, Martin (François), Mathurin-Edme, Bon.

Ingénieur de 3e classe le 1er octobre 1951.

MM. Vilain, Martin (Michel), Tenaud.

Par arrêté du 12 janvier 1952, M. Oliver (Urbain), ingénieur en chef de 2e classe des ponts et chaussées, a été chargé, à compter du 1er janvier 1952, du service des ponts et chaussées du département de la Somme, en remplacement de M. Gazet, promu au grade d'inspecteur général.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 janvier 1952: page 463, 1re colonne, 16e ligne, au lieu de: « Ces dispositions prennent effet au 1er janvier 1953 », lire: « Ces dispositions prennent effet au 1er janvier 1952 ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 17 janvier 1952, Mlle Le Cornec (Louise), institutrice stagiaire du département du Finistère, est maintenue, pour une durée de cinq ans à compter du 5 août 1949, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur de français à Garden City, New York (Etats-Unis d'Amérique).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret du 15 janvier 1952 complétant le décret du 31 décembre 1951 portant renouvellement partiel du conseil d'administration des houillères du bassin d'Aquitaine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948 et notamment son article 22;

Vu le décret n° 47-157 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des houillères de bassin, modifié, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 46-1566 du 28 juin 1946 constituant les houillères du bassin d'Aquitaine;

Vu les décrets des 6 novembre 1946 et 24 janvier 1948 portant respectivement nomination des membres du conseil d'administration des houillères du bassin d'Aquitaine et renouvellement partiel dudit conseil d'administration;

Vu le décret du 31 décembre 1951 portant renouvellement partiel du conseil d'administration des houillères du bassin d'Aquitaine,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à compter du 1er janvier 1952, membre du conseil d'administration des houillères du bassin d'Aquitaine, en qualité de représentant des intérêts économiques, M. Gres (Maurice), maire de Capdenac, en remplacement de M. Bisseuil, dont le mandat vient à expiration à la même date.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 15 janvier 1952 complétant le décret du 31 décembre 1951 portant renouvellement partiel du conseil d'administration des houillères du bassin de Lorraine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948, et notamment son article 22;

Vu le décret n° 47-157 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des houillères de bassin, modifié, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 46-1563 du 23 juin 1946 constituant les houillères du bassin de Lorraine;

Vu les décrets des 10 avril 1947 et 24 janvier 1948 portant respectivement nomination des membres du conseil d'administration des houillères du bassin de Lorraine et renouvellement partiel dudit conseil;

Vu le décret du 31 décembre 1951 portant renouvellement partiel du conseil d'administration des houillères du bassin de Lorraine,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à compter du 1er janvier 1952, membre du conseil d'administration des houillères du bassin de Lorraine, en qualité de représentant du personnel, M. Rigaux (Henri), secrétaire général des syndicats de mineurs C. G. T.-F. O. du bassin de Lorraine, en remplacement de M. Boutter (Nicolas), dont le mandat vient à expiration à la même date.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 15 janvier 1952 complétant le décret du 5 janvier 1952 portant renouvellement partiel du conseil d'administration des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948 et notamment son article 22;

Vu le décret n° 47-157 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des houillères de bassin, modifié, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 46-1569 relatif aux houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais;

Vu les décrets des 26 août 1946 et 26 janvier 1949, portant respectivement nomination des membres du conseil d'administration des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais et renouvellement partiel dudit conseil d'administration;

Vu le décret du 5 janvier 1952 portant renouvellement partiel du conseil d'administration des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à compter du 1er janvier 1952, membre du conseil d'administration des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, en qualité de représentant du personnel: M. Despres (Maurice), secrétaire permanent du syndicat Force ouvrière à Lens, en remplacement de M. Treguer, dont la démission est acceptée.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Mines.

Par arrêté en date du 17 janvier 1952, modifiant l'arrêté du 15 novembre 1950, l'ancienneté de M. Weill (Henri), au 3e échelon du grade d'ingénieur général des mines, est fixée au 1er février 1940.

L'intéressé prendra rang sur la liste d'ancienneté, entre MM. Thiberge (André) et Le Sueur (Henri).

Par arrêté en date du 17 janvier 1952, il est accordé à M. Barral (Maurice), ingénieur en chef des mines, une bonification d'ancienneté pour services militaires de 4 ans 4 mois 29 jours.

Compte tenu de cette bonification, l'ancienneté de M. Barral dans le grade d'ingénieur en chef des mines est, par modification de l'arrêté du 15 novembre 1950, fixée au 2 mai 1939.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 52-79 du 15 janvier 1952 fixant les conditions d'application de certaines dispositions de la loi n° 51-640 du 24 mai 1951 relative au budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 51-640 du 24 mai 1951 relative au budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les comités départementaux des prestations familiales agricoles peuvent accorder des exonérations partielles ou totales de cotisations aux coopératives agricoles dont le but est de mettre à la disposition de leurs sociétaires, pour leur usage exclusif, du matériel, des machines et des instruments agricoles et qui n'emploient pas de salariés permanents pour leur usage exclusif.

Art. 2. — Les demandes d'exonérations doivent être présentées aux comités départementaux conformément aux règles fixées à l'antépénultième alinéa de l'article 27 modifié du décret du 29 juillet 1939.

Art. 3. — Les présentes dispositions sont applicables à compter du 1er juillet 1951.

Art. 4. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Modification à l'arrêté du 23 juillet 1951 portant réglementation de la monte publique des taureaux dans le département des Deux-Sèvres.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi validée du 16 septembre 1943 relative à la monte des taureaux;

Vu l'arrêté du 23 juillet 1951 portant réglementation de la monte publique des taureaux dans le département des Deux-Sèvres;

Sur proposition du directeur de la production agricole,

Arrête:

Art. 1er. — La liste qui figure à l'article 3 (1°) de l'arrêté du 23 juillet 1951 des cantons et des communes dans lesquels les taureaux de race normande sont susceptibles de donner lieu à la délivrance d'une autorisation d'utilisation pour la monte publique est complétée par le canton d'Airvault.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le 12 janvier 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la production agricole,
PROTIS.

Sixième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947:

Page 4941, Ille-et-Vilaine, C, supprimer: « 35-11, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de l'entr'aide rurale des Petites-Fosses et de la Bertèche, lieudit Les Petites-Fosses, commune de Saint-Grégoire » (coopérative dissoute).

Page 4947, Vendée, C, supprimer: « 85-10, Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun d'Olonne-sur-Mer, Olonne-sur-Mer » (retrait d'agrément); C, supprimer: « 85-32, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Billy en Château-Guibert, Château-Guibert » (retrait d'agrément); supprimer: « 85-37, Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Pouzaine », de Saint-Hilaire-le-Vouhis, lieudit La Pouzaine, commune de Saint-Hilaire-le-Vouhis » (retrait d'agrément).

Page 4943, supprimer: « 85-57, Coopérative d'utilisation de matériel agricole, le Bois-Raud du Petit-Bourg-des-Herbiers, Petit-Bourg-des-Herbiers » (retrait d'agrément).

Neuvième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1947: page 7693, Ille-et-Vilaine, C, supprimer: « 35-19, Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Grand-Maupré, à Marcillé-Robert, lieudit Le Grand-Maupré, commune de Marcillé-Robert » (coopérative dissoute).

Dixième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947:

Page 9957, Rhin (Bas-), au lieu de: « UA » N-15, lire: « UABC » N-15, la Centrale des coopératives laitières de Drulingen et environs ayant étendu son objet aux types ABC.

Page 9963, Ille-et-Vilaine, C, supprimer: « 35-48, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Rive en Redon, lieudit La Rive, commune de Redon » (coopérative dissoute); supprimer: « 35-77, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Villeneuve (commune de Beaucé), lieudit Villeneuve, commune de Beaucé » (coopérative dissoute).

Page 9964, supprimer: « 35-92, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Colimonière, lieudit La Colimonière, commune de Louvigné-du-Désert » (coopérative dissoute); supprimer: « 35-95, Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Courtoux, lieudit Le Courtoux, commune de Saint-Germain-de-Coglès » (coopérative dissoute).

Page 9965, Morbihan, B, supprimer: « 56-13, Coopérative de Clégueroc » (coopérative dissoute).

Onzième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947:

Page 9973, Vendée, C, supprimer: « 85-83, Coopérative d'utilisation de matériel agricole « Le Progrès agricole » de la Mothe-Achard » (retrait d'agrément).

Page 9974, Vendée, C, supprimer: « 85-89, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Benet, Benet » (retrait d'agrément); supprimer: « 85-98, Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Vergnale », de la Gaubretière » (retrait d'agrément); supprimer: « 85-99, Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun de la Garnache » (retrait d'agrément); supprimer: « 85-101, Coopérative d'utilisation de matériel agricole « Le Progrès », de la Genetouze, lieudit La Mouzinière, commune de la Genetouze » (retrait d'agrément).

Quatorzième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1948:

Page 2097, Vosges, N-30, au lieu de: « Union des coopératives agricoles de gruyère des Vosges, L'gneville », lire: « Union coopérative d'affinage des Vosges (U. C. A. V.), Vittel ».

Page 2102, Loir-et-Cher, B, 41-96, au lieu de: Coopérative d'approvisionnement en bois de greffage de Loir-et-Cher », lire: « Coopérative agricole d'approvisionnement en bois de greffage de Loir-et-Cher ».

Quinzième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mai 1948: page 4361, Yonne, C, supprimer: « 89-21, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mailly-le-Château, Mailly-le-Château » (coopérative dissoute).

Dix-septième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1948: page 6508, Bas-Rhin, A, 67-234, au lieu de: « Coopérative laitière de Boofzheim », lire: « Coopérative laitière de Boofzheim et environs ».

Dix-huitième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1948:

Page 7661, Vendée, C, supprimer: « 85-116, Coopérative agricole de labour de Loge-Fougereuse, Loge-Fougereuse » (retrait d'agrément); supprimer: « 85-117, Coopérative agricole « La Fraternelle », de la Pérussière, commune d'Aizenay, lieudit La Pérussière, commune d'Aizenay » (retrait d'agrément); supprimer également: « 85-120, Coopérative agricole de Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint-Hilaire-le-Vouhis » (retrait d'agrément).

Page 7662, C, supprimer: « 85-125, Coopérative d'utilisation en commun de matériel du Coudray, de Saint-Mars-la-Réorthe, lieudit Le Coudray, commune de Saint-Mars-la-Réorthe » (retrait d'agrément); supprimer: « 85-132, Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de la Brandonnière-de-Cezais, hameau de la Brandonnière, commune de Cezais » (retrait d'agrément).

Vingt-deuxième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 mai 1949:

Page 5132, Oise, A, supprimer: « 60-14, Coopérative agricole régionale de l'Oise (C. A. R. O.), Compiègne » (fusion de coopératives).

Page 5133, Oise, A B, supprimer: « 60-3, Société coopérative agricole compiégnoise, Compiègne » (fusion de coopératives); supprimer: « 60-36, Coopérative agricole régionale de l'Oise « Les Moissonneurs », Compiègne » (fusion de coopératives).

Page 5131, Rhin (Bas-), A, 67-406, au lieu de: « Coopérative agricole de céréales de Hochfelden », lire: « Coopérative des producteurs de céréales de Hochfelden ».

Vingt-quatrième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1950, page 3255, 3e alinéa:

Au lieu de: « Page 9258, Aude, B, à la suite de la coopérative immatriculée sous le numéro 11-191, ajouter la coopérative suivante: « 11-192, Coopérative d'approvisionnement et d'achat en commun de la région de Limoux, Limoux »; C, supprimer: « 11-102, Coopérative d'approvisionnement et d'achat en commun de la région de Limoux, Limoux ».

Lire: « page 9258, Aude, B, à la suite de la coopérative immatriculée sous le numéro 11-191, ajouter la coopérative suivante: « 11-192, Coopérative d'approvisionnement et d'achat en commun de la région de Limoux, à Limoux »; C, supprimer: « 11-192, Coopérative d'approvisionnement et d'achat en commun de la région de Limoux, Limoux ».

Vingt-sixième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 mai 1950: page 5384, Loire (Haute-), B, 43-18, au lieu de: « Coopérative d'approvisionnement du Mazet-Saint-Voy », lire: « Coopérative agricole d'approvisionnement du Mazet-Saint-Voy ».

Vingt-septième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1950:

Page 7160, Marne, C, 51-166, au lieu de: « Coopérative de battage et de culture mécanique de Taissy », lire: « Coopérative agricole de battage et de culture mécanique de Taissy »; 51-171, au lieu de: « Coopérative de motoviticulture de Monthelon », lire: « Coopérative paysanne de motoviticulture de Monthelon ».

Page 7165, Rhin (Bas-), A B, au lieu de: « 67-561 », lire: « 67-551, Coopérative laitière et agricole de Mundolsheim ».

Page 7174, Vendée, C, supprimer: « 85-160, Coopérative d'achat et d'utilisation de machines agricoles de Rortheau, Dompierre-sur-Yon » (retrait d'agrément).

Vingt-neuvième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1951 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1950:

Page 10799, Marne (Haute-), A, 52-21, au lieu de: « Coopérative laitière de Dancevoir », lire: « Coopérative agricole laitière de la vallée de l'Aube, à Dancevoir ».

Page 10800, Marne (Haute-), C, 52-10, au lieu de: « Coopérative agricole laitière de la vallée de l'Aube, à Dancevoir », lire: « Coopérative de culture mécanique de Dancevoir »; C, 52-58, au lieu de: « Société coopérative des bouilleurs de cru de Velles, Velles », lire: « Société coopérative agricole des bouilleurs de cru de Velles, Velles ».

Page 10803, Oise, supprimer: « A, 60-117, Coopérative interdépartementale de semences et plants, Compiègne » (fusion de coopératives).

Page 10807, Sèvres (Deux-), C, 79-296, au lieu de: « Société coopérative de travaux agricoles de la Rochenard », lire: « Société coopérative agricole de travaux agricoles (S. C. A. T. A.) de la Rochenard »; C, 79-306, au lieu de: « Coopérative civile de battages et d'achat de matériel en commun « La Paysanne » d'Echorigné, commune de Villemain », lire: « Société coopérative agricole de battage et d'achat de matériel en commun « La Paysanne » d'Echorigné, commune de Villemain ».

Page 10809, Vendée, C, 85-197, au lieu de: « Coopérative de labours et transports « La Fraternelle, de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault », lire: « Coopérative rurale de labours « La Fraternelle » de Saint-Philbertdu-Pont-Charrault ».

Trente et unième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 avril 1951:

Page 3994, Ain, A, 01-124, Société coopérative agricole de fromagerie de Léaz, Grésin, Longeroy, Vanchy, colonne n° 4, siège social, au lieu de: « Vanchy », lire: « Léaz »; 01-132, Société coopérative agricole de fromagerie de Mas-Golet, au Grand-Abergement, colonne n° 4, siège social, hameau de Mas-Golet, au lieu de: « commune de Grand-Abergement », lire: « commune du Grand-Abergement ».

Page 4000, Hérault, A, 34-297, colonne n° 4, siège social, lire: « Galargues-le-Petit »; A, 34-300, 3e et 4e colonne, au lieu de: « Valras », lire: « Valros »; A, le numéro d'immatriculation de la Cave coopérative de Saint-André-de-Sangonis est 34-304 et non 34-30.

Trente-deuxième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1951:

Page 6672, Moselle, N, 321, 1re colonne, au lieu de: « A », lire: « U A ».

Page 6674, Gironde, 33-152, 4e colonne, au lieu de: « Saint-Vivieu-de-Médoc », lire: « Saint-Vivien-de-Médoc ».

Page 6676, Morbihan, C, 56-117, Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Gréé en Guégon, 4e colonne, au lieu de: « Lieudit La Frée, commune de Guégon », lire: « Lieudit La Gréé, commune de Guégon ».

Page 6677, Oise, A, 60-108, 4e colonne, au lieu de: « Saint-Just », lire: « Saint-Just-en-Chaussée ».

Page 6678, Puy-de-Dôme, A, Coopérative laitière de Nebouzat, au lieu de: « 63-163 », lire: « 63-173 ».

Page 6679, Pyrénées (Basses-), 64-67, 4e colonne, au lieu de: « Sévignacy-Meyrac », lire: « Sévignacq-Meyrac »; Pyrénées-Orientales, 66-159, 3e et 4e colonne, au lieu de: « Ille-sur-Têt », lire: « Ille-sur-la-Têt »; Rhin (Bas-), 1re colonne, au lieu de: « A, Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles », lire: « B, Achat en commun et approvisionnement », les coopératives 67-502 et 67-529 étant du type B.

Page 6680, Rhin (Haut-), A, 68-524, au lieu de: « Coopérative des viticulteurs d'Alsace », lire: « Société coopérative agricole des viticulteurs d'Alsace ».

Page 6681, Rhin (Haut-), A B C, 68-240, 3e colonne, au lieu de: « Michelbrach-le-Haut », lire: « Michelbach-le-Haut ».

Page 6684, Sèvres (Deux-), 79-332, 3e colonne, intercaler les mots: « d'approvisionnement » entre « intercommunale » et « de la Perrière ».

Page 6685, Var, B, 83-192, au lieu de: « Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Gonfaron », lire: « Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement « L'Amicale » de Gonfaron ».

Trente-troisième liste générale de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

1° *Groupements coopératifs agricoles agréés après avis du comité central d'agrément des coopératives agricoles.*

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation 2	DÉNOMINATION 3	SIÈGE SOCIAL 4
		Aube (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	N-337	Coopérative de blé de la région de Troyes.....	Troyes.
A, B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-338	Société coopérative agricole de la région de Romilly et Méry-sur-Seine.	Romilly-sur-Seine.
		Aveyron (*suite*).	
A, B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-332	Société coopérative agricole des éleveurs de brebis de l'Aveyron et des départements limitrophes.	Rodez.
		Cantal (*suite*).	
C. — Services.....	N-348	Coopérative cantalienne d'insémination artificielle et de lutte contre l'infécondité des animaux domestiques.	Aurillac.
		Charente (*suite*).	
UC. — Services.....	N-351	Union départementale des coopératives agricoles de la Charente.....	Angoulême.
		Charente-Maritime (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	N-344	Union coopérative oléicole du Sud-Ouest.....	Saint-Jean-d'Angély.
		Cher (*suite*).	
A, B, C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-311	Coopérative ovine du Cher.....	Bourges.
		Côte-d'Or (*suite*).	
C. — Services.....	N-346	Coopérative d'élevage de la Côte-d'Or.....	Dijon.
		Côtes-du-Nord (*suite*).	
A, B, C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services.	N-339	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente des Côtes-du-Nord « La Celtique ».	Traoumeur en Trédarzec.
		Dordogne (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	N-336	Coopérative de stockage et de vente de céréales « Périgord-Limousin ».	Périgueux.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	N-343	Coopérative agricole départementale d'achat en commun et d'approvisionnement de la Dordogne.	Périgueux.
		Gironde (*suite*).	
UA. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	N-330	Union centrale laitière coopérative de Bordeaux.....	Bordeaux.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation. 2	DENOMINATION 3	SIEGE SOCIAL 4
		Ille-et-Vilaine (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	N-328	« Les Moissonneurs ».....	Rennes.
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	N-341	Coopérative de blé de la région Sud-Est de Rennes.....	Rennes.
		Jura (*suite*).	
UA. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	N-327	Cave centrale coopérative d'affinage de Poligny.....	Poligny.
		Lot-et-Garonne (*suite*).	
A, B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-340	Société coopérative agricole « Aquitaine et Quercy ».....	Villeneuve-sur-Lot.
		Meurthe-et-Moselle (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	N-329	Coopérative agricole des producteurs de mirabelles et fruits de Lorraine « C. P. M. F. L. ».	Nancy.
A, B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-345	Coopérative agricole du Toulois.....	Nancy.
UA, B, C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services.	N-347	Union lorraine des coopératives de production laitière.....	Nancy.
		Nièvre (*suite*).	
UB. — Achat en commun et approvisionnement.	N-335	Union des coopératives agricoles d'approvisionnement et d'achat en commun du département de la Nièvre.	Nevers.
		Oise (*suite*).	
UA, C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Services.	N-350	Union nationale des coopératives linières.....	Lagny-le-Sec.
		Orne (*suite*).	
A, B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-326	Coopérative agricole de l'Orne..	Alençon.
		Saône-et-Loire (*suite*).	
UA, B, C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et aprovisionnement. — Services.	N 325	« La Paysanne » union départementale des coopératives agricoles de Saône-et-Loire.	Mâcon.
		Seine (*suite*).	
UA, B, C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services.	N-342	Union nationale des coopératives agricoles chanvrières.....	Paris.
		Somme (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	N-349	Cossetterie coopérative agricole de la Somme.....	Saint-Valéry-sur-Somme.
		Vendée (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	N-334	Coopérative agricole vendéenne de blé et céréales secondaires.....	La Roche-sur-Yon.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	N-333	Coopérative agricole vendéenne d'approvisionnement et de vente des produits du sol autres que les céréales (C. A. V. A.).	La Roche-sur-Yon.

2° Groupements agricoles agréés après avis des comités départementaux d'agrément des coopératives agricoles.

TYPE	NUMÉRO d'immatriculation.	DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL
1	2	3	4
Ain (*suite*).			
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	01-165	Société coopérative agricole laitière de Menthières	Hameau de Menthières, commune de Chézery.
Idem	01-166	Société coopérative agricole de fromagerie de Vieu-d'Izenave	Vieu-d'Izenave.
Idem	01-167	Société coopérative agricole de fromagerie de Belleydoux	Belleydoux.
Idem	01-168	Société beurrerie coopérative agricole intercommunale de Neuville-les-Dames.	Neuville-les-Dames.
Idem	01-170	Société coopérative agricole de meunerie des cultivateurs du Bugey à Serrières.	Hameau de Serrières, commune de Saint-Rambert-en-Bugey
Idem	01-173	Société coopérative agricole de distillation de Saint-Julien-sur-Reyssouze.	Saint-Julien-sur-Reyssouze.
Idem	01-174	Société coopérative agricole de distillation de Saint-Jean-sur-Reyssouze.	Saint-Jean-sur-Reyssouze.
Idem	01-175	Société coopérative agricole de distillation de Manlenay-Montlin	Manlenay-Montlin.
Idem	01-176	Société coopérative agricole de distillation de Malafretaz	Malafretaz.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	01-171	Société coopérative agricole d'achat et de vente de Civrieux et communes limitrophes.	Civrieux.
Idem	01-172	Société coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Bereziat et Saint-Jean-sur-Reyssouze.	Saint-Jean-sur-Reyssouze.
C. — Services	01-169	Société coopérative agricole de battage et coopérative d'utilisation de matériel agricole de Foissiat.	Foissiat.
Idem	01-177	Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Gorrevod et communes limitrophes.	Gorrevod.
Idem	01-178	Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Jasseron.	Jasseron.
Idem	01-179	Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Vonnas-Ouest.	Vonnas.
Idem	01-180	Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Saint-André-de-Corcy.	Saint-André-de-Corcy.
Idem	01-181	Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Saint-Jean-sur-Reyssouze.	Saint-Jean-sur-Reyssouze.
Idem	01-182	Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Confrançon.	Confrançon.
Idem	01-183	Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Saint-Martin-le-Châtel	Saint-Martin-le-Châtel
Idem	01-184	Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Sermoyer.	Sermoyer.
Idem	01-185	Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Lompnaz.	Lompnaz.
Idem	01-186	Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Tramoyes.	Tramoyes.
Idem	01-187	Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Villette.	Hameau de Mas-Prugnes, commune de Villette.
Idem	01-89	Société coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Grièges.	Grièges.
Allier (*suite*).			
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	03-317	Coopérative de vinification supérieure de Saint-Pourçain-sur-Sioule « Vinisup ».	Lieudit Les Brosses, commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule.
C. — Services	03-318	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Hauterive	Hauterive.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	03-316	Société coopérative agricole et avicole montluçonnaise « Coopavi »	Montluçon.
Alpes (Basses-) (*suite*).			
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	04-65	Société coopérative de boulangerie et de production agricole de la région de Barrême.	Barrême.
C. — Services	04-61	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Thorame-Basse.	Thorame-Basse.
Idem	04-62	Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Senez	Senez.
Idem	04-63	Coopérative agricole du Plan de Puget à Entrevaux	Entrevaux.
Idem	04-64	Société coopérative pour l'utilisation des machines et instruments agricoles de Villeneuve.	Villeneuve.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation. 2	DENOMINATION 3	SIEGE SOCIAL 4
		Alpes-Maritimes (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	06-34	Société coopérative agricole de laiterie et de vacherie de la Bollène-Vésubie.	La Bollène-Vésubie.
Idem	06-35	Coopérative agricole et laitière de l'arrondissement de Grasse	Cannes.
Idem	06-36	Coopérative laitière de Clans	Clans.
Idem	06-37	Société coopérative oléicole de Gilette et des communes environnantes.	Gilette.
Idem	06-38	Coopérative laitière de la Tinée	Isola.
Idem	06-40	« Hortus », société coopérative des producteurs de fleurs pour la parfumerie de la vallée de la Siagne	Pégomas.
Idem	06-41	Coopérative agricole « L'Indépendance vésubienne »	Roquebillière.
Idem	06-42	Coopérative stephanoise agricole	Saint-Etienne-de-Tinée.
Idem	06-43	Moulin coopératif de Toulon	Toudon.
Idem	06-44	Coopérative agricole et maraîchère des producteurs de Villeneuve Loubet.	Villeneuve-Loubet.
Idem	06-45	Coopérative oléicole de la Roquette-sur-Var	La Roquette-sur-Var.
Idem	06-48	Laiterie coopérative du Var moyen	Puget-Théniers.
Idem	06-49	Société coopérative agricole des producteurs de fleurs à parfum de la Colle-sur-Loup.	La Colle-sur-Loup.
Idem	06-50	Coopérative agricole et oléicole du Gros-d'Utelle	Hameau de Gros-d'Utelle, commune d'Utelle.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	06-39	« L'Abeille », coopérative agricole intercommunale de Pégomas	Pégomas.
		Ariège (*suite*).	
B. — Achat en commun et approvisionnement.	09-15	Coopérative agricole d'approvisionnement de Pamiers	Pamiers.
Idem	09-16	Coopérative agricole d'approvionnement de Castillon « La Paysanne ».	Castillon.
Idem	09-17	Coopérative agricole d'approvisionnement de Mérigon	Mérignon.
C. — Services	09-18	Coopérative d'amélioration de l'élevage bovin et d'insémination artificielle de l'Ariège.	Foix.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	09-19	Coopérative agricole de Seix	Seix.
		Aude (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	11-332	Cave coopérative agricole de vinification « Le Cep du Razès », à Belvèze-du-Razès.	Belvèze-du-Razès.
Idem	11-333	Cave coopérative agricole de vinification « La Grappe », à Canet-d'Aude.	Canet.
Idem	11-334	Société coopérative agricole de vinification de Couiza et environs	Couiza.
Idem	11-335	Société coopérative agricole de vinification de Duilhac	Duilhac.
Idem	11-336	Cave coopérative agricole de vinification de Lapalme	Lapalme.
Idem	11-337	Cave coopérative agricole de vinification de Montlaur	Montlaur.
Idem	11-338	Cave coopérative agricole de Monze	Monze.
Idem	11-339	Cave coopérative agricole « Le Refuze » de Portel	Portel.
Idem	11-340	Cave coopérative agricole de vinification de Saint-Nazaire	Saint-Nazaire-d'Aude.
Idem	11-341	Distillerie coopérative agricole des vignerons de Floure	Floure.
Idem	11-342	Distillerie coopérative agricole des vignerons de Monze	Monze.
Idem	11-343	Société coopérative agricole de distillerie de la région de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse.	Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse.
C. — Services	11-344	Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Camurac.	Camurac.
Idem	11-345	Coopérative agricole de Labours de la Redorte	La Redorte.
		Bouches-du-Rhône (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	13-86	Coopérative oléicole de Coudoux	Hameau de Coudoux, commune de Ventabren.
Idem	13-87	Coopérative agricole fruitière de Saint-Andiol	Saint-Andiol.
Idem	13-88	Coopérative des producteurs de tomates de la région provençale	Saint-Chamas.
Idem	13-89	Coopérative agricole de l'élevage porcin des Bouches-du-Rhône	Marseille.
Idem	13-91	Coopérative vinicole de Meyrargues	Meyrargues.
Idem	13-92	Coopérative vinicole d'Eguilles	Eguilles.
Idem	13-93	Coopérative oléicole de Velaux	Velaux.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	13-58	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionemnent de Boulbon	Boulbon.
Idem	13-90	Coopérative agricole du syndicat des laitiers de l'arrondissement d'Aix.	Aix.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation. 2	DENOMINATION 3	SIEGE SOCIAL 4
		Cantal (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	15-124	Société coopérative agricole laitière de la vallée de la Véronne	Hameau des Blattes, commune de Riom-ès-Montagnes.
Idem	15-125	Coopérative agricole laitière de Saint-Georges	Hameau de Vernet, commune de Saint-Georges.
Idem	15-126	Laiterie coopérative de Pont-la-Vieille	Lieudit Pont-la-Vieille, commune de Narnhac.
Idem	15-129	Coopérative agricole laitière de Roannes-Saint-Mary	Roannes-Saint-Mary.
Idem	15-130	Coopérative agricole laitière intercommunale de Chaudesaigues	Saint-Martial.
Idem	15-131	Coopérative agricole laitière du Plateau de Journiac	Hameau de Pons, commune de Riom-ès-Montagnes.
C. — Services	15-128	Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Lieutadès.	Lieutadès.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	15-123	Coopérative agricole laitière et d'approvisionnement de Landeyrat	Landeyrat.
Idem	15-127	Coopérative agricole laitière et d'approvisionnement de Lextrait	Hameau de Lextrait, commune de Collandres.
		Charente (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	16-146	Société coopérative agricole de boulangerie de Baignes-Sainte-Radegonde.	Baignes-Sainte-Radegonde.
Idem	16-148	Coopérative agricole de laiterie de Vaux-Rouillac	Vaux-Rouillac.
Idem	16-150	Distillerie coopérative d'Echallat	Echallat.
Idem	16-151	Laiterie coopérative de Douzat	Douzat.
Idem	16-156	Laiterie coopérative du Confolentais	Confolens.
Idem	16-158	Boulangerie coopérative agricole de Saint-Genis-d'Hiersac	Saint-Genis-d'Hiersac.
C. — Services	16-147	Société coopérative de battages de Mallaville et communes limitrophes.	Mallaville.
Idem	16-149	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Fontenille de Champniers.	Hameau de Fontenille, commune de Champniers.
Idem	16-152	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Tusson	Tusson.
Idem	16-153	Société coopérative agricole de battages de Fontclaireau	Fontclaireau.
Idem	16-154	Société coopérative de battages de la Jarrie, Villeneuve, Luchac et Guitres, commune de Chassors.	Hameau de Villeneuve, commune de Chassors.
Idem	16-155	Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Gours	Les Gours.
Idem	16-157	Coopérative de moissonnage, battage de Luchac-Chassors	Chassors.
		Cher (*suite*).	
C. — Services	18-197	Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de la région de Bruère.	Bruère-Allichamps.
Idem	18-199	Coopérative agricole de moissonnage, battage de Bengy-sur-Craon	Bengy-sur-Craon.
Idem	18-200	Coopérative agricole de battages électriques de Feux	Feux.
Idem	18-201	Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de la région d'Aubigny.	Aubigny-sur-Nère.
Idem	18-203	Société coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole d'Allogny.	Allogny.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	18-198	Société coopérative agricole d'approvisionnement de stockage et vente de céréales de la région de Bourges.	Bourges.
Idem	18-202	Coopérative agricole de Mareuil-sur-Arnon	Mareuil-sur-Arnon.
Idem	18-204	Coopérative agricole de Massay et environs	Massay.
		Côte-d'Or (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	21-79	Société coopérative civile de la distillerie agricole de la région de Mirebeau-sur-Bèze.	Mirebeau-sur-Bèze.
C. — Services	21-80	Coopérative agricole de culture mécanique de Corgengoux	Corgengoux.
		Côtes-du-Nord (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	22-362	Coopérative agricole de céréales des cantons de Rostrenen et Maël-Carhaix.	Maël-Carhaix.
Idem	22-361	« Coopérative agricole de blé » du canton de Broons	Broons
Idem	22-365	« Coopérative agricole de céréales » de Belle-Isle-en-Terre	Belle-Isle-en-Terre.
Idem	22-366	Coopérative agricole de laiterie-beurrerie de la Côte de Granit	Hameau de Traoumeur, commune de Trédarzec.
Idem	22-367	L'armoricaine laitière de Lanfains, coopérative agricole	Lanfains.
Idem	22-368	Beurrerie du Trieux, coopérative agricole	Guingamp.
Idem	22-369	Coopérative agricole de laiterie et beurrerie de Saint-Brieuc	Saint-Brieuc.
Idem	22-372	Coopérative agricole de blé « Le Briochine »	Saint-Brieuc.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION 3	SIÈGE SOCIAL 4
B. — Achat en commun et approvisionnement.	22-363	Coopérative agricole « Les Aviculteurs réunis » de Saint-Nicolas-du-Pélem.	Saint-Nicolas-du-Pélem.
C. — Services.....	22-360	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation de matériel « La Pélémoise ».	Saint-Nicolas-du-Pélem.
Idem.....	22-361	Coopérative agricole, la Ville Blanche, Boqueho.....	Hameau de Ville-Blanche, commune de Boqueho.
Idem.....	22-371	Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Celtique ».....	Hameau de Traoumeur, commune de Trédarzec.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	22-370	Coopérative agricole de Langueux.....	Langueux.

Dordogne (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	24-128	Coopérative agricole de stockage de Montpon-sur-l'Isle.....	Montpont-sur-l'Isle.
Idem.....	24-129	Coopérative de blé du Bugue et Sarlat rattachée au Bugue.....	Le Bugue.
Idem.....	24-130	Cave coopérative de Bergerac.....	Bergerac.
Idem.....	24-131	Cave coopérative vinicole de Montcaret.....	Montcaret.
Idem.....	24-132	Cave coopérative vinicole intercommunale du Fleix.....	Le Fleix.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	24-133	Coopérative agricole de Payzac et Savignac-Ledrier à Payzac.....	Payzac-de-Lanouaille.
C. — Services.....	24-123	Société coopérative intercommunale d'exploitations agricoles des communes de Liorac, Saint-Georges-de-Montclard et Saint-Félix-de-Villadeix à Liorac.	Liorac.
Idem.....	24-124	Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole en commun et de battage de Saint-Antoine, Port-Sainte-Foy à Port-Sainte-Foy.	Saint-Antoine-Port-Sainte-Foy, commune de Saint-Antoine-de-Breuilh.
Idem.....	24-125	Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun « Les Moissons » de Fougueyrolles.	Fougueyrolles.
Idem.....	24-126	Société coopérative d'exploitation agricole communale de Saint-Capraise-d'Eymet.	Saint-Capraise-d'Eymet.
Idem.....	24-127	Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole en commun du Fleix.	Le Fleix.

Doubs (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	25-118	Société coopérative de fromagerie de Vaudrivillers.....	Vaudrivillers.
Idem.....	25-119	Société coopérative de fromagerie de Cubry-Cubrial.....	Cubry.
Idem.....	25-120	Société coopérative de fromagerie d'Athoze.....	Athoze
Idem.....	25-121	Société coopérative de fromagerie de Dasle.....	Dasle.
Idem.....	25-122	Société coopérative de fromagerie de Dommartin-les-Templiers.....	Dommartin.
Idem.....	25-123	Société coopérative de fromagerie de Lavans-Quingey-Pessans.....	Lavans-Quingey.
Idem.....	25-124	Société coopérative de fromagerie de Mandeure.....	Mandeure.
Idem.....	25-125	Société coopérative de fromagerie de Rougemont, Chazelot et Montferney.	Rougemont.
Idem.....	25-126	Société coopérative agricole de vente de lait de Roulans.....	Roulans.
Idem.....	25-127	Société coopérative agricole de fromagerie d'Avoudrey.....	Avoudrey.
Idem.....	25-128	Société coopérative agricole de fromagerie du Chateur-de-Moncey....	Moncey.
Idem.....	25-129	Société coopérative agricole de fromagerie de Fontain.....	Fontain.
C. — Services.....	25-117	Société coopérative d'utilisation en commun de Byans-sur-Doubs et Abbans-Dessus.	Byans-sur-Doubs.

Eure (*suite*).

C. — Services.....	27-94	Coopérative agricole de Vieux-Villez.....	Vieux-Villez.
Idem.....	27-97	Coopérative agricole de Saint-Marcel.....	Saint-Marcel.
Idem.....	27-98	Coopérative agricole pour l'insémination artificielle, région de Saint-André-de-l'Eure.	Saint-André-de-l'Eure.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	27-95	Société coopérative agricole de teillage du plateau du Vexin.....	Lisors.
B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Services.	27-96	Coopérative agricole de Campigny.....	Campigny.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION 3	SIEGE SOCIAL 4
		Gard (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	30-173	Société coopérative oléicole d'Anduze	Anduze.
Idem	30-174	Société coopérative de confiserie d'olives de Saint-Hilaire-d'Ozilhan	Saint-Hilaire-d'Ozilhan.
Idem	30-175	Société coopérative laitière de l'Uzège	Uzès.
Idem	30-176	Société coopérative laitière du Vigan	Le Vigan.
Idem	30-177	Société coopérative de blé et de céréales de Barjac et communes limitrophes.	Barjac.
Idem	30-178	Cave coopérative intercommunale de Rochegude, Saint-Jean-de-Maruéjols, Rivière et Saint-Denis.	Rochegude.
Idem	30-179	Cave coopérative de Rodilhan	Hameau de Rodilhan, commune de Bouillargues.
Idem	30-180	Société coopérative vinicole intercommunale de Brouzet-lès-Alès	Brouzet-lès-Alès.
Idem	30-181	Société coopérative de vinification de Calvisson	Calvisson.
Idem	30-182	Cave coopérative « La Clairette » de Bellegarde, à Bellegarde.	Bellegarde.
Idem	30-183	Société coopérative agricole de vente des produits de la vigne « Caves réunies Rhône, Cévennes, Costières », (maison de l'agriculture, place Questel, à Nîmes).	Nîmes.
Idem	30-184	Société coopérative de vinification « La Vigneronne » de Milhaud	Milhaud.
Idem	30-185	Cave coopérative de Vénéjan	Vénéjan.
Idem	30-186	Société coopérative des vignerons de Saint-Gervais	Saint-Gervais.
Idem	30-187	Société coopérative vinicole de Corconne	Corconne.
Idem	30-188	Cave coopérative de Saint-Etienne-des-Sorts	Saint-Etienne-des-Sorts.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	30-190	Société coopérative agricole d'approvisionnement et d'achat en commun d'Aigues-Mortes.	Aigues-Mortes.
Idem	30-191	Société coopérative agricole d'approvisionnement et d'achat en commun de Saint-Hippolyte-du-Fort.	Saint-Hippolyte-du-Fort.
C. — Services	30-192	Société coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Bezouce.	Bezouce.
A, B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	30-189	Société coopérative agricole et castanéicole des Cévennes	Colognac.
		Hérault (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	34-310	Cave coopérative des vignerons de Mauguio	Mauguio.
Idem	34-311	Cave coopérative de vinification « Les Costières de Pomerols », à Pomerols.	Pomerols.
Idem	34-312	Coopérative agricole « L'Avenir vinicole », à Caux	Caux.
Idem	34-314	Coopérative de vinification « Les Crus cazedarnais », à Cazedarnes	Cazedarnes.
Idem	34-316	Huilerie coopérative de Saint-Chinian	Saint-Chinian.
Idem	34-313	Coopérative agricole d'approvisionnement de Frontignan	Frontignan.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	34-315	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de Pérols	Pérols.
C. — Services	34-309	Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles « La Riveraine », aux Rives.	Les Rives.
		Ille-et-Vilaine (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	35-123	Coopérative agricole cave cidricole « Les Celliers réunis »	Rennes.
Idem	35-122	Coopérative des produits agricoles de la région Sud-Est de Rennes	Rennes.
C. — Services	35-121	Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Sullacaise »	Saint-Suliac.
		Indre (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	36-129	Société laitière coopérative de la vallée du Nahon	Vicq-sur-Nahon.
Idem	36-130	Coopérative laitière de Buzançais	Buzançais.
C. — Services	36-120	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Berthenoux	Berthenoux.
Idem	36-121	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chezelles-Villegongis.	Chezelles.
Idem	36-122	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lacs	Lacs.
Idem	36-123	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Pouligny-Notre-Dame.	Pouligny-Notre-Dame.
Idem	36-124	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sainte-Lizaigne	Sainte-Lizaigne.
Idem	36-125	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sassierges	Sassierges.
Idem	36-126	Coopérative fruitière et de pulvérisation de Clion-sur-Indre	Clion-sur-Indre.
Idem	36-127	Coopérative fruitière et de pulvérisation de Palluau	Palluau-sur-Indre.
Idem	36-128	Coopérative agricole de maréchalerie de Villedieu-sur-Indre	Villedieu-sur-Indre.

(*Supplément.* — **Fin.**)

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation. 2	DENOMINATION 3	SIEGE SOCIAL 4
		Indre-et-Loire (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	37-184	Société coopérative agricole de fruits et primeurs de Restigné.....	Restigné.
Idem.....	37-185	Laiterie coopérative du Grand-Pressigny.....	Le Grand-Pressigny.
Idem.....	37-186	Société coopérative de laiterie de la région Ischoise.....	Lieudit les Arcies, commune de Verneuil-sur-Indre.
Idem.....	37-187	Laiterie coopérative du canton de Bourgueil et communes voisines....	Hameau du Moulin-Piard, commune de Benais.
Idem.....	37-188	Laiterie coopérative de Cravant.....	Hameau du Puits, commune de Cravant-les-Coteaux.
Idem.....	37-189	Laiterie coopérative du Louroux.....	Le Louroux.
Idem.....	37-190	Coopérative de distillerie ambulante de Dame-Marie-les-Bois.....	Dame-Marie-les-Bois.
Idem.....	37-191	Four à chaux coopératif agricole de Coulangé à Villeloin-Coulangé....	Villeloin-Coulangé.
Idem.....	37-192	Coopérative des producteurs de Notre-Dame d'Oé.....	Notre-Dame-d'Oé.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	37-183	Société coopérative agricole « La Paysanne chinonaise », à Chinon....	Chinon.
C. — Services.....	37-158	Coopérative de battages de Marcilly-sur-Vienne.....	Marcilly-sur-Vienne.
Idem.....	37-159	Coopérative agricole de Bossay-sur-Claise, secteur Nord.....	Bossay.
Idem.....	37-160	Société coopérative de battages de Berthenay.....	Berthenay.
Idem.....	37-161	Société coopérative de battages « L'Espérance » de Cigogné.....	Cigogné.
Idem.....	37-162	Coopérative agricole de battages de Bournan.....	Bournan.
Idem.....	37-163	Coopérative intercommunale de battages de Ferrière-Larçon.....	Ferrières-Larçon.
Idem.....	37-164	Coopérative de battages « L'Union » de Bolus-le-Sec.....	Bolus-le-Sec.
Idem.....	37-165	Société coopérative agricole de battages de Montrésor.....	Montrésor.
Idem.....	37-166	Coopérative intercommunale de battages de Betz-le-Château.....	Betz-le-Château.
Idem.....	37-167	Coopérative de battages d'Athée-sur-Cher.....	Athée-sur-Cher.
Idem.....	37-168	Coopérative de battages et d'utilisation de matériel de culture mécanique de Limeray.	Limeray.
Idem.....	37-169	Coopérative de battages « La Prévoyante » de Chisseaux.....	Chisseaux.
Idem.....	37-170	Société coopérative de battages de Louans et des environs.....	Louans.
Idem.....	37-171	Coopérative agricole « L'Aurore » de Druye, Artannes et Ballan-Miré.	Druye.
Idem.....	37-172	Coopérative agricole de Chambon.....	Chambon.
Idem.....	37-173	Coopérative intercommunale de battages de Saint-Flovier.....	Saint-Flovier.
Idem.....	37-174	Coopérative de battages de « Thoré », à Civray-sur-Cher.....	Hameau de Thoré, commune de Civray-sur-Cher.
Idem.....	37-175	Société coopérative agricole de battages et de motoculture de Luzé...	Luzé.
Idem.....	37-176	Coopérative agricole de battages et de matériel en commun « Le Bourg de Saint-Senoch.	Saint-Senoch.
Idem.....	37-177	Coopérative de battages et de culture mécanique « La Ligoire », à Mouzay.	Mouzay.
Idem.....	37-178	Coopérative agricole de Charnizay (secteur Nord).....	Charnizay.
Idem.....	37-179	Coopérative agricole de battages de Bossée.....	Bossée.
Idem.....	37-180	Coopérative de maréchalerie, tonnellerie de Benais.....	Benais.
Idem.....	37-181	Société coopérative de maréchalerie, achat et utilisation de matériel agricole de Betz-le-Château.	Betz-le-Château.
Idem.....	37-182	Société coopérative de battages et d'utilisation de matériel agricole de Sorigny (Sud).	Sorigny.
		Isère (*suite*).	
B. — Achat en commun et approvisionnement.	38-131	Coopérative agricole laitière de la région grenobloise.....	Grenoble.
C. — Services.....	38-127	Coopérative agricole de battage intercommunale de Crolles-Bernin....	Bernin.
Idem.....	38-128	Coopérative agricole de labourage d'Anjou.....	Anjou.
Idem.....	38-129	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Creys-et-Pusignieu...	Creys-et-Pusignieu.
Idem.....	38-130	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Domène, le Versoud.	Le Versoud.
		Jura (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	39-173	Coopérative agricole de fromagerie de Saint-Pierre.....	Saint-Pierre.
Idem.....	39-174	Coopérative agricole de fromagerie de Beaufort-du-Jura, hameau du Perron.	Hameau du Perron, commune de Beaufort.
Idem.....	39-175	Coopérative agricole de fromagerie d'Aresches.....	Hameau d'Aresches, commune de Montaine-Aresches.
Idem.....	39-176	Coopérative agricole de fromagerie de Cogna.....	Cogna.
Idem.....	39-177	Coopérative agricole de fromagerie de Bellefontaine.....	Bellefontaine.
Idem.....	39-178	Coopérative agricole de fromagerie de Largillay-Marsonnay.....	Largillay-Marsonnay.
Idem.....	39-179	Coopérative agricole de fromagerie du Frasnois.....	Le Frasnois.
		Loir-et-Cher (*suite*).	
A, B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	41-372	Coopérative agricole de vente et d'achat en commun et d'approvisionnement « La Maraîchère de Blois et de Loir-et-Cher ».	Blois

TYPE	NUMERO d'immatriculation.	DENOMINATION	SIEGE SOCIAL
1	2	3	4
		Loire (Haute-) (*suite*).	
C. — Services.....	43-57	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Beaulieu.	Beaulieu.
Idem.....	43-58	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Bellevue-la-Montagne.	Bellevue-la-Montagne.
Idem.....	43-59	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Chaniat.	Chaniat.
Idem.....	43-60	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Paulien.	Saint-Paulien.
A, B, C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnements. — Services.	43-61	Société coopérative agricole départementale pour l'amélioration de l'élevage.	Le Puy.
		Loire-Inférieure (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	44-61	Boulangerie coopérative agricole de Saint-Même-le-Tenu.....	Saint-Même-le-Tenu.
Idem.....	44-62	Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de l'espèce bovine de la région d'Héric.	Héric.
Idem.....	44-65	Laiterie coopérative agricole de Notre-Dame-des-Landes.....	Notre-Dame-des-Landes.
Idem.....	44-72	Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de la région de Saint-Père-en-Retz.	Saint-Père-en-Retz.
Idem.....	44-76	Société coopérative agricole « Boulangerie Saint-Honoré ».....	Sainte-Pazanne.
Idem.....	44-79	Laiteries coopératives agricoles réunies de Fresnay, Machecoul et leurs environs.	Fresnay-en-Retz.
Idem.....	44-89	Coopérative saliçole du Marais de Batz.....	Batz-sur-Mer.
Idem.....	44-90	Coopérative agricole de vente en commun de sel « L'Espérance ».....	Batz-sur-Mer.
Idem.....	44-91	Coopérative agricole laitière de Plessé.....	Plessé.
C. — Services.....	44-58	Coopérative de matériel agricole du Pallet.....	Le Pallet.
Idem.....	44-59	Coopérative de matériel agricole de Blain.....	Blain.
Idem.....	44-60	Coopérative agricole de Mézillac.....	Lieudit Mézillac, commune de Guéméné-Penfao.
Idem.....	44-64	Coopérative agricole de culture mécanique de Saint-Joseph-de-Portricq.	Saint-Joseph-de-Portricq.
Idem.....	44-66	Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Pont-du-Cens.....	Orvault.
Idem.....	44-67	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Grandchamp-des-Fontaines.	Grandchamp-des-Fontaines.
Idem.....	44-68	Coopérative agricole d'utilisation de matériel et travaux en commun de Saint-Etienne-de-Corcoué.	Saint-Etienne-de-Corcoué.
Idem.....	44-70	Coopérative agricole « La Saint-Nicolas de Frossay ».....	Frossay.
Idem.....	44-75	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Michel-Chef-Chef.	Saint-Michel-Chef-Chef.
Idem.....	44-77	Société coopérative agricole pour l'utilisation des machines et instruments agricoles de Carquefou.	Carquefou.
Idem.....	44-78	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Paulx.....	Hameau de l'Hébergement, commune de Paulx.
Idem.....	44-80	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Redurin.....	Lieudit Redurin, section du Dresny, commune de Plessé.
Idem.....	44-81	Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle du Bocage.	Aigrefeuille-sur-Maine.
Idem.....	44-82	Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de Riaillé et environs.	Riaillé.
Idem.....	44-83	Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle du Val-de-Loire.	Nantes.
Idem.....	44-84	Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de Moisdon-la-Rivière.	Moisdon-la-Rivière.
Idem.....	44-85	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Machecoul.....	Machecoul.
Idem.....	44-86	Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de Nozay et environs.	Nozay.
Idem.....	44-87	Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de Derval et environs.	Derval.
Idem.....	44-88	Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de Nantes-Banlieue-Nord.	Nantes.
Idem.....	44-92	Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de la vallée de l'Isac.	Plessé.
Idem.....	44-93	Coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de la région d'Herbignac.	Herbignac.
A, B, C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services.	44-63	Coopérative agricole de Saint-Vincent-des-Landes.....	Saint-Vincent-des-Landes.
Idem.....	44-69	Coopérative agricole de la Grigonnais.....	Hameau de la Grigonnais, commune de Vay.
B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Services.	44-71	Coopérative agricole de Haute-Goulaine.....	Haute-Goulaine.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation. 2	DENOMINATION 3	SIEGE SOCIAL 4
		Lot (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	47-79	Coopérative agricole du syndicat fruitier de la vallée du Lot.....	Cahors.
C. — Services.....	47-80	Coopérative agricole d'insémination artificielle de la région de Catus.	Catus.
Idem.....	47-81	Coopérative agricole d'insémination artificielle de Frayssac-Puy l'Evêque.	Puy-l'Evêque.
Idem.....	47-82	Coopérative agricole d'insémination artificielle de la région de Cahors.	Cahors.
		Lot-et-Garonne (*suite*).	
A — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	48-212	Société coopérative agricole de céréales et de boulangerie du canton de Francescas, à Nomdieu.	Nomdieu.
Idem.....	48-256	Coopérative agricole de boulangerie de Saint-Sauveur-de-Meilhan....	Saint-Sauveur-de-Meilhan.
Idem.....	48-257	Coopérative « Avicoop villeneuvois », production, transformation, conservation et vente de produits de basse-cour, à Villeneuve-sur-Lot.	Villeneuve-sur-Lot.
C. — Services.....	48-252	Coopérative agricole de motoculture de « Monfourtou », Laroque-Timbaut.	Hameau de Monfourtou, commune de Laroque-Timbaut.
Idem.....	48-253	Coopérative agricole de motoculture de Tourliac.	Tourliac.
Idem.....	48-254	Coopérative de motoculture, battage et travaux agricoles de « Montmarès », Villeneuve-sur-Lot.	Hameau de Montmarès, commune de Villeneuve-sur-Lot.
A. B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	48-255	Coopérative agricole de blé et d'approvisionnement de Montflanquin.	Montflanquin.
		Marne (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	51-217	Coopérative agricole de vente de lait de Fère-Champenoise.....	Fère-Champenoise.
Idem.....	51-220	Coopérative agricole et vinicole de Pouillon, Thil, Villers-Franqueux, à Pouillon.	Pouillon.
Idem.....	51-223	Coopérative agricole de Saint-Hilaire-le-Petit.....	Saint-Hilaire-le-Petit.
Idem.....	51-224	Coopérative agricole de vente de betteraves du Sud-Ouest de la Marne.	Fère-Champenoise.
Idem.....	51-226	« La Coupe de Vermeil », coopérative vinicole, à Oger.....	Oger.
Idem.....	51-227	Coopérative rurale vinicole de champagnisation de Ville-Dommange..	Ville-Dommange.
Idem.....	51-228	Coopérative vinicole de Champillon.....	Champillon.
Idem.....	51-231	Coopérative rurale de stratification de Cramant.....	Cramant.
Idem.....	51-232	Coopérative agricole d'Esternay.....	Esternay.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	51-233	Coopérative d'achats et d'approvisionnements d'Esternay.....	Esternay.
C. — Services.....	51-216	Coopérative de motoculture et de battage de Grauves et communes limitrophes.	Grauves.
Idem.....	51-218	Coopérative agricole de culture mécanique et de battage d'Aubilly et environs.	Aubilly.
Idem.....	51-219	Coopérative agricole d'élevage de Loisy-sur-Marne.....	Loisy-sur-Marne.
Idem.....	51-221	Coopérative agricole de battage mécanique de Vadenay.....	Vadenay.
Idem.....	51-222	Coopérative agricole de motoculture, à Saint-Jean-sur-Tourbe.....	Saint-Jean-sur-Tourbe.
Idem.....	51-225	Coopérative agricole de motoculture de Mesnil et d'Oger.....	Oger.
A, B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	51-229	Coopérative agricole du canton d'Anglure.....	Anglure.
Idem.....	51-230	Coopérative générale des vignerons de la Champagne délimitée, à Ay « C. O. G. E. V. I. ».	Ay.
		Meurthe-et-Moselle (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	54-110	Coopérative laitière de la vallée de la Baumette.....	Uruffe.
Idem.....	54-111	Coopérative agricole laitière de Fontenoy-la-Joute.....	Fontenoy-la-Joute.
Idem.....	54-112	Coopérative agricole laitière des vallées du Rupt et du Soiron.....	Charey.
Idem.....	54-113	Coopérative agricole laitière de la Montagne.....	Villers-la-Montagne.
C. — Services.....	54-114	Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Saintois.....	Forcelles-sous-Gugney.
Idem.....	54-115	Coopérative d'insémination artificielle de la Mortagne.....	Lunéville.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation. 2	DENOMINATION 3	SIEGE SOCIAL 4
		Morbihan (*suite*).	
C. — Services.....	56-122	Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Clézio en Guéhenno.	Hameau de Clézio, commune de Ghéhenno.
		Oise (*suite*).	
B. — Achat en commun et approvisionnement.	60-159	Coopérative de boulangerie de Rémy.....	Rémy.
A, B, C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services.	60-158	Coopérative agricole de la région de Froissy.....	Froissy
		Pyrénées-Orientales (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	66-166	Société coopérative vinicole intercommunale « Le Vallespir » de Céret.	Céret.
Idem.....	66-167	Société cave coopérative agricole de Canet.....	Canet
Idem.....	66-168	Société coopérative maraîchère de Pézilla-la-Rivière.....	Pézilla-la-Rivière.
Idem.....	66-169	Société coopérative agricole fruitière du Canigou de Prades.....	Prades.
A, B, C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services.	66-165	Société coopérative agricole fruitière et maraîchère « Catllar-Fruits » de Catllar.	Catllar.
		Rhin (Bas-) (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	67-577	Coopérative laitière de Herbitzheim.....	Herbitzheim.
Idem.....	67-581	Coopérative agricole de Wingen-près-Lembach.....	Wingen.
Idem.....	67-582	Coopérative laitière de Rountzenheim.....	Rountzenheim.
Idem.....	67-587	Cave coopérative de Dambach-la-Ville et environs à Dambach-la-Ville.	Dambach.
Idem.....	67-592	Coopérative laitière de Griesheim-sur-Souffel.....	Griesheim-sur-Souffel.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	67-557	Coopérative agricole « La Rurale » de Zinswiller.....	Zinswiller.
Idem.....	67-563	Coopérative agricole de Bissert.....	Bissert.
Idem.....	67-584	Coopérative agricole de Sarrewerden.....	Sarrewerden.
Idem.....	67-588	Coopérative agricole de Wœrth.....	Wœrth-sur-Sauer.
Idem.....	67-589	Coopérative agricole d'Engenthal-Wangenbourg.....	Engenthal.
Idem.....	67-591	Coopérative agricole d'Ittlenheim.....	Ittlenheim.
Idem.....	67-593	Coopérative agricole de Mutzig.....	Mutzig.
C. — Services.....	67-583	Coopérative agricole de battage d'Andlau, Eichhoffen et Mittelbergheim.	Andlau-au-Val.
Idem.....	67-585	Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole de Rœschwoog.	Rœschwoog.
Idem.....	67-590	Coopérative de battage de Goxwiller.....	Goxwiller.
A, B, C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Services.	67-586	Coopérative fruitière de l'Alsace du Nord à Wissembourg.....	Wissembourg.
		Saône (Haute-) (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	70-137	Coopérative laitière des prés meilleurs.....	Etuz.
Idem.....	70-138	Coopérative laitière de Villars-le-Pautel, Aisey et Bourbevelle.....	Villars-le-Pautel.
Idem.....	70-139	Coopérative agricole de stockage de céréales de Montbozon.....	Montbozon.
Idem.....	70-142	Coopérative laitière intercommunale de la Saône, du Durgeon et de la Scyotte.	Chemilly.
C. — Services.....	70-140	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Bonboillon.	Bonboillon.
Idem.....	70-141	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Pesmes.	Pesmes.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation. 2	DENOMINATION 3	SIEGE SOCIAL 4
		Sarthe (*suite*).	
C. — Services	72-190	Coopérative agricole de Saint-Gervais-de-Vic	Lieudit le Bourg, commune de Saint-Gervais-de-Vic.
Idem	72-191	Coopérative agricole de Saint-Ouen-de-Mimbre	Lieudit Champerrine, commune de Saint-Victeur.
		Savoie (Haute-) (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	74-51	Société coopérative agricole de Thairy et Crache	Thairy.
Idem	74-52	Coopérative laitière agricole de Sallenoves	Sallenoves.
Idem	74-53	Société coopérative agricole de Boringes-Nangy-Findrol	Nangy.
Idem	74-54	Société coopérative agricole des Chappes à Thorens	Thorens.
Idem	74-55	Coopérative laitière agricole de Machilly	Machilly.
Idem	74-56	Société coopérative laitière agricole de « Chez Thiollay » à Saint-Paul.	Saint-Paul-en-Chablais.
Idem	74-57	Coopérative laitière agricole de Mieussy-Chef-Lieu	Mieussy.
Idem	74-58	Coopérative laitière agricole de Filly-Prailles et Marignan à Sciez	Hameau de Filly, commune de Sciez.
Idem	74-59	Coopérative laitière agricole d'Arbusigny-Chef-Lieu	Arbusigny.
Idem	74-60	Coopérative laitière agricole d'Aviernoz	Aviernoz.
Idem	74-62	Coopérative laitière agricole du « Pré-Gavard », à Viuz-en-Sallaz	Viuz-en-Sallaz.
C. — Services	74-61	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel en commun de Machilly.	Machilly.
Idem	74-63	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Maurice-de-Rumilly.	Saint-Maurice-de-Rumilly.
		Seine-Inférieure (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	76-56	Société coopérative beurrière d'Aumale	Aumale.
Idem	76-57	Société coopérative des producteurs de blé de la région de Saint-Waast-Cany.	Saint-Vaast-Dieppedalle.
C. — Services	76-58	Coopérative de culture mécanique et de marnage de Saint-Honoré	Longueville-sur-Scie.
Idem	76-59	Coopérative d'insémination artificielle de Haute-Normandie	Neufchâtel-en-Bray.
		Sèvres (Deux-) (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	79-307	Coopérative agricole de blé de Lezay	Lezay.
Idem	79-308	Boulangerie coopérative de Bouillé-Saint-Paul	Bouillé-Saint-Paul.
Idem	79-309	Société coopérative agricole de panification de Saint-Christophe-sur-Roc.	Saint-Christophe-sur-Roc.
Idem	79-310	Société coopérative agricole boulangerie coopérative de Parthenay	Parthenay.
Idem	79-311	Société coopérative agricole de laiterie et d'approvisionnement de Vouillé.	Vouillé.
Idem	79-341	Société coopérative agricole de laiterie de la vallée de la Courante	Le Bourdet.
Idem	79-342	Société coopérative agricole de blé de Faye-sur-Ardin	Faye-sur-Ardin.
Idem	79-343	Société coopérative agricole de stockage et de vente de grains et de graines de la région de Niort.	Niort.
Idem	79-344	Société coopérative agricole des producteurs agricoles de céréales de Saint-Martin-de-Melle.	Saint-Martin-de-Melle.
Idem	79-345	Société coopérative agricole de stockage de blé de Prin-Deyrançon, le Bourdet et extensions.	Prin-Deyrançon.
Idem	79-346	Société coopérative agricole de stockage et de meunerie-boulangerie de Claveau, commune de Moncoutant.	Lieudit Claveau, commune de Moncoutant.
Idem	79-347	Société coopérative agricole de meunerie-boulangerie de Coulonges-Thouarnais.	Coulonges-Thouarsais.
Idem	79-348	Société coopérative agricole de boulangerie de Sainte-Verge	Sainte-Verge.
Idem	79-349	Société coopérative agricole de boulangerie de Saint-Martin-de-Sanzay et Bagneux.	Saint-Martin-de-Sanzay.
Idem	79-350	Société coopérative agricole de boulangerie de Prailles	Prailles.
Idem	79-351	Société coopérative agricole de boulangerie de Saint-Martin-de-Maçon.	Saint-Martin-de-Maçon.
Idem	79-374	Coopérative agricole d'élevage de la région de Cerizay-Moncoutant et cantons limitrophes.	Moncoutant.
Idem	79-375	Société coopérative agricole et avicole de Mazières-en-Gâtine	Mazières-en-Gâtine.

TYPE	NUMERO d'immatriculation.	DENOMINATION	SIEGE SOCIAL
1	2	3	4
B. — Achat en commun et approvisionnement.	79-312	Coopérative agricole intercommunale d'approvisionnement de Cerizay.	Cerizay.
Idem	79-313	Coopérative agricole intercommunale d'approvisionnement d'Amailloux.	Amailloux.
Idem	79-352	Société coopérative agricole intercommunale d'approvisionnement de Prin-Deyrançon-le-Bourdet.	Prin-Deyrançon.
C. — Services	79-314	Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Jouin-de-Milly.	Saint-Jouin-de-Milly.
Idem	79-315	Société coopérative agricole de battage « l'Entente », d'Argenton-l'Eglise.	Hameau du Grand-Saull, commune d'Argenton-l'Eglise.
Idem	79-316	Société coopérative agricole de battages « La Frontenaisienne », de Frontenay-Rohan-Rohan.	Frontenay - Rohan - Rohan.
Idem	79-317	Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Genneton, pour le battage des grains et des graines.	Genneton.
Idem	79-318	Coopérative agricole d'utilisation de matériel agricole « La Solidaire », de Sainte-Blandine.	Sainte-Blandine.
Idem	79-319	Société coopérative agricole de culture en commun de Thorigné et ses environs.	Hameau de Thorigné, commune d'Avon.
Idem	79-320	Société coopérative de travaux agricoles et de battages de Paizay-le-Chapt.	Paizay-le-Chapt.
Idem	79-321	Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation de machines agricoles « La Fraternelle » de Tauché, commune de Sainte-Blandine.	Sainte-Blandine.
Idem	79-322	Société coopérative agricole rurale « La Coopéculture de Chaban, commune de Chauray ».	Hameau de Chaban, commune de Chauray.
Idem	79-353	Société coopérative agricole pour l'achat et l'utilisation en commun de matériels, machines et instruments agricoles de la Roche, commune de Chauray.	Chauray.
Idem	79-354	Société coopérative agricole de travaux agricoles de Vielpain, la Cononnière à la Guittière, commune de Pamproux.	Hameau de la Guittière, commune de Pamproux.
Idem	79-355	Société coopérative agricole de travaux agricoles de Nerbonneau, la Villedée, commune de Pamproux.	Hameau de Nerbonneau, commune de Pamproux.
Idem	79-356	Société coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel « La Ronflante » d'Irais.	Irais.
Idem	79-357	Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole « L'Entr'aide agricole » de Chef-Boutonne.	Chef-Boutonne.
Idem	79-358	Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation de matériel en commun « L'Espérance » du Luc et Mortefonds, commune de Verrines-sous-Celles.	Hameau de Luc, commune de Verrines-sous-Celles.
Idem	79-359	Société coopérative agricole de travaux agricoles de Lorigné et Queue-d'Ajasse.	Hameau de Queue-d'Ajasse, commune de Lorigné.
Idem	79-360	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et instruments agricoles de Fors.	Fors.
Idem	79-361	Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole « La Vitesse » de Brie.	Brie.
Idem	79-362	Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Treillebois, commune de la Foye-Monjault.	La Foye-Monjault.
Idem	79-363	Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de cidrerie et de travaux agricoles « L'Entente » de Saint-Germier.	Saint-Germier.
Idem	79-364	Coopérative d'utilisation de matériel agricole, battage et labourage de Vaussais et ses environs, commune de Sauzé-Vaussais.	Sauzé-Vaussais.
Idem	79-365	Société coopérative agricole pour l'achat et l'utilisation en commun de matériel agricole de Chail.	Chail.
Idem	79-366	Société coopérative agricole de battage d'Assais	Assais.
Idem	79-367	Coopérative agricole de battage de Boisserolles	Boisserolles.
Idem	79-368	Société coopérative agricole de battage « La Sainte-Emile » de Saint-Amand-sur-Sèvre.	Saint-Amand-sur-Sèvre.
Idem	79-369	Société coopérative agricole de battage de Beauvoir-sur-Niort, le Cormenier, la Revetizon et Rimbault.	Beauvoir-sur-Niort.
Idem	79-370	Société coopérative agricole de battage d'Usseau-sur-Mignon	Usseau-sur-Mignon.
Idem	79-371	Société coopérative agricole de battage « La Chizéenne » de Chizé..	Chizé.
Idem	79-372	Société coopérative agricole de triage de grains et graines de Caunay.	Hameau du Plessis, commune de Caunay.
A. C. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Services.	79-373	Société coopérative agricole de distillation du Bourdet-Prin	Le Bourdet.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation. 2	DENOMINATION 3	SIEGE SOCIAL 4
		Somme (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	80-192	Coopérative agricole « Le Réveil du Ponthieu ».....	Crécy-en-Ponthieu.
Idem.....	80-193	Coopérative agricole d'Aigneville.....	Aigneville.
C. — Services.....	80-194	Coopérative de battage et culture mécanique de Monchy-Lagache...	Monchy-Lagache.
Idem.....	80-195	Coopérative agricole de Roiglise.....	Roiglise.
		Tarn (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	81-97	Coopérative laitière de la région de Labastide-Rouairoux (Société coopérative agricole).	Labastide-Rouairoux.
C. — Services.....	81-95	Coopérative agricole de culture mécanique de Labastide-de-Levis...	Labastide-de-Levis.
Idem.....	81-98	Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Tarn (C.U.M.A.T.).	Albi.
B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Services.	81-96	Coopérative agricole d'amélioration des sols arables du Tarn.....	Albi.
		Vendée (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	85-214	Coopérative salicole intercommunale des producteurs réunis de l'Epine.	L'Epine.
C. — Services.....	85-211	Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole « La Merveilleuse » des Lucs-sur-Boulogne.	Les Lucs - sur - Boulogne.
Idem.....	85-212	Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole « L'Entr'aide » des Epesses.	Les Epesses.
Idem.....	85-213	Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole « L'Entr'aide » de Saint-Maurice-des-Noues.	Saint - Maurice - des Noues.
A, B. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	85-210	Coopérative agricole de production, transformation, conservation et vente, achat et approvisionnement « La Tranchaise ».	La Tranche-sur-Mer.
		Yonne (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	89-152	Laiterie coopérative de Villeneuve-sur-Yonne.....	Villeneuve-sur-Yonne.
Idem.....	89-153	Coopérative agricole pour l'amélioration du sol de Mézilles.....	Mézilles.
Idem.....	89-154	Coopérative agricole, groupement de producteurs expéditeurs de fruits d'Irancy.	Irancy.
C. — Services.....	89-138	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Appoigny.....	Appoigny.
Idem.....	89-139	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bléneau.....	Bléneau.
Idem.....	89-140	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sainte-Pallaye-Prégilbert.	Sainte-Pallaye.
Idem.....	89-141	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Moulins-en-Tonnerrois.	Moulins-en Tonnerrois.
Idem.....	89-142	Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Grand-Longueron, commune de Champlay.	Hameau du Grand-Longueron, commune de Champlay.
Idem.....	89-143	Coopérative de battages de Précy-sur-Vrin.....	Précy-sur-Vrin.
Idem.....	89-144	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Poilly-sur-Tholon ..	Poilly-sur-Tholon.
Idem.....	89-145	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Cheny.....	Cheny.
Idem.....	89-146	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Molay.....	Molay.
Idem.....	89-147	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Guerchy.....	Guerchy.
Idem.....	89-148	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vermenton.....	Vermenton.
Idem.....	89-149	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sept-Fonds.....	Sept-Fonds.
Idem.....	89-150	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Fargeau.....	Saint-Fargeau.
Idem.....	89-151	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Cour-Barrée, commune d'Escolives.	Hameau de la Cour-Barrée, commune d'Escolives.
		Territoire de Belfort (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation et vente de produits agricoles.	90-5	Coopérative laitière de Giromagny.....	Giromagny.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 52-80 du 15 janvier 1952 relatif à la caisse du ministère de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique et les textes qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté du ministre de la marine et des colonies en date du 1er octobre 1887 créant une caisse spéciale pour le service de l'administration centrale des colonies;

Vu le décret du 10 octobre 1939 portant à 200.000 F le montant de l'avance consentie par le Trésor à titre de fonds de roulement de ladite caisse;

Vu le décret du 18 août 1945 portant à 6 millions de francs le montant de cette avance,

Décrète:

Art. 1er. — L'avance consentie par le Trésor à titre de fonds de roulement de la caisse particulière de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer est fixée à 10 millions de francs.

Art. 2. — Le caissier est autorisé à payer:

1° Les soldes, avances de solde, indemnités de départ, primes d'éloignement et remboursement de frais alloués aux agents en fonctions outre-mer, regagnant leur poste par avion, que ces rémunérations soient à la charge des budgets locaux ou que, devant rester en définitive à la charge du budget de l'Etat, elles doivent faire l'objet d'un ordonnancement dans les territoires d'outre-mer;

2° Les frais de mission et avances sur frais de mission accordés aux personnes envoyées en mission pour le compte des territoires d'outre-mer;

3° Des secours imputables aux budgets locaux ainsi que des avances sur bourses imputables sur ces budgets en faveur des étudiants d'outre-mer;

4° Toute dépense de caractère particulièrement urgent, d'un montant ne dépassant pas la limite des achats sur simple facture dans la métropole, et dont le payement immédiat est demandé par le chef d'un territoire pour le compte du budget local.

Art. 3. — Le caissier est soumis aux vérifications de l'inspection générale des finances et de l'inspection de la France d'outre-mer.

En outre, le payeur général de la Seine peut, à tout moment, procéder au contrôle sur place de la gestion du caissier. Il peut se faire suppléer, dans sa mission, par un agent des services extérieurs du Trésor ayant au moins le grade d'inspecteur.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer et le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 15 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Décret portant approbation de l'arrêté n° 41 HC en date du 16 novembre 1951 du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, haut commissaire de France aux Nouvelles-Hébrides, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial des Nouvelles-Hébrides (exercice 1951).

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 janvier 1952 : page 536, 2e colonne, dans le titre, au lieu de: « Décret du 7 janvier 1952 portant approbation de l'arrêté n° 41 HC en date du 28 avril 1951 du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie... », lire: « Décret du 7 janvier 1952 portant approbation de l'arrêté n° 41 HC en date du 16 novembre 1951 du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie... »; dans le texte, article 1er, au lieu de: « Est approuvé l'arrêté n° 41 HC en date du 28 avril 1951... », lire: « Est approuvé l'arrêté n° 41 HC en date du 16 novembre 1951... ».

Mises en position de mission du conseiller diplomatique auprès du haut commissaire de la République à Madagascar.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 décembre 1951, M. de Camaret (Michel), administrateur civil de 3e classe du ministère des affaires étrangères, détaché en qualité de conseiller diplomatique du haut commissaire de la République à Madagascar, est placé dans la position de mission en France pour la période du 21 avril 1951 au 28 mai 1951 (régularisation).

Par arrêté en date du 7 janvier 1952, M. de Camaret (Michel), administrateur civil de 3e classe du ministère des affaires étrangères, détaché en qualité de conseiller diplomatique du haut commissaire de la République à Madagascar, est placé dans la position de mission en France, à compter du 29 novembre 1951 et pour une période maximum d'un mois, pour accompagner le haut commissaire.

Administrateurs.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 janvier 1952, M. Marietti (Pascal), administrateur de 2e classe des statistiques, chef du service des statistiques des territoires d'outre-mer, est placé dans la position de mission du 19 au 20 juillet 1951 inclus au Cameroun et du 21 au 25 juillet 1951 inclus en Afrique équatoriale française.

Sages-femmes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 7 janvier 1952, la démission de son emploi offerte par Mme Moreno, née Kahloven (Micheline), sage-femme coloniale de 5e classe, est acceptée à compter du 7 janvier 1952.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Autorisations à diverses caisses de prévoyance et de retraites de fonctionner.

Par arrêté du 29 décembre 1951, la caisse de retraites de la coopérative de travaux industriels, 35, rue des Phocéens, Marseille (Bouches-du-Rhône), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la caisse de prévoyance Haguenau, 17 M. aux Grains, Haguenau (Bas-Rhin), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la caisse de prévoyance de la caisse mutuelle de dépôts et de prêts Schiltigheim, à Schiltigheim (Bas-Rhin), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la caisse de prévoyance des employés de la fédération agricole d'Alsace et de Lorraine, 3, quai de Paris, à Strasbourg (Bas-Rhin), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la caisse de prévoyance de la caisse mutuelle de dépôts et de prêts Colmar, à Colmar (Haut-Rhin), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la caisse de prévoyance Lautenbach, à Lautenbach (Haut-Rhin), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la caisse de prévoyance Saint-Joseph, à Mulhouse (Haut-Rhin), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret du 8 juin 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la caisse de prévoyance Concorde, à Mulhouse (Haut-Rhin), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la caisse de prévoyance de la caisse mutuelle de dépôts et de prêts Sainte-Marie, à Mulhouse (Haut-Rhin), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la caisse de prévoyance Sainte-Geneviève, à Mulhouse (Haut-Rhin), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la caisse de prévoyance Saint-Paul, à Mulhouse (Haut-Rhin), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la caisse de prévoyance de la caisse mutuelle de dépôts et de prêts Pfastatt, à Pfastatt (Haut-Rhin), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la caisse de prévoyance de la caisse mutuelle de dépôts et de prêts Saint-Louis, à Saint-Louis (Haut-Rhin), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 5 janvier 1952, la caisse de prévoyance de la caisse mutuelle de dépôts et de prêts Wittenheim, à Wittenheim (Haut-Rhin), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Approbation du règlement du régime de prévoyance et des modifications aux statuts de la caisse métropolitaine de retraites.

Par arrêté du 5 janvier 1952, ont été approuvés le règlement du régime de prévoyance et les modifications aux statuts de la caisse métropolitaine de retraites par répartition des travailleurs métropolitains expatriés, 7, rue du Regard, à Paris (6e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 15 janvier 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après: La Nontronnaise, n° 21-250, à Nontron (hôtel de ville de Nontron).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 15 janvier 1952, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après: Les Amis israélites du XIe, n° 75-4622, à Paris, 10, place de la Bastille.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date 15 janvier 1952, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: Mutualité maternelle roubaisienne, n° 59-1111, à Roubaix; La Prévoyance familiale des employés, n° 59-1223, à Roubaix, avec la société mutualiste dite: Mutuelle Nadaud, n° 59-924, à Roubaix.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret n° 52-81 du 15 janvier 1952 fixant les conditions d'intégration des personnels civils d'exécution employés aux travaux de déminage, de désobusage et de débombage, dans les corps de techniciens temporaires du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 16 novembre 1944, portant création du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu l'ordonnance du 21 avril 1945, relative aux attributions du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret n° 45-276 du 21 février 1945, relatif au fonctionnement de la direction du déminage, et notamment son article 7;

Vu le décret n° 49-1225 du 28 août 1949, modifié, portant statut des personnels techniciens temporaires du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret n° 50-183 du 3 février 1950, portant application aux personnels temporaires du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme des dispositions relatives aux commissions administratives paritaires prévues pour les corps de fonctionnaires titulaires;

Vu l'arrêté du 19 juillet 1951 fixant les conditions de rémunération des personnels civils d'exécution employés aux travaux de déminage, de désobusage et de débombage, modifié par l'arrêté du 19 décembre 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les personnels civils ayant souscrit à l'engagement contractuel prévu à l'article 7 du décret du 21 février 1945, employés aux travaux de déminage, de désobusage et de débombage, peuvent, sur leur demande, être intégrés dans l'un des cadres prévus aux titres II, III et IV du décret n° 49-1225 du 28 août 1949 susvisé, sous réserve de satisfaire aux conditions d'âge, d'ancienneté de services, de diplômes et de référence professionnelle prévues aux articles 11, 14 et 19 de ce décret. Ces conditions devront être appréciées à la date du présent décret.

Art. 2. — Le cas de chaque candidat est examiné par la commission administrative paritaire compétente pour le grade au titre duquel l'intéressé est proposé.

Le représentant élu du personnel démineur assiste, à titre consultatif, aux réunions des différentes commissions paritaires.

Art. 3. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme fixe, sur proposition de la commission administrative paritaire compétente, l'échelon auquel les agents en cause sont intégrés.

En toute hypothèse, l'ensemble des traitements attribués, par grade, aux agents nommés dans les corps techniques temporaires en application du présent décret, ne peut être supérieur au produit du traitement moyen budgétaire de l'emploi considéré par le nombre d'agents intégrés dans ledit emploi.

L'ancienneté de chaque agent dans ses nouveaux grade, classe et échelon remonte au jour de son intégration.

Art. 4. — A titre provisoire et pendant toute la période où l'activité des agents intégrés sera essentiellement consacrée aux travaux de déminage, de désobusage et de débombage, les intéressés percevront en sus de la rémunération afférente à leur emploi:

a) Une indemnité différentielle égale à la différence entre, d'une part, la rémunération principale mensuelle brute qu'ils percevaient dans leur ancien emploi pour 195 heures de travail, et, d'autre part, la rémunération principale mensuelle brute afférente à leur nouvel emploi, majorée de l'indemnité de résidence et, éventuellement, du complément de rémunération prévu à l'article 3 du décret n° 51-1130 du 26 septembre 1951;

b) La prime de danger prévue à l'article 1er (2°) de l'arrêté susvisé du 19 juillet 1951, modifié par l'arrêté du 19 décembre 1951.

Art. 5. — Les agents intégrés qui effectueraient occasionnellement des travaux de déminage, de désobusage et de débombage, pourront prétendre, en sus de la rémunération afférente à leur emploi, à l'attribution de l'indemnité journalière de danger prévue au décret n° 49-78 du 19 janvier 1949, modifié par le décret n° 49-1277 du 17 septembre 1949.

Art. 6. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

Décret du 15 janvier 1952 portant affectation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme de l'ancien terrain de manœuvres de Saint-Martin à Châlons-sur-Marne (Marne).

Par décret en date du 15 janvier 1952, est affecté au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (direction de l'aménagement du territoire) en vue de la réalisation d'un lotissement industriel, le terrain dit « terrain de manœuvres de Saint-Martin » situé à Châlons-sur-Marne (Marne), d'une superficie de 39 hectares 61 ares 57 centiares 56, figurant à la matrice cadastrale sous les nos 1p à 4p, 27p, 28 p, 31 p à 33 p, 34, 35p à 50p, 51, 52p à 56p, 57 à 68, 69p à 76p, 77, 78p, 80p à 86p, 87 et partie de l'ancien chemin rural dit du « Terme de l'Ilet », section A, lieudit l'Ilet, tel qu'il est limité par une ligne rouge au plan annexé.

Le prix de vente du terrain sera encaissé à concurrence de 21 millions de francs — valeur actuelle des immeubles — au profit du budget général sauf disposition législative contraire et pour le surplus au profit du compte spécial du fonds national d'aménagement du territoire.

Modification du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Bouchain (Nord).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 27 décembre 1951, pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 et de l'article 22 du décret du 21 juin 1945, modifié, relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées, est ordonnée la modification partielle du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Bouchain (Nord), approuvé le 3 décembre 1943, intéressant le secteur compris entre le boulevard Louis-Havez et l'Escaut.

Les mesures de sauvegarde qui font l'objet des articles 23 à 28 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 sont remises en vigueur sur les parties du territoire communal figurant au plan annexé à l'arrêté susvisé.

Modification du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Bray-Dunes (Nord).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 27 décembre 1951, pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 et de l'article 22 du décret du 21 juin 1945, modifié, relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées, est ordonnée la modification partielle du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Bray-Dunes (Nord), approuvé le 14 septembre 1949, intéressant le quartier de l'avenue de la Mer et un secteur compris entre le canal de Dunkerque et la rue Pierre-Decock.

Les mesures de sauvegarde qui font l'objet des articles 23 à 28 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 sont remises en vigueur sur les parties du territoire communal figurant au plan annexé à l'arrêté susvisé.

Modification du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Doullens (Somme).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 2 janvier 1952, pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 et de l'article 22 du décret du 21 juin 1945, modifié, relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées, est ordonnée la modification partielle du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Doullens (Somme), approuvé le 24 avril 1950, intéressant notamment le secteur industriel et les terrains situés entre la gare et la déviation de la route Nationale n° 25.

Les mesures de sauvegarde qui font l'objet des articles 23 à 28 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943 sont remises en vigueur sur les parties du territoire communal figurant au plan annexé à l'arrêté susvisé.

Modification à l'arrêté du 28 juin 1951 fixant le montant de l'aide financière accordée en faveur de l'accession à la propriété.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et le ministre du budget,

Vu la loi du 5 décembre 1922 portant codification des lois sur les habitations à loyer modéré et la petite propriété;

Vu la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de construction d'habitations à loyer modéré et de logements à loyer moyen en vue de remédier à la crise de l'habitation;

Vu la loi du 3 septembre 1947 modifiant la législation des habitations à loyer modéré et instituant un régime provisoire des prêts, et notamment l'article 4 de ladite loi;

Vu la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950, et notamment l'article 20 de ladite loi;

Vu la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1951, et notamment l'article 23 de ladite loi;

Vu l'avis en date du 26 novembre 1951 de la commission interministérielle instituée par l'article 3 de la loi du 3 septembre 1947 précitée,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté du 28 juin 1951 est ainsi modifié:

« *Art.* 1er. — Le montant maximum de l'aide susceptible d'être accordée pour les opérations d'accession à la propriété réalisées avec le concours de sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré ou de sociétés de crédit immobilier est fixé comme il suit:

1° *Constructions nouvelles.*

« Logements type II	1.325.000 F.
« Logements type III	1.700.000
« Logements type IV	2.100.000
et	2.300.000

si le bénéficiaire est un chef de famille remplissant les conditions définies par l'article 45 de la loi du 5 décembre 1922 modifiée.

« Lorsque les constructions nouvelles comportent un nombre de pièces principales supérieur à quatre, le montant maximum fixé pour le type IV peut être majoré de 350.000 F par pièce complémentaire au profit des chefs de famille ayant au moins quatre personnes à charge (ascendants ou descendants), dont trois enfants.

« Le montant maximum prévu ci-dessus peut être majoré de 100.000 F par logement, quel qu'en soit le type, pour les programmes de construction d'immeubles collectifs ou de groupes d'habitations qui comportent au moins dix logements et font l'objet d'un accord technique du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme ».

(Le reste sans changement.)

« *Art.* 2 (2e alinéa). — . . . . . »

« Les prêts sont consentis dans la limite de 80 p. 100 du coût des opérations ou de 90 p. 100 pour les personnes visées à l'article 20 de la loi du 21 juillet 1950. Ces prêts ne peuvent excéder 1 million de francs.

« Dans la limite de ces prêts, les travaux de remise en état devront atteindre un minimum de 75 p. 100. Toutefois, cette proportion est réduite à 50 p. 100 lorsque le prêt ne dépasse pas 500.000 F. ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur de la construction au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et le directeur du Trésor au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1952.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 11 janvier 1952 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ADAMS (Ernest), Trèves (Allemagne), 09-04-25. — 649×51—57.

ADINAUSKI (Edward), Chavly (Lithuanie), 27-03-20. — 17785×50—32.

ALFANDARI (Mordehay), Ada Bazar (Turquie), 15-05-09. — 17000×54—75.

ALFANDARI, née BANBANASTE, Istamboul (Turquie), 08-02-16. — 17000×51—75.

ANGELOTTI (François), Massa (Italie), 22-03-00. — 6666×40—20.

ANGELOTTI, née BAROTTI, Massa (Italie), 25-09-99. — 6666×40—20.

ANGUERA (Alberto), Bilbao (Espagne), 08-04-32. — 17809×54—75.

ANSELMI (Laurent), Caramagna (Italie), 06-10-95. — 16079×50—97.

ANSELMI, née LANTERI, Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes), 22-03-03. — 16079×50—97.

ARALDI (Albin), Marseille (Bouches-du-Rhône), 18-07-33. — 15948×51—52.

ARNAUDO (Thomas), Demonte (Italie), 26-08-93. — 15744×50—06.

ARNAUDO, née BLENGINO, Chiusa Pesio Beinette (Italie), 11-11-93. — 15744×50—06.

ARONOWICZ, née RUS, Bedzin (Pologne), 01-03-98. — 21692×37—75.

ARONOWICZ (Machela), Bedzin (Pologne), 30-06-28. — 20472×54—75.

ARROSSA (Silvano), la Spezia (Italie), 11-12-16. — 16956×40—13.

BARBARESI (Bruno), Arcevia (Italie), 12-03-96. — 7441×49—54.

BARBARESI, née BEFERA, Arcevia (Italie), 06-01-01. — 7441×49—54.

BARDAKDJIAN (Vahan), Sivas (Turquie), 15-03-00. — 30019×37—38.

BARDAKDJIAN, née PELTEKIAN, Ougdji (Asie Mineure), 12-01-12. — 30019×37—38.

BAZZALI (Tullio), Villafranca Lunigiana (Italie), 17-06-21. — 17741×50—21.

BENVENUTO (Ettore), Valvasonne (Italie), 30-12-29. — 20268×50—75.

BERNARD, née LOZA, Minas de Rio Tinto (Espagne), 23-09-12. — 47745×50—30.

BERNASCONI, née BIANCHI, Solbiate (Italie), 26-02-13. — 317×49—75.

BEUVING (Albert), Kloosterburen (Hollande), 29-09-23. — 13293×50—51.

BIANCHI (Georges), Bourg-Saint-Maurice (Savoie), 28-11-19. — 23279×50—73.

BIJACIK (Antoine), Kaledwa Nowa (Pologne), 26-09-26. — 17725×50—30.

BLANCO (Augustin), Rollan (Espagne), 24-09-00. — 16615×50—38.

BLANCO, née HERNANDEZ, Tejares (Espagne), 07-05-03. — 16615×50—38.

BLUCWERN (Ghaim), Varsovie (Pologne), 03-01-99. — 20855×32—75.

BLUCWERN, née ZYSMAN, Zelechow (Pologne), 10-08-00. — 20855×32—75.

BODART (Lucien), Namur (Belgique), 06-10-89. — 20167×50—75.

BOIVINEAU, née BOMBALICKA, Popielrzyn (Pologne), 25-03-28. — 32753×48—85.

BORGNA (Giuseppe), Garessio (Italie), 18-03-04. — 14442×34—83.

BORGNA, née DE ANDREIS, Savona (Italie), 18-04-13. — 14442×34—83.

BOROWIEC (Sabine), Kety (Pologne), 15-04-30. — 5810×49—02.

BOSCO (Alessandro), Biella (Italie), 18-06-08. — 13782×50—14.

BOSSUYT (Sylvère), Lauwe (Belgique), 26-11-32. — 2066×51—76.

BRAGAR (Israël), Jaffa (Palestine), 06-01-95. — 24662×37—75.

BRAGAR (Sarah), le Caire (Egypte), 06-04-22. — 18317×51—75.

BRUDZINSKI (Stanislas), Przasnysz (Pologne), 01-06-19. — 23466×50—75.

BRUNET (Pallade), la Bajol (Espagne), 19-10-07. — 5080×40—66.

BRUNI (Ezio), Bizzozero (Italie), 12-10-23. — 17763×50—04.

BRUNI, née DE CHADO, Santiago de Bongado (Portugal), 11-08-24. — 47763×50—04.

BUCHHEINER (Willy), Mannheim (Allemagne), 28-04-07. — 23870×37—57.

BUNEY (Louis), Tzarskoë Selo (Russie), 27-03-96. — 13237×51—75.

CABRE (José), Tarragone (Espagne), 30-06-06. — 645×51—75.

CABRE, née OTERO, Tortosa (Espagne), 23-01-04. — 645×51—75.

CALLARI, née BRICALLI, Caiolo (Italie), 13-01-20. — 16611—×50—38.

CAPARROS (Raymond), Turre (Espagne), 13-01-20. — 11042×50—84.

CAPARROS, née GARCIA, Mojacar (Espagne), 09-05-01. — 11042×50—84.

CARBONE (Angiolina), Castel Blanco (Italie), 19-09-19. — 11502×51—13.

CARIO, née BENBANASTE, Constantinople (Turquie), 27-01-01. — 4303×51—69.

CARRARO (Mario), Villa Agnedo (Italie), 20-10-09. — 2730×40—20.

CARRILLO (Jose), Azuara (Espagne), 08-03-26. — 23077×50—32.

CARRILLO, née VALLADOLID, Madrid (Espagne), 20-04-32. — 23077×50—32.

CASAS (Julio), Tudela (Espagne), 11-12-09. — 22187×50—11.

CASAS, née TERREU, Urrea de Jalon (Espagne), 09-12-12. — 22187×50—11.

CEOLIN (Luigi), Fontanafredda (Italie), 13-12-03. — 11229×51—91.

CEOLIN, née REZZIN, Fontanafredda (Italie), 06-12-07. — 11229×54—91.

CERRONE (Marianne), Roccasecca (Italie), 21-11-17. — 23464×39—69.

CERTNER (Moïse), Varsovie (Pologne), 28-12-99. — 16416×32—57.

CERTNER, née CERTNER, Varsovie (Pologne), 25-09-01. — 16416×32—57.

CLAVEROL (Joseph), Tremp (Espagne), 07-12-08. — 39451×38—11.

COLLADO (Pierre), Chirivel (Espagne), 22-07-21. — 24770×50—76.

COLOMBO (Giuseppe), Varallo Piomba (Italie), 19-12-02. — 17752×50—21.

CONEDERA (Fortunato), Forno di Canale (Italie), 12-07-01. — 17842×50—05.

CORBELLINI (Franco), Verbania (Italie), 08-06-31. — 12981×51—75.

COSTA (Guerrino), Valstagna (Italie), 26-12-15. — 98×51—74.

COSTA, née SARTORI Lusiana (Italie), 12-05-20. — 98×51—74.

COSTE, née CANIZARES, Santa Fé (Espagne), 16-05-25. — 17575×50—13.

CROCIANI (Gino), Cavriglia (Italie), 25-08-08. — 17754×50—30.

DA RE (Adolfo), Legnano (Italie), 23-01-91. — 15433×50—28.

DE CHECCHI (Santo), Loreggia (Italie), 19-02-14. — 10032×50—33.

DE JESUS (Auguste), Matozinhos (Portugal), 13-10-93. — 1037×51—03.

DECROIX (Daniel), Ypres (Belgique), 15-08-96. — 2928×50—75.

DEDIER (Marcel), Poelcapelle (Belgique), 02-01-31. — 19968×50—78.

DESORT, née SERRANO, Bilbao (Espagne), 14-06-14. — 778×51—59.

DI FAZIO (Sylvestre), Sperlonga (Italie), 07-08-30. — 7605×51—13.

DOMINGUEZ (Angel), El Barraco (Espagne), 01-03-89. — 16141×50—09.

DOMINGUEZ, née CANDIL, El Barraco (Espagne), 21-02-96. — 16141×50—09.

DUTTO (Laurent), Coni (Italie), 08-02-22. — 11065×51—75.

FERRAND (André), Bruxelles (Belgique), 24-06-28. — 11119×51—75.

FERRARI (Alphonse), Breguzzo (Italie), 02-11-08. — 21646×47—75.

FERRERES (Roberto), San Mateo (Espagne), 06-02-32. — 6912×51—34.

FOGEL (Perecz), Rona de Jos (Roumanie), 28-08-21. — 16761×50—75.

FOGEL, née WINTERMAN, Varsovie (Pologne), 15-08-26. — 16761×50—75.

FOLTOWIEZ (Jean), Makuniow (Pologne), 11-06-08. — 23130×50—02.

FOLTOWIEZ, née KRAWIC, Makuniow (Pologne), 14-03-07. — 23130×50—02.

FONTAINE (Jean), Beaumarais (Sarre), 01-02-98. — 13398×38—57.

FRANCO (Francisco), Castanesa (Espagne), 06-12-96. — 30602×48—34.

FRANCO, née POUNES, Perpignan (Pyrénées-Orientales), 02-08-03. — 30602×48—34.

FROSIO (Huguette), Aubange (Belgique), 27-05-29. — 22318×50—54.

FRYTA (Joseph), Polzig (Allemagne), 26-02-21. — 747×51—57.

GALEAZZI (Robert), Monchio Delle Corti (Italie), 03-06-98. — 16065×50—09.

GALEAZZI, née CECCHI, Monchio Delle Corti (Italie), 19-06-04. — 16065×50—09.

GALLO (Pietro), Benevagienna (Italie), 16-01-13. — 46300×45—36.

GALLO, née MANASSERO, Benevagienna (Italie), 05-04-13. — 46300×45—36.

GANDOLFINI, née FRANGI, Boulogne-Billancourt (Seine), 23-07-97. — 32503×37—75.

GARABEDIAN, née HELVADJIAN, Marquisia (Turquie), 04-01-99. — 17322×50—75.

GARABEDIAN (Artin), Ortakemy (Asie Mineure), 16-03-92. — 17322×50—75.

GARCIA (Mauro), Alejos (Espagne), 05-07-06. — 736×51—75.

GARCIA, née ALONSO, Bilbao (Espagne), 21-11-06. — 736 x 51—75.
GARINO, née AGNESE, Roccabruna (Italie), 15-06-11. — 17811 x 50—06.
GAUDENZI (Libero), Citta di Castello (Italie), 06-07-20. — 16595 x 50—06.
GEORGE (Albert), Rios de Carros (Portugal), 01-11-94. — 16775 x 50—45.
GERACI (Augustin), Serradifalco (Italie), 15-03-21. — 20779 x 46—13.
GEROLA (Dino), Terragnolo (Italie), 18-08-30. — 17814 x 50—74.
GHANEM (Dalla), Masiane (Syrie), 00-00-22. — 13153 x 51—98.
GHANEM (Dalla), née NAHIE (Mohamed), Tartous (Syrie), 00-00-27. — 13153 x 51—98.
GIPS (Jacob), Grodzisk (Pologne), 29-03-95. — 738 x 51—75.
GIPS, née KURCWAJG, Varsovie (Pologne), 15-09-94. — 738 x 51—75.
GIRO (Eliseo), Megliadino san Fidenzio (Italie), 17-11-06. — 8965 x 50—54.
GIRO, née VICENZI, Mori (Italie), 12-07-06. — 8965 x 50—54
GIROD, née MOTTET, Fontainemore (Italie), 07-04-06. — 20367 x 50—75.
GOETZ (Joseph), Lhôpital (Moselle), 01-09-09. — 21950 x 50—57.
GOLVANO (Braulio), Radona (Espagne), 26-03-05. — 5683 x 51—81.
GOLVANO, née BORDERA, Caudete (Espagne), 11-01-08. — 5683 x 51—81.
GRACIA (Francisco), Haro (Espagne), 23-02-27. — 17805 x 50—24.
GRAEFF (Marcel), Sarrelouis (Allemagne), 25-07-05. — 26206 x 38—99.
GRAMMATICO (Michel), Sousse (Tunisie), 28-01-00. — 18180 x 51—96.
GREGER (Frédéric), Biertan (Roumanie), 19-08-21. — 8701 x 51—57.
GRINDATTO (Giacomo), Ronco Canavese (Italie), 19-11-19. — 17761 x 50—74.
GROS, née GROS, Sauze d'Oulx (Italie), 21-08-14. — 5313 x 51—73.
GROS (Secondino), Sauze d'Oulx (Italie), 09-05-13. — 5313 x 51—73.
HAGOBIAN (Hagop), Konia (Turquie), 00-00-85. — 21581 x 46—78.
HAGOBIAN (Sylva), Konia (Turquie), 28-03-21. — 6232 x 47—78.
HELFGOTT (David), Brzesko (Pologne), 03-08-17. — 7959 x 51—54.
HELFGOTT, née GLUCKSMANN, Cracovie (Pologne), 23-09-23. — 7959 x 54—54.
HERSZTOWSKI (Stanislas), Hambourg (Allemagne), 30-09-06. — 17385 x 50—12.
HERSZTOWSKI, née PONCINI, Locarno (Suisse), 05-10-11. — 17385 x 50—12.
HETES (Joseph), Trnava (Tchécoslovaquie), 02-01-29. — 6734 x 51—45.
HIJOS (Jesus), Asques (Espagne), 19-01-02. — 16885 x 50—64.
HIJOS, née LASALA, Acin (Espagne), 06-07-11. — 16885 x 50—64.
HODAC (Cung), An Truyen (Annam), 14-01-07. — 16593 x 50—02.
HRYWNIAK (Pierre), Kalnycia (Pologne), 18-06-07. — 51472 x 38—59
HRYWNIAK, née GULIK, Buer Hassel (Pologne), 03-07-21. — 51472 x 38—59.
HUGUET (Joaquin), Cubellas (Espagne), 16-06-04. — 32825 x 32—75.
HYZY, née DREJER, Sergiejew (Pologne), 01-09-07. — 20311 x 48—89.
HYZY (Stanislas), Grodziec (Pologne), 18-04-04. — 20311 x 48—89.
INSLER (David), Novo Sulita (Roumanie), 01-01-02. — 26233 x 33—29.
ISOLINI (Sébastien), Clavesana (Italie), 29-06-09. — 12833 x 39—06.
ISOLINI, née ROI, Biella (Italie), 23-04-10. — 12833 x 39—06.
JASNY (Stéphane), Rychnow (Pologne), 30-01-22. — 16973 x 50—77.
KACHICHIAN (Artin), Yozgad (Asie Mineure), 00-00-06. — 22548 x 50—13.
KACHICHIAN, née PAPAZIAN, Yozgad (Asie Mineure), 00-00-09. — 22548 x 50—13.
KALIMBADJIAN (Roupen), Brousse (Asie Mineure), 00-00-01. — 750 x 51—13.
KALIMBADJIAN, née TCHIKINIAN, Brousse (Asie Mineure), 00-00-07. — 750 x 51—13.
KAWECKI (Charles), Harbutowice (Pologne), 06-06-00. — 15901 x 50—51.
KAWECKI, née NURKOWSKA, Reczno (Pologne), 09-07-92. — 15901 x 50—51.
KECSKES (Joseph), Satu Marc (Roumanie), 19-03-05. — 17843 x 50—38.
KECSKES, née BUGHJOS, Livada (Roumanie), 07-01-05. — 17843 x 50—38.
KESSLED (Wilhelm), Fribourg (Allemagne), 07-02-06. — 17704 x 50—75.
KESSLER, née HAUSER, Majdanic (Pologne), 09-06-17. — 17704 x 50—75.
KIELBOWICZ (Casimir), Pysznica (Pologne), 01-03-23. — 12774 x 50—21.
KISSELEVITCH (Casimir), Cherchevo (Russie), 13-09-03. — 6511 x 36—14.
KOPRIVC (Jernej), Vid Naplanini (Yougoslavie), 26-07-05. — 17675 x 50—58.
KOPRIVC, née JAZBINSEK, Lokah (Yougoslavie), 21-01-07. — 17675 x 50—58.
KOSTIUSZENKO (Léon), Lencze Gorne (Pologne), 24-02-23. — 20215 x 51—57.
KOSTIUSZENKO (Joseph), Pyseryika (Russie), 01-01-00. — 243 x 35—57.
KOSTIUSZENKO, née MASLANKA, Lencze Gorne (Pologne), 23-02-03. — 243 x 35—57.
KRONENBITTER (Paul), Guebwiller (Haut-Rhin), 22-08-02. — 24342 x 47—68.
LOPATA (Szczepan), Polm (Pologne), 19-12-06. — 12914 x 50—77.
LOPATA, née DRABANT, Wola Przemykowska (Pologne), 09-01-08. — 12914 x 50—77.
LOPEZ (Higinio), San Bartolome (Espagne), 11-01-00. — 17703 x 50—75.
LOPEZ, née SANCHEZ, Peraleda de la Mata (Espagne), 09-10-99 — 17703 x 50—75.
MACIA (Antoine), Bellvis (Espagne), 27-08-28. — 6524 x 51—32.
MANCINI, née LA ROCCA, Itri (Italie), 19-06-91. — 15751 x 50—13.
MANFRE (Henri), le Teil (Ardèche), 10-07-30. — 12225 x 50—07.
MANNI, née RISCH, Principauté de Monaco, 13-03-91. — 23051 x 40—99.
MARKOVIC (Slobodan), Sokobanja (Yougoslavie), 27-02-13. — 15236 x 49—57.
MARTELLO (Albino), Altenessen (Allemagne), 10-03-10. — 15893 x 37—62.
MASPOLI (Victor), Cologno (Italie), 15-08-26. — 33515 x 46—13.
MATOUSKOFF (Nadejda), Lausanne (Suisse), 21-09-28. — 17712 x 50—74.
MENNOUVRIER, née NOWOSIELKA, Pauki (Pologne), 18-06-21. — 17565 x 50—70.
MESSYASZ (Stefan), Sosnowice (Pologne), 26-08-07. — 17781 x 50—75.
MICAI (Amore), Ficarolo (Italie), 16-08-03. — 17899 x 51—95.
MICAI, née CAVASINO (Tunis), 06-02-11. — 17899 x 51—95.
MICCO (Silvio), Tarcento (Italie), 23-11-14. — 938 x 51—31.
MICHALSKI (Jacques), Bruxelles (Belgique), 11-02-33. — 21930 x 50—54.
MIGNOZZETTI (Emilien), Trevi (Italie), 12-03-97. — 18379 x 45—54.
MIGNOZZETTI, née PERGOLARI, Trevi (Italie), 22-09-05. — 18379 x 45—54.
MINOZZI (Fortunato), Alina (Italie), 20-09-82. — 16454 x 50—75.
MINOZZI, née DI PRINCIPE, San Cosma (Italie), 24-10-82. — 16454 x 50—75.
MORALES, née BORREGO, Parada de Rubiales (Espagne), 12-01-00. — 23158 x 50—82.
MORALES (Juan), Retortillo (Espagne), 08-09-95. — 23158 x 50—82.
MROCZEK (Marjan), Slawice (Pologne), 13-05-25. — 3225 x 51—71.
NADOBNY (Romain), Pleszew (Pologne), 30-09-36. — 20132 x 51—88.
NAHAS (Jacques), le Caire (Egypte), 08-09-24. — 3951 x 51—74.
NASPINSKI (Joseph), Wiazownica (Pologne), 28-05-13. — 509 x 51—62.
NASPINSKI, née STAPOR, Mysiewice (Pologne), 06-12-22. — 509 x 51—62.
NESI (Jean), Scansano (Italie), 06-03-12. — 16629 x 51—20.
NIEWOJT (Marianne), Czerwona Gora (Pologne), 02-07-83. — 17294 x 50—57.
NOVOA (José), la Havane (Cuba), 19-03-24. — 17771 x 50—75.
NOWACKI (Tadeusz), Szczuki (Pologne), 04-10-24. — 35392 x 47—54.
NOWACKI, née GANTREL, Differdange (Luxembourg), 09-11-21. — 35392 x 47—54.
OOSTERLINCK (Odil), Mouscron (Belgique), 13-01-16. — 15071 x 51—59.
ORTEGA (Francisco), Almunecar (Espagne), 17-03-96. — 35079 x 32—69.
OSETROV (Vladimir), Moscou (Russie), 25-03-02. — 2483 x 51—69.
OSETROV, née DRAGAN, Novo-Mesto (Yougoslavie), 26-09-02. — 2483 x 51—69.
OTWIASKA (François), Oberhausen (Allemagne), 08-04-21. — 17773 x 50—62.
PACYNA (Stanislas), Chatow (Pologne), 24-12-21. — 17714 x 50—58.
PAGAN (Jésus), Taliante (Espagne), 12-06-16. — 16176 x 38—69.
PASCUAL (José), Torello (Espagne), 19-03-13. — 10161 x 51—66.
PASTOR (Francisco), Valencia (Espagne), 11-04-13. — 14413 x 50—29.
PATINO (Théodoro), Cuenca (Espagne), 07-12-98. — 14486 x 51—95.
PATINO, née ESTEVE, Valence (Espagne), 13-10-99. — 14486 x 51—95.
PAWLYK (Demetrius), Lukawice (Pologne), 08-11-12. — 457 x 51—59.
PAWLYK, née MASTYLO, Pysckowowycz (Pologne), 16-01-13. — 457 x 51—59.
PEREIRA (Manuel), Leiria (Portugal), 11-09-96. — 14950 x 48—80.
PEZZINI (Severino), Castel-Goffredo (Italie), 03-01-28. — 17711 x 50—02.
PIERELLI (Pierino), Portoferraio (Italie), 05-06-08. — 48730 x 36—75.

PIERELLI, née MATTEINI, Terranuova-B. (Italie), 10-02-16. — 48730 x 36—75.
POLO-PERUCCHIN (Louis), Selva di Giais (Italie), 02-06-26. — 17835 x 50—13.
POZZOBON (Emile), Silea (Italie), 31-05-23. — 16863 x 50—81.
POZZOBON, née BAULAS, Osso de Cinca (Espagne), 26-12-24. — 16863 x 50—81.
PULIERO (Orlandino), Campo Longo (Italie), 12-02-23. — 16794 x 50—75.
PULIERO, née DREINA, Pinzano (Italie), 04-11-24. — 16794 x 50—75.
RAMON (Joseph), pont de Suert (Espagne), 01-10-91. — 7805 x 50—06.
RISATO (Pietro), Casale sul Sile (Italie), 05-11-08. — 11567 x 46—75.
ROOS (Erwin), Emmendingen (Allemagne), 14-12-05. — 31542 x 33—67.
ROSSI, née NOCCIOLI, Paris, 31-12-04. — 27720 x 39—75.
ROUMIANTZEFF (Nicolas), Pétrograd (Russie), 09-08-93. — 6358 x 47—24.
ROUMIANTZEFF, née PRESTINE, Cronstadt (Russie), 08-11-92. — 6358 x 47—24.
SALVI (François), Bolgare (Italie), 06-07-30. — 337 x 51—30.
SAMORI (Anna), Modigliana (Italie), 25-09-14. — 17601 x 50—69.
SANCHEZ (Antonio), Aljucer (Espagne), 24-08-94. — 12203 x 50—13.
SANCHEZ, née ZAMORA, El Palmar (Espagne), 16-06-98. — 12203 x 50—13.
SANDBERGER (Georges), Buk (Pologne), 15-12-95. — 7731 x 50—75.
SANDBERGER, née GUTMEYER, Munich (Allemagne), 15-07-02. — 7731 x 50—75.
SANDRETTO (Locanin-Venerino), Pont-Canavesa (Italie), 18-12-25. — 17694 x 50—74.
SENZIG (Victor), Emmersweiler (Sarre), 10-02-21. — 2660 x 51—57.
SOMA (Baptiste), Rocca di Baldi (Italie), 17-06-28. — 16792 x 50—13.
SPERONI (René), Bellola (Italie), 30-11-14. — 55692 x 36—75.
SUERE, née GARCIA, Val de Penas (Espagne), 29-01-15. — 1768 x 42—09.
SZEWCZUK (Michel), Kalakarowka (Pologne), 25-06-25. — 17602 x 50—19.
SZLACHTA (Alfred), Champagne-les-Mines (Cantal), 12-10-25. — 16212 x 50—15.
THOMCZYK (François), Radzionkow (Pologne), 28-01-01. — 17094 x 50—13.
THOMCZYK, née CHRAPEK, Wrzachow (Pologne), 26-05-10. — 17094 x 50—13.
TONELLI (Marius), la Garde (Var), 10-12-01. — 92 x 25—13.
TONELLI, née GIBERTI, Montefiorino (Italie), 17-09-01. — 92 x 25—13.
TOPANICA (Germain), Selavncitrac (Yougoslavie), 17-02-18. — 22816 x 50—57.
TORRES (Angel), Maincy (Seine-et-Marne), 30-10-29. — 15903 x 50—77.
TOSOLINI (Maria), Polcenigo (Italie), 01-11-31. — 17764 x 50—77.
VANDENBERGHE (Georges), Wevelghem (Belgique), 17-09-00. — 17091 x 50—59.
VERDU (Antonio), Santomera (Espagne), 24-03-25. — 22056 x 50—03.
VOLF (Herman), Darabani (Roumanie), 17-01-04. — 17752 x 31—75.
VOLF, née GOLODETZ, Kiev (Russie), 29-06-11. — 17752 x 31—75.
VOLPI (Germain), Roquebrune-sur-Argens (Var), 06-06-24. — 15902 x 50—77.
WODA (Joseph), Mordy (Pologne), 01-03-92. — 23474 x 50—06.
WOLFOWICZ (Abram), Kamiensk (Pologne), 28-11-88. — 11938 x 51—75.
WOLFOWICZ, née TENENBAUM, Nadazyn (Pologne), 22-10-89. — 11938 x 51—75.
WOLFOWICZ (Maria), Kamiensk (Pologne), 18-07-11. — 11939 x 51—75.
ZALINSKI (Stéphane), Szezecka (Pologne), 02-10-18. — 2000 x 42—89.
ZALINSKI, née BARTEZAK, Rozalin (Pologne), 14-06-18. — 2000 x 42—89.
ZANGRELLI (Alessandro), Pontecorvo (Italie), 11-02-08. — 16105 x 50—75.
ZIJLSTRA (Barteld), Waneningen (Hollande), 29-07-13. — 6112 x 50—75.
ZORTEA (Virginio), Canale-San-Bovo (Italie), 02-07-10. — 31063 x 38—74.
ZORTEA, née SOLAI, Canale-San-Bovo (Italie), 10-10-12. — 31063 x 38—74.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

ALTDORFFER, née BUEE, Kassa (Hongrie), 18-07-83. — 5122 x 51—75.
BRUNO (Marie), Margaux (Gironde), 16-06-03. — 17735 x 50—21.
CERDAN, née SEGURA, Sidi-bel-Abbès (Oran), 05-09-78. — 8870 x 51—92.
GRAMMATICO, née BEVILACQUA, Sousse (Tunisie), 20-09-08. — 18180 x 51—96.
LEGRAND, née AUDOUIN, Ruffec (Charente), 13-05-84. — 7242 x 51—75.
MOSER, née BERARD, Pernes-les-Fontaines (Vaucluse), 28-01-98. — 19330 x 50—83.
OPLATEK, née LUX, Lugo (Italie), 26-09-82. — 21227 x 39—75.
ORTEGA, née MARTINEZ, Oran, 31-12-01. — 35079 x 32—69.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ANGELOTTI (Aldo), Livourne (Italie), 01-10-31. — 6666 x 40—20.
ANSELMI (Robert), Monaco, 20-04-31. — 16079 x 50—97.
ARNAUDO (Olga), Soepel (Alpes-Maritimes), 02-11-36. — 15714 x 50—06.
ARROSSA (Rose), Marseille (Bouches-du-Rhône), 01-10-35. — 16956 x 40—13.
BARDAKDJIAN (Mireille), Lyon (Rhône), 11-03-48. — 30019 x 37—38.
BORGNA (Rémy), Roquebrune-sur-Argens (Var), 12-07-34. — 14442 x 31—83.
CABRE (Juan), Tortosa (Espagne), 25-09-33. — 645 x 51—75.
CABRE (Mercedes), Tortosa (Espagne), 24-05-36. — 645 x 51—75.
CAPARROS (Maria), Turre (Espagne), 04-12-32. — 11012 x 50—84.
CASAS (Luis), Barcelone (Espagne), 07-07-33. — 22187 x 50—11.
CASAS (Enrique), Hospitalet (Espagne), 14-04-35. — 22187 x 50—11.
CEOLIN (Bruno), Fontanafredda (Italie), 07-12-34. — 11229 x 51—91.
CEOLIN (Marco), Rabat (Maroc), 20-08-32. — 11229 x 51—91.
COSTA (Yvan), Annemasse (Haute-Savoie), 21-06-49. — 98 x 51—74.
COSTA (Alain), Annemasse (Haute-Savoie), 05-06-43. — 98 x 51—74.
COSTA (Claude), Gaillard (Haute-Savoie), 11-12-46. — 98 x 51—74.
COSTA (Serge), Annemasse (Haute-Savoie), 15-01-51. — 98 x 51—74.
DOMINGUEZ (Honoré), Rouze (Ariège), 07-06-34. — 16144 x 50—09.
FOGEL (Hélène), Paris, 10-05-18. — 16761 x 50—75.
FOLTOWIEZ (Jeannine), Villers-lès-Guise (Aisne), 20-01-39. — 23130 x 50—02.
GALEAZZI (Elsa), Monibard (Côte-d'Or), 09-11-33. — 16065 x 50—09.
GALEAZZI (Eliane), Tarascon-sur-Ariège, 21-10-41. — 16065 x 50—09.
GALEAZZI (Alice), Viedessos (Ariège), 02-01-46. — 16065 x 50—09.
GALLO (Lucie), Carru (Italie), 31-07-37. — 16300 x 45—36.
GALLO (Victor), Paudy (Indre), 16-05-39. — 16300 x 45—36.
GHANEM DALLA (Khokab), Bobo Dioulasso, 15-10-47. — 13153 x 51—98.
GHANEM DALLA (Rissane), Bouaké (Côte-d'Ivoire), 02-01-50. — 13153 x 51—98.
GRAMMATICO (Roger), Sousse (Tunisie), 18-11-32. — 18180 x 51—96.
GRAMMATICO (Lidia), Sousse (Tunisie), 10-12-34. — 18180 x 51—96.
GRAMMATICO (Roseline), Sousse (Tunisie), 10-09-39. — 18180 x 51—96.
GROS (Claude), Modane (Savoie), 08-10-19. — 5313 x 51—73.
GROS (Ernest), Modane (Savoie), 17-09-42. — 5313 x 51—73.
GROS (Serge), Modane (Savoie), 17-07-38. — 5313 x 51—73.
HELFGOTT (Jackie), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 28-05-50. — 7959 x 51—54.
HELFGOTT (Halina), Rychbach (Pologne), 16-04-46. — 7959 x 51—54.
HERSZTOWSKI (Claude), Cransac (Aveyron), 29-10-47. — 17385 x 50—12.
HRYWNIAK (Paul), Orléans (Loiret), 29-03-46. — 51472 x 38—59.
HRYWNIAK (Jeannine), Lille (Nord), 07-08-51. — 51472 x 38—59.
HYZY (Stanislas), Auxerre (Yonne), 20-05-39. — 20311 x 48—89.
KOPRIVC (Aloysa), la Machine (Nièvre), 17-06-37. — 17675 x 50—58.
KOSTIUSZENKO (Joseph), Saint-Avold (Moselle), 27-11-32. — 243 x 35—57.
LOPATA (Irène), Pelm (Pologne), 16-07-33. — 12914 x 50—77.
MICAI (André), Casablanca (Maroc), 08-12-39. — 17899 x 51—95.
MICAI (Claude), Casablanca (Maroc), 20-10-46. — 17899 x 51—95.
MIGNOZZETTI (Amédée), Blainville-sur-l'Eau (Meurthe-et-Moselle), 11-01-38. — 48379 x 45—54.
NASPINSKI (Jeannine), Vieille-Chapelle (Pas-de-Calais), 16-12-47. — 509 x 51—62.
NASPINSKI (Joseph), Auchy-les-Mines (Pas-de-Calais), 22-03-50. — 509 x 51—62.
NOWACKI (Jocelyne), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 09-04-47. — 35392 x 17—54.
PATINO (Emilio), Fès (Maroc), 03-05-34. — 14486 x 51—95.
PATINO (Lidia), Fès (Maroc), 10-06-36. — 14486 x 51—95.
PAWLYK (Jean-Pierre), Doullens (Somme), 19-07-45. — 457 x 51—59.
PIERELLI (Monique), Paris 30-06-44. — 48730 x 36—75.
PIERELLI (Michelle), Colombes (Seine), 07-02-48. — 48730 x 36—75.
SANDBERGER (Ellen), Karlsruhe (Allemagne), 30-06-32. — 7731 x 50—75.
SPERONI (Renée), Paris, 02-06-42. — 55692 x 36—75.
THOMCZYK (Hélène), Marseille (Bouches-du-Rhône), 18-05-40. — 17094 x 50—13.
VOLF (Françoise), Mexico (Mexique), 24-11-44. — 17752 x 31—75.

ZALINSKI (Bernard), Châtillon-Coligny (Loiret), 01-08-16. — 2000 × 42—89.

ZORTEA (Irma), Bonneville (Haute-Savoie), 20-11-50. — 31063 × 38—74.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Année 1952

Ordre du jour du mardi 22 janvier 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Convocation de commission.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 23 janvier 1952, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 472) de M. Henri Meck tendant à modifier l'article 1351 du code civil;

La proposition de résolution (n° 473) de M. Henri Meck invitant le Gouvernement à saisir l'Assemblée d'un projet sur la revalorisation des dettes;

Le projet de loi (n° 1616) abrogeant l'article 4 de la loi du 5 juin 1875;

La proposition de loi (n° 2250) de M. Kriegel-Valrimont abrogeant le décret du 4 décembre 1930 complétant, en ce qui concerne Madagascar, l'article 91 du code pénal;

La proposition de loi (n° 2167) de M. Jaquet annulant les lois de Vichy concernant la réquisition d'urgence des propriétés situées sur la zone des anciennes fortifications de Paris.

II. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 1944) de M. Costes tendant à accélérer la procédure devant la juridiction des prud'hommes.

III. — Rapport de M. Henri Grimaud sur le projet de loi (n° 1276) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention relative à l'aide mutuelle judiciaire conclue le 21 septembre 1949 entre la France et la principauté de Monaco.

IV. — Suite du rapport de M. Duveau sur les propositions de loi (n°s 165, 507, 554 et 715) de M. Rollin, de M. Isorni, de M. Peytel et de M. Debû-Bridel, sénateur, relatives à l'amnistie, à l'indignité nationale, aux inéligibilités et à l'épuration administrative.

V. — Rapport de Mme Bastide sur le rapport repris (n° 1881) concernant les propositions de loi tendant à amnistier les condamnations prononcées contre les travailleurs de la mine à l'occasion de l'exercice du droit de grève.

VI. — Suite du rapport de M. Maurice Grimaud sur les propositions de loi (n°s 139, 163, 396, 411, 508, 623, 624 et 1217) de M. Jean-Paul David, de M. Gaillard, de M. Defos du Rau, de M. Estradère, de M. Frédéric-Dupont et de M. Minjoz tendant à reviser certaines rentes viagères.

VII. — Rapport de M. Henri Grimaud sur le projet de loi (n° 1277) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention relative à la faillite et à la liquidation judiciaire conclue le 13 septembre 1950 entre la France et la principauté de Monaco.

VIII. — Rapport de M. Garet sur la proposition de loi (n° 1377) de M. Isorni tendant à compléter l'article 113 du code d'instruction criminelle sur les demandes de mise en liberté provisoire.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Année 1952

Ordre du jour du mardi 22 janvier 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de membres de commissions générales.

2. — Nomination d'un membre de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations

3. — Vote de la proposition de résolution de MM. Radius, Hoeffel et Westphal tendant à inviter le Gouvernement à proroger et à revaloriser l'indemnité de difficultés administratives allouée aux personnels civils de l'Etat en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. (N°s 771 et 838, année 1951. — M. Zussy, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Fixation de l'ordre du jour.

Convocation de commission.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mardi 22 janvier 1952, à quinze heures quinze (local n° 202):

Suite de l'examen pour avis du projet de loi (n° 343, année 1951) instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 24 janvier 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Ousmane Socé Diop, sénateur et plusieurs de ses collègues, tendant à rendre applicable aux territoires d'outre-mer la loi n° 48-178 du 2 février 1948 portant aménagement de certaines dispositions de la réglementation des changes et, corrélativement, de certaines dispositions fiscales. (N°s 212 et 326, année 1951. — M. Michard-Pellissier, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Schmitt, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer abrogeant le décret du 9 août 1947 portant modification du décret du 13 juillet 1937 réglementant l'admission des Français et des étrangers en Nouvelle-Calédonie. (N°s 229 et 337, année 1951. — M. Michard-Pellissier, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, attribuant à titre provisoire à la société agricole de la Kolio une concession de terrain rural dans le territoire de l'Oubangui-Chari. (N°s 181 et 332, année 1951. — M. Cazelles, rapporteur. — Avis de l'intercommission chargée de l'étude du régime domanial et de la propriété foncière. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Antonini, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Véry, député, et plusieurs de ses collègues, portant amnistie en matière d'élections dans les quatre départements d'outre-mer. (N°s 273 et 338, année 1951. — M. Coquart, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Borrey, Momo Touré et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à inclure parmi les membres de droit du conseil supérieur de l'aviation marchande des représentants des différentes assemblées et en particulier un membre de l'Assemblée de l'Union française. (N°s 185 et 316, année 1951. — M. Borrey, rapporteur, en n° 315, année 1951. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. le général Plagne, rapporteur.)

Convocation de commission.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 23 janvier 1952, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Examen du rapport pour avis de M. Scelles sur la demande d'avis (n° 242, année 1951) concernant le changement des prénoms de l'adopté en cas d'adoption ou de légitimation adoptive.

II. — Examen du rapport pour avis de M. Scelles sur la proposition (n° 231, année 1951) concernant la sous-location d'appartements appartenant à des Français appelés à travailler hors de la métropole et à y revenir périodiquement.

III. — Exposé du docteur Borrey sur la 1re réunion du conseil supérieur des affaires sociales.

IV. — Examen éventuel du projet de rapport de Mme Marianne Verger sur la demande d'avis (n° 268, année 1951) concernant la ratification de la convention n° 84 sur le droit d'association et le règlement des conflits du travail dans les territoires non métropolitains.

V. — Examen éventuel du projet de rapport de M. Bégarra sur la demande d'avis (n° 267, année 1951) concernant la ratification de la convention n° 85 sur l'inspection du travail dans les territoires non métropolitains.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE JANVIER 1952.

Séances du mardi 22 janvier 1952 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Création de centres d'études du travail et d'application psychotechnique et de centres de formation professionnelle rapide dans les territoires d'outre-mer. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Bouruet-Aubertot au nom de la commission de l'économie de l'Union française.

2. — Exploitation et recherche du pétrole en Alsace. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Braun au nom de la commission de la production industrielle.

3. — Problème de l'irrigation en Afrique du Nord. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Kruger au nom de la commission de l'agriculture.

4. — Procédé de vente dit « à la boule de neige ». — Rapport et projet d'avis présentés par M. Deleau (G.) au nom de la commission du commerce et de la distribution.

5. — Composition des commissions.

6. — Questions diverses.

NOTA. — I. — La section durera probablement trois jours.

II. — L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à cet ordre du jour ne préjuge pas de l'ordre de la discussion en séance.

III. — MM. les membres du Conseil économique qui n'en sont pas encore détenteurs, recevront par un courrier ultérieur les documents relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour.

Convocation de commission.

Jeudi 24 janvier 1952.

Huit heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA PRODUCTIVITÉ DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL

(COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE)

Ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 1952.

Enquête sur les gaspillages industriels. — Audition d'un représentant du syndicat général de l'industrie cotonnière.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital intercommunal de Montfermeil (Seine-et-Oise).

Un concours sur épreuves aura lieu le 20 mars 1952, à l'hôpital intercommunal de Montfermeil (Seine-et-Oise) pour le recrutement d'un économe.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes des deux sexes, de nationalité française, titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie de l'une des écoles supérieures de commerce, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter, les chefs de bureau et rédacteurs non titulaires de ces diplômes, mais comptant au moins sept ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats doivent être âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente ans. Cette limite d'âge peut toutefois être reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les candidatures sont reçues jusqu'au 10 mars 1952 à la préfecture de Seine-et-Oise (direction administrative de la santé, 1er bureau), à Versailles.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis n° 519 de l'office des changes relatif au régime des comptes « francs libres ».

Le présent avis, qui abroge et remplace l'avis n° 296, a pour objet de faire connaître le régime applicable désormais aux comptes « francs libres ».

Sont ou demeurent également abrogées toutes autres dispositions contraires au présent avis et, en particulier:

L'avis n° 307;

Le paragraphe 3° de l'avis n° 420.

I. — *Ouverture des comptes « francs libres ».*

1° Les intermédiaires agréés sont habilités à ouvrir sur leurs livres, sans autorisation de l'office des changes, au nom de toute personne physique de nationalité étrangère résidant dans la zone dollar ou dans la Côte française des Somalis ou de toute personne morale pour ses établissements dans la zone dollar ou dans la Côte française des Somalis, des comptes étrangers en francs dénommés comptes « francs libres ».

L'office des changes doit être informé de l'ouverture de chacun de ces comptes.

2° Il faut entendre par zone dollar, au sens du présent avis, les pays qui figurent sur la liste faisant l'objet de l'annexe A ci-dessous.

3° L'ouverture de compte « francs libres » au nom de personnes physiques de nationalité française résidant dans la zone dollar ou dans la Côte française des Somalis est subordonnée, dans chaque cas, à l'autorisation de l'office des changes.

4° L'ouverture de comptes « francs libres » au nom de toutes personnes physiques ou morales autres que celles visées aux paragraphes 1° et 3° ci-dessus est prohibée sauf autorisation exceptionnelle délivrée, dans chaque cas, par l'office des changes.

II. — *Opérations au crédit.*

1° Tout compte « francs libres » peut être crédité, sans autorisation de l'office des changes:

a) Du produit en francs de la vente, sur le marché libre de Paris, de devises convertibles, y compris les billets de banque;

b) Du produit de la négociation, sur une place américaine ou canadienne de devises convertibles, contre francs prélevés au débit d'un compte « francs libres ».

Sont considérées comme convertibles les devises énumérées à l'annexe B jointe au présent avis.

2° Tout compte « francs libres » peut être crédité, sans autorisation de l'office des changes, des sommes provenant d'un autre compte « francs libres ».

Dans ce cas, l'intermédiaire agréé qui tient le compte à débiter est tenu de remettre à l'intermédiaire agréé qui tient le compte à créditer un avis indiquant, sous sa responsabilité, que le compte débité est un compte « francs libres ». Cet avis vaut autorisation pour l'intermédiaire agréé qui tient le compte à créditer de passer le crédit à un compte « francs libres ».

3° Tout crédit à un compte « francs libres » par le débit d'un compte étranger en francs autre qu'un compte « francs libres » est prohibé.

4° Tout versement par un résident au crédit d'un compte « francs libres » doit être préalablement autorisé par l'office des changes, que ce soit directement ou par délégation.

III. — *Opérations au débit.*

1° Tout compte « francs libres » peut être débité librement:

a) Par le crédit d'un autre compte « francs libres »;

b) Par le crédit de tout autre compte étranger en francs.

2° Tout compte « francs libres » peut être débité, sans autorisation de l'office des changes, pour tout payement dans la zone franc.

IV. — *Conversion en devises des disponibilités des comptes « francs libres ».*

Les disponibilités d'un compte « francs libres » peuvent, sans autorisation de l'office des changes, être converties en devises convertibles, par achat de ces devises, soit sur le marché libre de Paris, soit sur une place américaine ou canadienne.

V. — *Découverts en comptes « francs libres ».*

Tout découvert en compte « francs libres » de même que, d'une façon générale, toute avance consentie à un non-résident, sont subordonnés à l'autorisation de l'office des changes.

VI. — *Dispositions particulières.*

1° Les intermédiaires agréés dans les écritures desquels sont ouverts, en application de l'avis n° 296, des comptes « francs libres » au nom de personnes résidant dans un pays autre que ceux énumérés à l'annexe A du présent avis ou la Côte française des Somalis devront, en règle générale, les clôturer, sans en référer à l'office des changes, au plus tard le 29 février 1952:

a) Soit après conversion en une devise convertible, dans les conditions fixées au paragraphe IV ci-dessus;

b) Soit après virement de leurs disponibilités au crédit d'un compte étranger en francs de la nationalité du pays de résidence du titulaire.

2° Les personnes résidant dans les pays visés au paragraphe 1° ci-dessus ne pourront donc plus en principe, à dater du 1er mars 1952, être titulaires que de comptes étrangers en francs affectés d'une nationalité, soumis au régime défini par l'avis n° 481.

Toutefois, compte tenu des dispositions du paragraphe I, 4° ci-dessus, l'office des changes pourra autoriser dans certains cas le maintien, après le 29 février 1952, de comptes « francs libres » au nom de personnes résidant dans lesdits pays.

ANNEXE A

Liste des pays de la zone dollar retenue pour l'application de l'avis n° 519.

Etats-Unis et dépendances: Alaska, Hawaï, zone du canal de Panama, Porto-Rico, îles Vierges, îles Samoa, îles du Pacifique (Carolines, Mariannes, y compris Guam, Marshall).
Canada.
Iles Philippines.
Colombie, Costa-Rica, Cuba, république Dominicaine, Guatemala, Haïti, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador, Venezuela.

ANNEXE B

Liste des devises considérées comme convertibles.

Dollar canadien.
Dollar des Etats-Unis.
Franc de Djibouti.

Avis n° 520 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et les Etats-Unis d'Amérique.

Le présent avis a pour objet de préciser, sur certains points, les conditions dans lesquelles s'effectuent les règlements entre la zone franc et les Etats-Unis d'Amérique, y compris les dépendances américaines, étant entendu que demeurent applicables, dans les relations avec ce pays, toutes les dispositions des avis généraux en vigueur auxquelles le présent texte n'apporte pas de modification.

Il est rappelé que:

1° Depuis le 2 février 1948, le dollar des Etats-Unis est négocié sur le marché libre des changes qui fonctionne à la Bourse de Paris;

2° Selon l'avis n° 519 (annexe B) relatif au régime des comptes « francs libres », le dollar des Etats-Unis est inscrit sur la liste des devises considérées comme convertibles.

La zone franc comprend les territoires énumérés dans l'avis n° 497.

Sont abrogés les avis n°s 231 et 297.

I — Régime des comptes étrangers en francs ouverts au nom de personnes résidant aux Etats-Unis

1° Les intermédiaires agréés peuvent ouvrir sur leurs livres, dans les conditions définies par l'avis n° 519, des comptes « francs libres » au nom de toute personne physique de nationalité étrangère résidant aux Etats-Unis ou de toute personne morale pour ses établissements aux Etats-Unis.

L'office des changes doit être informé de l'ouverture de chacun de ces comptes;

2° Les comptes « francs libres » fonctionnent dans les conditions définies par l'avis n° 519.

II. — Transferts a destination des Etats-Unis

1° Les intermédiaires agréés peuvent présenter à l'office des changes des demandes d'autorisation de transfert à destination des Etats-Unis pour les payements à faire par des résidents au profit de personnes résidant aux Etats-Unis, à la condition que ces payements aient le caractère de payements courants;

2° Sont considérés comme payements courants les catégories de payements qui figurent sur la liste annexée à l'avis n° 482;

3° Sous réserve des délégations accordées aux intermédiaires agréés, toutes justifications doivent être présentées à l'office des changes à l'appui de chaque demande d'autorisation.

III. — Exécution des transferts

1° *Opérations au comptant.*

a) Les transferts en provenance des Etats-Unis sont réalisés:

Soit par vente, sur le marché libre de Paris, de devises convertibles;

Soit par achat, sur une place américaine ou canadienne, contre devises convertibles, de francs dont le montant est prélevé au débit d'un compte « francs libres »;

Soit par le débit d'un compte « francs libres »;

b) Les transferts à destination des Etats-Unis sont réalisés:

Soit par achat, sur le marché libre de Paris, de devises convertibles;

Soit par vente, sur une place américaine ou canadienne, contre devises convertibles, de francs dont le montant est porté au crédit d'un compte « francs libres »;

Soit par versement au crédit d'un compte « francs libres ».

2° *Opérations à terme.*

Les intermédiaires agréés sont habilités à exécuter soit sur le marché libre de Paris, soit sur une place américaine ou canadienne, les ordres d'achat ou de vente à terme de devises convertibles, dans la mesure où ces opérations sont autorisées par la réglementation en vigueur.

En conséquence, les intermédiaires agréés sont autorisés à assurer la contre-partie du solde non compensé des ordres d'achat et de vente à terme de devises convertibles émanant de leur clientèle:

Soit auprès d'un autre intermédiaire agréé;

Soit auprès d'une banque établie aux Etats-Unis ou au Canada.

Avis n° 521 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et le Canada.

Selon l'avis n° 519 (annexe B) relatif au régime des comptes « francs libres », le dollar canadien est inscrit sur la liste des devises considérées comme convertibles. Il est rappelé, d'autre part, que, depuis le 3 octobre 1950, le dollar canadien est négocié sur le marché libre des changes qui fonctionne à la Bourse de Paris.

Le présent avis a pour objet de préciser, sur certains points, les conditions dans lesquelles, à compter du 21 janvier 1952, s'effectuent les règlements entre la zone franc et le Canada, étant entendu que demeurent applicables, dans les relations avec ce pays, toutes les dispositions des avis généraux en vigueur auxquelles le présent texte n'apporte pas de modification.

La zone franc comprend les territoires énumérés dans l'avis n° 497.

Sont abrogés les avis n°s 473 et 475.

I. — Régime des comptes étrangers en francs ouverts au nom de personnes résidant au Canada

1° *Comptes « francs libres ».*

a) Les intermédiaires agréés peuvent ouvrir sur leurs livres, dans les conditions définies par l'avis n° 519 des comptes « francs libres » au nom de toute personne physique de nationalité étrangère résidant au Canada ou de toute personne morale pour ses établissements au Canada.

L'office des changes doit être informé de l'ouverture de chacun de ces comptes.

b) Les comptes « francs libres » fonctionnent dans les conditions définies par l'avis n° 519.

2° *Comptes étrangers canadiens en francs.*

a) Les comptes étrangers canadiens en francs ouverts antérieurement à la publication du présent avis, en application de l'avis n° 481, au nom de personnes résidant au Canada sont transformés d'office en comptes « francs libres »;

b) L'ouverture de tout nouveau compte étranger canadien en francs est désormais prohibée.

II. — TRANSFERTS A DESTINATION DU CANADA

1° Les intermédiaires agréés peuvent présenter à l'office des changes des demandes d'autorisation de transfert à destination du Canada pour les payements à faire par des résidents au profit de personnes résidant au Canada, à la condition que ces payements aient le caractère de payements courants;

2° Sont considérées comme payements courants les catégories de payement qui figurent sur la liste annexée à l'avis n° 482;

3° Sous réserve des délégations accordées aux intermédiaires agréés, toutes justifications doivent être présentées à l'office des changes à l'appui de chaque demande d'autorisation.

III. — EXÉCUTION DES TRANSFERTS

1° *Opérations au comptant.*

a) Les transferts en provenance du Canada sont réalisés:

Soit par vente, sur le marché libre de Paris, de devises convertibles;

Soit par achat, sur une place canadienne ou américaine, contre devises convertibles, de francs dont le montant est prélevé au débit d'un compte « francs libres »;

Soit par le débit d'un compte « francs libres »;

b) Les transferts à destination du Canada sont réalisés:

Soit par achat, sur le marché libre de Paris, de devises convertibles;

Soit par vente, sur une place canadienne ou américaine contre devises convertibles, de francs dont le montant est porté au crédit d'un compte « francs libres »;

Soit par versement au crédit d'un compte « francs libres ».

2° *Opérations à terme.*

Les intermédiaires agréés sont habilités à exécuter, soit sur le marché libre de Paris, soit sur une place canadienne ou américaine, les ordres d'achat ou de vente à terme de devises convertibles dans la mesure où ces opérations sont autorisées par la réglementation en vigueur.

En conséquence, les intermédiaires agréés sont autorisés à assurer la contre-partie du solde non compensé des ordres d'achat et de vente à terme de devises convertibles émanant de leur clientèle:

Soit auprès d'un autre intermédiaire agréé;

Soit auprès d'une banque établie au Canada ou aux Etats-Unis.

IV. — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

L'inscription du dollar canadien sur la liste des devises convertibles et la transformation en comptes « francs libres » des comptes étrangers canadiens en francs entraînent notamment les modifications suivantes dans les avis en vigueur:

1° *Avis n° 481.*

a) Titre I (2°, *a*).

Au lieu de:

« Tout compte étranger en francs peut être crédité librement:

« *a*) Du produit en francs de la cession de dollars des Etats-Unis sur le marché libre, y compris les billets de banque; »,

Lire:

« Tout compte étranger en francs peut être crédité librement:

« *a*) Du produit en francs de la cession de devises convertibles sur le marché libre des changes qui fonctionne à la Bourse de Paris, y compris les billets de banque; ».

b) Annexe D.

Au lieu de:	Pays.	Nature des comptes.	Référence des avis de l'office des changes.
	—	—	—
	Canada..	Comptes étrangers canadiens.	473
Lire:	Canada..	Comptes « francs libres »...	521

2° *Avis n° 483.*

a) Chapitre II, titre IV (II, 1° et 2°).

Au lieu de:

« 1° En règle générale, le payement des exportations doit être effectué, soit en dollars des Etats-Unis ou par le débit d'un compte « francs libres », soit dans la ou les monnaies prévues par l'avis de l'office des changes relatif aux relations financières entre la France et le pays de destination des marchandises;

« 2° Lorsque les marchandises sont expédiées à destination d'un pays dont les relations financières avec la France n'ont pas fait l'objet d'un avis de l'office des changes, le payement doit intervenir, soit en dollars des Etats-Unis par le débit d'un compte « francs libres », soit, en application de l'avis n° 481 de l'office des changes, par le débit d'un compte étranger en francs de la nationalité du pays de destination des marchandises, soit dans la monnaie dans laquelle la licence d'exportation ou l'engagement de change, délivrée ou visé par l'office des changes ou par la banque domiciliataire, autorise le règlement »,

Lire:

« 1° En règle générale, le payement des exportations doit être effectué, soit dans une devise convertible ou par le débit d'un compte « francs libres », soit dans la ou les monnaies prévues par l'avis de l'office des changes relatif aux relations financières entre la France et le pays de destination des marchandises;

« 2° Lorsque les marchandises sont expédiées à destination d'un pays dont les relations financières avec la France n'ont pas fait l'objet d'un avis de l'office des changes, le payement doit intervenir, soit dans une devise convertible ou par le débit d'un compte « francs libres », soit, en application de l'avis n° 481 de l'office des changes, par le débit d'un compte étranger en francs de la nationalité du pays de destination des marchandises, soit dans la monnaie dans laquelle la licence d'exportation ou l'engagement de change, délivrée ou visé par l'office des changes ou par la banque domiciliataire, autorise le règlement ».

b) Annexe E (§ I, 4°, *a*).

Au lieu de:

« 4° Les exportations sont faites à destination:

« *a*) D'un pays quelconque et notamment des pays avec lesquels la France n'est pas liée par un accord de payement, dès lors que le règlement doit effectivement donner lieu à une cession de dollars des Etats-Unis sur le marché libre ou à un prélèvement au débit d'un compte « francs libres »,

Lire:

« 4° Les exportations sont faites à destination:

« *a*) D'un pays quelconque et notamment des pays avec lesquels la France n'est pas liée par un accord de payement, dès lors que le règlement doit effectivement donner lieu à une cession de devises convertibles sur le marché libre ou à un prélèvement au débit d'un compte « francs libres ».

3° *Avis n° 501.*

a) Titre I, section I (C, 1°).

Au lieu de:

« Les francs obtenus sont portés:

« Au crédit d'un compte E.F. AC. « francs libres », si la devise cédée est le dollar des Etats-Unis ou le franc de Djibouti »,

Lire:

« Les francs obtenus sont portés:

« Au crédit d'un compte E.F. AC. « francs libres », si la devise cédée est une devise convertible ».

b) Titre I, section I (C, 2°), renvoi (4).

Au lieu de:

« (4) Il est rappelé que:

« *a*) Selon les dispositions de l'avis n° 296 de l'office des changes, publié au *Journal officiel* du 3 février 1948, tout compte « francs libres » peut être débité librement pour conversion en devises considérées comme convertibles (c'est-à-dire, actuellement, le dollar des Etats-Unis et le franc de Djibouti) par achat de ces devises sur le marché libre »,

Lire:

« (4) Il est rappelé que:

« *a*) Selon les dispositions de l'avis n° 519, tout compte « francs libres » peut être débité librement pour conversion en devises convertibles (c'est-à-dire les devises qui font l'objet de l'annexe B dudit avis) ».

c) Titre I, section III (3°, *a*).

Au lieu de:

« 3° Toutefois, ce taux:

« *a*) Est porté à 15 p. 100:

« Pour les exportations à destination d'un pays quelconque, dès lors que le règlement donne lieu à une cession effective de dollars des Etats-Unis sur le marché libre ou à un prélèvement au débit d'un compte « francs libres »,

Lire:

« 3° Toutefois, ce taux:

« *a*) Est porté à 15 p. 100:

« Pour les exportations à destination d'un pays quelconque, dès lors que le règlement donne lieu à une cession effective de devises convertibles sur le marché libre ou à un prélèvement au débit d'un compte « francs libres ».

d) Titre II (§ III, 1°).

Au lieu de:

« 1° Selon les dispositions de la section III du titre I ci-dessus, les pourcentages à inscrire en compte E.F. AC. sont fixés à 15 p. 100 du produit:

« Des exportations dont le règlement donne lieu à une cession effective de dollars des Etats-Unis sur le marché libre ou à un prélèvement au débit d'un compte « francs libres », quel que soit, par ailleurs, le pays de destination des marchandises »,

Lire:

« 1° Selon les dispositions de la section III du titre I ci-dessus, les pourcentages à inscrire en compte E.F. AC. sont fixés à 15 p. 100 du produit:

« Des exportations dont le règlement donne lieu à une cession effective de devises convertibles sur le marché libre ou à un prélèvement au débit d'un compte « francs libres », quel que soit, par ailleurs, le pays de destination des marchandises.

e) Annexe A.

Au lieu de:

« En dehors des exportations dont le règlement donne lieu à une cession effective de dollars des Etats-Unis sur le marché libre ou à un prélèvement au débit d'un compte « francs libres », les exportations suivantes ouvrent droit à l'inscription en compte E. F. AC. d'un pourcentage de 15 p. 100:

« Exportations à destination du Canada, réglées en dollars canadiens ou par le débit d'un compte étranger canadien;

« Exportations à destination du Mexique, réglées en pesos mexicains ou par le débit d'un compte étranger mexicain;

« Exportations à destination du Pérou, réglées par le débit d'un compte étranger péruvien »,

Lire:

« En dehors des exportations dont le règlement donne lieu à une cession effective de devises convertibles sur le marché libre ou à un prélèvement au débit d'un compte « francs libres », les exportations suivantes ouvrent droit à l'inscription en compte E. F. AC. d'un pourcentage de 15 p. 100:

« Exportations à destination du Mexique, réglées en pesos mexicains ou par le débit d'un compte étranger mexicain;

« Exportations à destination du Pérou, réglées par le débit d'un compte étranger péruvien ».

f) Annexe B (§ II: Le compte E. F. AC. à débiter est exprimé en francs).

Au lieu de:

« Prélèvement au débit de:

« Compte E. F. AC. « francs libres »;

« Comptes E. F. AC. « Canada » en francs;

« Comptes E. F. AC. « Mexique » en francs;

« Comptes E. F. AC. « Pérou » en francs »,

Lire:

« Prélèvement au débit de:

« Comptes E. F. AC. « francs libres »;

« Comptes E. F. AC. « Mexique » en francs;

« Comptes E. F. AC. « Pérou » en francs ».

5° *Avis n° 503.*

a) Titre I^er^, section I (§ 1^er^, 1° et 2°).

Au lieu de:

« 1° D'avoirs en francs existant au crédit, soit d'un compte « francs libres », soit d'un compte étranger canadien, soit d'un compte étranger en francs de la nationalité du pays de résidence de la personne qui effectue l'investissement;

« 2° D'une cession de devises sur le marché libre ou sur le marché officiel selon le cas, étant entendu que la devise cédée est, soit le dollar des Etats-Unis, soit le dollar canadien, soit le franc suisse libre (franc suisse D), soit la devise du pays de résidence de la personne qui effectue l'investissement »,

Lire:

« 1° D'avoirs en francs existant au crédit soit d'un compte « francs libres », soit d'un compte étranger en francs de la nationalité du pays de résidence de la personne qui effectue l'investissement;

« 2° D'une cession de devises sur le marché libre ou sur le marché officiel selon le cas, étant entendu que la devise cédée est, soit une devise convertible, soit le franc suisse libre (franc suisse D), soit la devise du pays de résidence de la personne qui effectue l'investissement ».

b) Titre II (§ I^er^).

Au lieu de:

« Soit d'une cession de dollars des Etats-Unis, de dollars canadiens ou de francs suisses libres (francs suisses D);

« Soit d'avoir en francs existant au crédit d'un compte « francs libres » ou d'un compte étranger canadien en francs »,

Lire:

« Soit d'une cession de devises convertibles ou de francs suisses libres (francs suisses D);

« Soit d'avoirs en francs existant au crédit d'un compte « francs libres ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 1951

Service de l'émission.

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités	8.217.530.955	Billets émis (1)	22.078.527.839
Effets et avances à court terme	18.632.890.379	Dépôts	4.771.893.495
Avances au service des investissements	Mémoire.		
Comptes d'ordre	250.855	Comptes d'ordre	250.855
	26.850.672.189		26.850.672.189

Service des investissements.

Disponibilités	25.359.595.065	F. I. D. E. S.	18.902.243.053
Réescompte crédits sur marchés publics	1.116.137.672	Avances du Trésor	21.520.000.000
Réescompte à moyen terme	3.916.112.058	Avances du fonds de modernisation et d'équipement	32.600.000.000
Avances aux entreprises privées	6.113.232.649	Avances du service de l'émission	Mémoire.
Avances aux sociétés d'Etat et aux sociétés d'économie mixte	3.869.355.724	Amortissements immobiliers et mobiliers	103.849.954
Avances aux territoires, départements, communes et organismes publics d'outre-mer	38.913.377.832	Comptes d'ordre	1.608.459.418
Participations	667.889.200	Réserves	400.000.000
Immeubles, matériel, mobilier	567.995.519	Dotation	3.000.000.000
Comptes d'ordre	350.856.706	Profits et pertes:	
		Report à nouveau	100.000.000
	81.234.552.425		81.234.552.425

(1) Détail des billets émis par territoire:

A. E. F.-Cameroun	Francs C. F. A.	7.761.813.012
La Réunion	— —	1.152.794.367
Saint-Pierre et Miquelon	— —	112.287.550
Guyane	Francs métropolitains.	347.834.830
Martinique	— —	1.873.075.320
Guadeloupe	— —	1.797.827.871

Certifié conforme aux écritures:

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
R. JULIENNE, H. BIZOT, H. GILET, R. WETZEL.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

GEORGES LESIEUR ET SES FILS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 59, RUE DU ROCHER, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 55058.

Obligations de 5.000 F à 1/4 0/0 1942.

Amortissement du 1er mars 1952.

Les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1942 de la Société Georges Lesieur et ses fils sont informés que, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de la quantité de titres nécessaires à l'amortissement.

En conséquence, le tirage au sort prévu pour le 15 janvier n'aura pas lieu.

Liste récapitulative des séries comprenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

2.801 à 2.810 (année de remboursement: 1946).
5.181 à 5.190 (année de remboursement: 1946).

ETABLISSEMENTS RUBY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A VOIRON (ISÈRE)
R. C.: Grenoble n° 5.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 2.000 F.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces obligations, a racheté en Bourse les 58 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er mars 1952.

Il ne sera donc procédé pour cette année à aucun tirage au sort. Les amortissements ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » des 1er et 2 mars 1943.)

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'AIR LIQUIDE

(Immeuble quai d'Orsay-rue Cognacq.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 75, QUAI D'ORSAY, PARIS
R. C.: Seine n° 231739 B.

Obligations 6 0/0 émises en 1930.

La Société Immobilière de l'Air liquide (immeuble quai d'Orsay-rue Cognacq) a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement de 801 obligations, qui devait être effectué pour le 15 février 1952 conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du 22 avril 1932.

Liste des obligations 6 0/0 sorties au tirage du 18 décembre 1946 et non encore remboursées au 31 décembre 1951.

5.469 5.470 5.717 9.721 9.892 9.894 10.413 11.553 11.582 11.585

Société Fermière des Halles de Vitry-le-François

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL: VITRY-LE-FRANÇOIS (MARNE)
R. C.: 9413 registre analytique;
80 registre chronologique du T. C. Vitry-le-François.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 6 1/2 0/0 1958 de 15 millions de francs nominal, représenté par 3.000 obligations de 5.000 F nominal, amortissable en 30 ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE de titres à amortir.
1	15 Janvier 1952	100
2	— 1953	100
3	— 1954	100
4	— 1955	100
5	— 1956	100
6	— 1957	100
7	— 1958	100
8	— 1959	100
9	— 1960	100
10	— 1961	100
11	— 1962	100
12	— 1963	100
13	— 1964	100
14	— 1965	100
15	— 1966	100
16	— 1967	100
17	— 1968	100
18	— 1969	100
19	— 1970	100
20	— 1971	100
21	— 1972	100
22	— 1973	100
23	— 1974	100
24	— 1975	100
25	— 1976	100
26	— 1977	100
27	— 1978	100
28	— 1979	100
29	— 1980	100
30	— 1981	100
Total		3.000

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Szajudla Biegaich, épouse de M. Bernard Baranschik, demeurant à Limoges, 25, avenue Garibaldi, née le 18 janvier 1907 à Szydlowiec (Pologne), naturalisée par décret du 5 janvier 1927, n° 19784 x 25, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Biegie et à son prénom celui de Suzanne.

M. Bernard Baranschik, négociant, demeurant à Limoges, 25, avenue Garibaldi, né le 20 septembre 1900 à Varsovie (Pologne), naturalisé par décret du 29 avril 1925, n° 34596 x 24, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer, pour lui et ses enfants mineurs: Claude-Elie, né le 8 juillet 1936 à Boulogne-Billancourt, et Nicole, née le 29 mai 1939 à Limoges, à son nom patronymique celui de Baron et demande en même temps le même bénéfice pour ses enfants mineurs, le tout tant en ce qui concerne le prénom que le nom: 1° Bernard Baron, au lieu de Bernard Baranschik; 2° Claude Baron, au lieu de Claude-Elie Baranschik; 3° Nicole Baron, au lieu de Nicole Baranschik.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

13 avril 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. L'Association amicale des chanteurs et musiciens ambulants et infirmes de la ville d'Alger est devenue, en date du 28 novembre 1948, **Association amicale des aveugles musiciens, intellectuels et manuels de la ville d'Alger,** et en date du 8 avril 1951, **Groupement des aveugles d'Algérie.** Siège social: 12, rue Eugène-Robe, Alger.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **La Sporting-Club sidérurgique de Valenciennes** modifie ses statuts. Siège social: 132, avenue de Cambrai, Valenciennes.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Ciné-Club stéphanois.** But: éducation populaire par le cinéma. Siège social: presbytère de Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Charles.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée de garçons, Saint-Anthème.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Grégoire de Pithiviers.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 5, avenue de la République, Pithiviers.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Anthème.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association sportive Centre public d'apprentissage féminin Victor-Lépine.** But: activité sportive à l'intérieur du centre. Siège social: centre Victor-Lépine, rue Victor-Lépine, Caen.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Mâcon. **Association des parents d'élèves de l'école Pensionnat Sainte-Thérèse de la Chapelle-de-Guinchay.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école Sainte-Thérèse, la Chapelle-de-Guinchay.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Conseil des parents d'élèves des écoles publiques du canton de Saint-Alban.** But: éducation scolaire, périscolaire, postscolaire. Siège social: école publique, Saint-Alban.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Association des parents d'élèves de l'école de la rue des Cordeliers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 18, rue des Cordeliers, Châlons-sur-Marne.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Quilly.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles, au bourg de Quilly.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Sou des écoles laïques d'Andancette.** But: fourniture de matériel scolaire aux élèves. Siège social: mairie d'Andancette.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de l'Estréchure.** But: encourager et développer par tous les moyens valables les œuvres scolaires, périscolaires et postscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: écoles publiques, à l'Estréchure.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Club de l'école normale supérieure.** But: expansion de la culture cinématographique. Siège social: 45, rue d'Ulm, Paris.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Joie,** à Etrépagny. But: groupement des chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Notre-Dame, Etrépagny.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Société de parents, anciens élèves et amis de l'école de Saint-Germain-du-Plain.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Saint-Germain-du-Plain.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Geneviève.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école Sainte-Geneviève, Saint-Arnoult.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque de Verteuil.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social: mairie de Verteuil.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Marie,** de Cormeilles. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 18, rue Th.-Chabrant, Cormeilles-en-Parisis.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Charles,** de Cormeilles. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 55, rue Gabriel-Péri, Cormeilles-en-Parisis.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Judo-Club de Villerupt.** But: pratique du judo telle qu'elle est conçue par la fédération française de judo de Paris. Siège social: 26, rue Maréchal-Foch, Villerupt.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Joseph** de Gentilly. But: grouper les chefs de famille ayant des enfants à l'école. Siège social: 31, avenue Raspail, Gentilly.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Amicale des écoles publiques du Bourg.** But: grouper autour des écoles du Bourg tous ceux, sans distinction de sexe, pénétrés de l'idéal laïque, qui s'engagent à défendre l'école publique qui en est l'expression. Siège social: école de filles du Bourg, Aulnay-sous-Bois.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Amicale laïque de Kergrist.** But: défendre l'école et développer l'idée laïque. Siège social: école publique, Kergrist.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles,** 27, rue Ernest-Renan, Issy-les-Moulineaux. But: toute activité susceptible d'apporter un appui matériel et moral à l'école. Siège social: 27, rue Ernest-Renan, Issy-les-Moulineaux.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Altitudes.** But: développement culturel, artistique, sportif et agricole de ses membres. Siège social: Mlle Ceccaldi (Vanina), vice-présidente, groupe scolaire, Evisa.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'externat Sainte-Elisabeth,** 12, rue Croce-Spinelli, Paris. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école et apporter un soutien matériel et moral aux familles et aux maîtres. Siège social: 12, rue Croce-Spinelli, Paris.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves de l'externat Saint-Joseph,** 86, rue du Château, Paris. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école et apporter un soutien matériel et moral aux familles et aux maîtres. Siège social: 86 *bis*, rue du Château, Paris.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Lardy.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 17, Grande-Rue, Lardy.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. **Association des parents d'élèves de l'école du cours du Sacré-Cœur de Condé-sur-Noireau.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: à la mairie, Condé-sur-Noireau.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Bonneuil.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 11, place Henri-Barbusse, Bonneuil.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école institution Nazareth.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 4, rue J.-F.-Revollier, Saint-Etienne.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Brigné-sur-Layon.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre mixte de Brigné-sur-Layon, par Martigné-Briand.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école secondaire libre de jeunes filles de Meung-sur-Loire.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école secondaire libre de jeunes filles, 2, rue Saint-Jean, Meung-sur-Loire.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. **Association amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique de Scorailles.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école publique, Scorailles.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Sallèles-d'Aude. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Sallèles-d'Aude.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association des parents d'élèves de l'école des filles Forges,** à Méziré. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles Forges, Méziré.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons,** à Morvillars. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre des garçons, Morvillars.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles de Morvillars.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre des filles, Morvillars.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph d'Ermenonville.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Ermenonville.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Foyer récréatif et artistique d'Ain M'Lila.** But: procurer aux enfants, jeunes gens et jeunes filles de la commune mixte d'Ain M'Lila des distractions saines. Siège social: au bordj de la commune mixte à Ain M'Lila.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de la Montée-Timon.** But: soutien de l'école par tous les moyens moraux et financiers. Siège social: école de filles, Montée-Timon, Vienne.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. **Association de parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-France de Condé-sur-Noireau.** But : toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: mairie de Condé-sur-Noireau.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. **Association des parents des élèves de l'école Notre-Dame-de-Lourdes de Vassy.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-Lourdes, rue de la Gare, Vassy.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons,** 33, rue Henri-Tariel, à Issy-les-Moulineaux. But : toute activité susceptible d'apporter un soutien matériel et moral à l'école. Siège social: 33, rue Henri-Tariel, Issy-les-Moulineaux.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Denis-du-Payré.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Saint-Denis-du-Payré.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles,** 19, rue des Martyrs, Paris. But, grouper les chefs de famille et apporter un soutien matériel et moral tant à l'école qu'aux familles et aux maîtres. Siège social: 19, rue des Martyrs, Paris.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons,** 8 *ter*, rue Choron, Paris. But: grouper les chefs de famille et apporter un soutien matériel et moral tant à l'école qu'aux familles et aux maîtres. Siège social: 8 *ter*, rue Choron, Paris.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de garçons de Mesnard-la-Barotière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Mesnard-la-Barotière.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de filles de Mesnard-la-Barotière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Mesnard-la-Barotière.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée mixte de Saint-Hilaire-de-Mortagne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée mixte, Saint-Hilaire-de-Mortagne.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Saint-Georges-de-Pointindoux.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Saint-Georges-de-Pointindoux.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée mixte de Saint-Georges-de-Pointindoux.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Saint-Georges-de-Pointindoux.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de l'Oie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, l'Oie.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de filles de la Gaubretière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, la Gaubretière.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de garçons de la Gaubretière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, la Gaubretière.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée mixte de Saint-Mars-des-Prés.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée mixte, Saint-Mars-des-Prés.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle Sainte-Anne,** rue Arnoult, Pont-l'Abbé. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école maternelle Sainte-Anne, rue Arnoult, Pont-l'Abbé.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Jacques,** île Chevaliers, Pont-l'Abbé. But, grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Jacques, île Chevaliers, Pont-l'Abbé.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée Notre-Dame-des-Carmes,** rue Pasteur, Pont-l'Abbé. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-des-Carmes, Pont-l'Abbé.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Gabriel,** rue du Cimetière, Pont-l'Abbé. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Gabriel, rue du Cimetière, Pont-l'Abbé.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association des parents d'élèves de l'école Julien-Maunoir,** à Saint-Guen. But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre mixte, Saint-Guen.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Le Patronage des écoles laïques de Cenon prend désormais le nom de **Société de patronage et conseil de parents d'élèves des écoles laïques de Cenon.** Siège social : école de garçons, Cenon-Pichot.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Foix. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc,** à Lavelanet. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants fréquentant l'école Sainte-Jeanne-d'Arc; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 19, rue Sébilé, Lavelanet.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Champior.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de garçons, Champier.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Champier.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles, Champier.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles avec classe enfantine de la Côte-Saint-André.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école de filles de la Côte-Saint-André.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de filles, pensionnat externat Sainte-Cécile,** la Côte-Saint-André. But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: pensionnat Sainte-Cécile, la Côte-Saint-André

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Geneviève.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Geneviève, 2, rue Paul-Bert, Gouvieux.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Coutances transférée à Saint-Lô. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel,** la Haye-Pesnel. But: soutenir la vie de l'école Saint-Michel, assurer la collaboration entre parents et maîtresses, représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Saint-Michel, la Haye-Pesnel.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Coutances transférée à Saint-Lô. **Association des parents des élèves de l'école Saint-Paul,** la Haye-Pesnel. But: soutenir la vie de l'école Saint-Paul, assurer la collaboration entre parents et maîtres, représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Saint-Paul, la Haye-Pesnel.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de l'externat Saint-Louis,** à Vienne. But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école externat Saint-Louis, Vienne.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Maîtrise Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres Siège social: maîtrise Notre-Dame, place Saint-Firmin, Beaugency.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Association des parents d'élèves des écoles privées Saint-Louis-de-Gonzague et Sainte-Marie de Terrasson.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Louis, place de l'Albay, Terrasson.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. **Union des syndicats d'initiatives des vallées de la Gartempe, Glane et Vincou et des monts de Blond.** But: développement touristique de la région. Siège social: mairie de Bellac.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de la Meriatière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de filles de la Meriatière par les Essarts.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons de Pornichet dite Ecole Saint-Jean.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue Jeanne-d'Arc, Pornichet.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de la Meriatière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de garçons de la Meriatière par les Essarts.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de l'Oie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de l'Oie.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons d'Aveize.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, au bourg d'Aveize.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école de filles d'Aveize.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, au bourg d'Aveize.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Coutances, transférée à Saint-Lô. **Association des parents d'élèves de l'école primaire libre catholique de filles de Saint-Sauveur-Lendelin.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtresses. Siège social: école primaire libre catholique de filles, Saint-Sauveur-Lendelin.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Amour.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue de Corcelles, Saint-Amour.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Amour.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue de la Brèche, Saint-Amour.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Vincent-des-Landes.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, Saint-Vincent-des-Landes.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Auch. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Saint-Paul.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de Saint-Paul, 2, rue Voltaire, Auch.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association des parents d'élèves de l'institution Notre-Dame-de-la-Sambre de Maubeuge.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 27, rue Henry-Sculfort, Maubeuge.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de la Boissière-de-Montaigu.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de garçons de la Boissière-de-Montaigu.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Association des parents d'élèves du pensionnat Notre-Dame,** à Ham. But: aider à administrer cette école. Siège social: à l'école, rue Notre-Dame, à Ham.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Association des parents d'élèves du cours Leclerc.** But: aider à administrer cette école. Siège social: à l'école, 12, rue du Grenier-à-Sel, Ham.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de la Boissière-de-Montaigu.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de filles de la Boissière-de-Montaigu.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, la Barre-de-Monts.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, la Barre-de-Monts.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de la Sainte-Famille d'Audruicq.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtresses. Siège social: école libre, 41, place de Gaulle, Audruicq.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Abbaretz, dite Ecole Sainte-Marie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Abbaretz.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons d'Abbaretz, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Abbaretz.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Notre-Dame de Saint-Flour.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 32, rue du Collège, Saint-Flour.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association de parents d'élèves de l'école d'éducation populaire de Gras-sur-Reyssouze.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école d'éducation populaire de Gras-sur-Reyssouze.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de Saint-Alexandre.** But: aide aux œuvres scolaires et périscolaires. Siège social: école de Saint-Alexandre, par Pont-Saint-Esprit.

21 décembre 1951 Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association des anciennes élèves de l'école libre de filles d'Oradour.** But: aide et soutien matériel et moral. Siège social: école libre de filles d'Oradour.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Association des parents d'élèves et amis de l'école de Sainte-Marie-Sicché.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de garçons de Sainte-Marie-Sicché.

22 décembre 1951 Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: aide morale et matérielle à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée de filles, Froidfond.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: aide morale et matérielle à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de garçons, Froidfond.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Dozulé. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école, une collaboration efficace entre parents et maîtres et une représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Saint-Joseph, rue de la Couprée, Dozulé.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Comité de défense sanitaire des animaux et d'amélioration de la production animale.** But: participer à certains programmes d'action proposés et aider à la réalisation de certains programmes d'action établis par la direction des services vétérinaires de Meurthe-et-Moselle en vue de la défense sanitaire des animaux et de l'amélioration de la production animale dans le département. Siège social: 45, rue Sainte-Catherine, Nancy.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, la Tranche-sur-Mer.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, la Tranche-sur-Mer.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Julien-de-Civry.** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de filles, Saint-Julien-de-Civry.

22 décem' ^ 1951. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Lugny-les-Mâcon.** But: grouper les chefs de famille des enfants de l'école privée de Lugny; soutenir cette école et leurs maîtres. Siège social: école privée de filles, Lugny-les-Mâcon.

2. décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Lugny-les-Mâcon.** But: grouper les chefs de famille des enfants de l'école privée de Lugny; soutenir cette école et leurs maîtres. Siège social: école privée de garçons, Lugny-les-Mâcon.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Landéhen.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Landéhen.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents des élèves de l'école libre des filles de Plémet.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre des filles, Plémet.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Noirétable.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, rue de la République, Noirétable.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Noirétable.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, rue Langlois, à Noirétable.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Annecy-le-Vieux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Annecy-le-Vieux.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de la Boutouchère.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, la Boutouchère.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Saint-Germain-sur-Moine.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Saint-Germain-sur-Moine.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Saint-Germain-sur-Moine.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Saint-Germain-sur-Moine.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Thérèse de la Clusaz.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, la Clusaz.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Joseph de la Clusaz.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, la Clusaz.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Laval. **Association des parents d'élèves des classes primaires de l'institution privée de l'Immaculée-Conception de Laval.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: Immaculée-Conception, 15, rue Crossardière, Laval.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Joseph de Viré-en-Champagne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de Viré-en-Champagne.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Charles de filles, à** Auvers-le-Hamon But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Charles, Auvers-le-Hamon.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Loire,** quartier de l'Eglise. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, place de l'Eglise, Loire.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou. **Association d'éducation populaire du Thieulin.** But: fonctionnement matériel des écoles libres et notamment de l'école catholique du Thieulin; engagement des directrices et maîtresses; assurer leur rémunération, s'intéresser à leur perfectionnement, à leur retraite. Siège social: école libre, le Thieulin.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles,** 12, montée Saint-Barthélémy, Lyon. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, 12, montée Saint-Barthélémy, Lyon.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Château-Guibert.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, rue Chicane, Château-Guibert.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, à la Guérinière.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de la Guérinière.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Champ-Saint-Père.** But: grouper les chefs de famille et aider moralement et matériellement l'école, les familles, les maîtres. Siège social: école privée de garçons, Champ-Saint-Père.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Champ-Saint-Père.** But: grouper les chefs de famille et aider moralement et matériellement l'école, les familles, les maîtres. Siège social: école privée de filles, Champ-Saint-Père.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école et apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, à Sonchamp.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Association de parents d'élèves de l'école libre Sainte-Geneviève.** But: grouper les pères de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien à l'école et aux maîtres. Siège social: école libre Sainte-Geneviève, Bierry-les-Belles-Fontaines.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'école de Marcy-l'Etoile.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat Notre-Dame, Marcy-l'Etoile.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Ecole de l'Ange-Gardien.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de l'Ange-Gardien, rue de Paimbœuf, Pornic.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Florensac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, boulevard Victor-Hugo, Florensac.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Florensac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, rue Général-Montbrun, Florensac.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de l'institution Notre-Dame.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, à Fontenay-le-Comte.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves de l'école privée, orphelinat Marie-Thérèse.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école pour le soutien de l'école et des maîtres. Siège social: orphelinat, 7, rue Rouget-de-l'Isle, Nîmes.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Ponsan-Soubiran.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Ponsan-Soubiran.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école du Rosaire, à Limanton.** But: grouper les chefs de famille; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école du Rosaire, Limanton.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Frossay, dite Ecole Montfort.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Frossay.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de filles de Sainte-Florence.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, Sainte-Florence.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Frossay, dite Ecole Sainte-Marie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Frossay.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Venansault.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de garçons de Venansault.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Venansault.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de filles de Venansault.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de garçons de Mareuil-sur-Lay.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Mareuil-sur-Lay.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association de parents d'élèves de l'école primaire privée mixte de Mareuil-sur-Lay.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social. école primaire privée mixte, Mareuil-sur-Lay.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association de parents d'élèves de l'école libre de Fontanes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Fontanes.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Remy-du-Plein.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles, Saint-Remy-du-Plein.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Bourgenay.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Bourgenay, en Saint-Hilaire-de-Talmont.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée maternelle de la Chaume.** But: aide morale et matérielle à l'école, aux familles, aux maîtres. Siège social: école maternelle de la Chaume, les Sables-d'Olonne.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Notre-Dame de Loratte.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame de Lorette, au bourg de Sainte-Reine-de-Bretagne.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'établissement secondaire privé dit Petit séminaire de Chavagnes-en-Paillers.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: Petit séminaire de Chavagnes-en-Paillers.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saligny.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Saligny.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Puybelliard.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, Puybelliard, par Chantonnay.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association familiale du Diben.** But: permettre aux familles associées de prendre des vacances en commun. Siège social: 37 *bis*, rue Saint-Germain, Evreux.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Verrières-le-Buisson.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et de ses maîtresses. Siège social: école libre de filles, Verrières-le-Buisson.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Comité de gestion de l'école libre de filles de Verrières-le-Buisson.** But: assurer la gestion matérielle et le fonctionnement de l'école libre de filles de Verrières-le-Buisson. Siège social: école libre de filles, Verrières-le-Buisson.

24 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Joseph,** à Bains. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons Saint-Joseph, Bains.

25 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Villeparisis.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école Anatole-France, Villeparisis.

25 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association des parents d'élèves de l'école privée Sainte-Chrétienne de Longuyon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée Sainte-Chrétienne de Longuyon, 13, rue Mazelle, Longuyon.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Charles-de-Foucauld.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, 172-174, rue Raymond-Losserand, Paris.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Pleumeur-Bodou.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école Saint-Henri, Pleumeur-Bodou.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles à l'orphelinat de Perrou.** But: soutien de l'école, éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale. Siège social: institut hospitalier de Perrou.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis de Saint-Chamond.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Louis, 15, rue Gambetta, Saint-Chamond.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école enfantine de la rue Asile-Alamagny,** à Saint-Chamond. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école enfantine rue Asile-Alamagny, Saint-Chamond.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame,** à Saint-Chamond. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, 4, rue du Pilat, Saint-Chamond.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-André d'Issy-les-Moulineaux.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 17, avenue Jean-Jaurès, Issy-les-Moulineaux.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Constantine. **La Boule sportive rahmounienne.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: mairie de Ouled-Rahmoun.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de l'orphelinat de Perrou.** But: soutien de l'école; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale. Siège social: institut hospitalier de Perrou.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Chartres. **Association des amis des enfants d'Eure-et-Loir.** But: coordonner les efforts en faveur de l'enfance; défendre ses intérêts et promouvoir des mouvements d'éducation en sa faveur; assurer une formation aux éducateurs et leur fournir moyen et documentation pour remplir efficacement leur rôle. Siège social: 19, rue des Lisses, Chartres.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Chazeaux.** But: assurer le fonctionnement de l'école tant au matériel qu'au moral, grouper les parents d'élèves entre eux, s'unir aux associations semblables sur le plan départemental, régional et national. Siège social: école libre mixte de Chazeaux.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Didier-sous-Aubenas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres ou maîtresses. Siège social: école libre de filles, route Nationale, Saint-Didier-sous-Aubenas.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. L'Association d'éducation populaire prend le titre d'**Association des parents d'élèves de l'école de filles de Lieurey.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, rue Saint-Georges, Lieurey.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoudun. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame,** à Saint-Christophe-en-Bazelle. But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Saint-Christophe-en-Bazelle.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Œuvre des blessés et malades des corporations de la viande.** Changement du siège social du 23, rue Clapeyron, Paris, au 11, avenue Victor-Hugo (3, villa d'Eylau), Paris.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école Stella-Maris,** à Anglet. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Ste.-la-Maris, à Anglet.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, 48, rue de l'Hôtel-de-Ville, aux Sables-d'Olonne.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, 26, cours Blossac, les Sables-d'Olonne.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle privée.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école maternelle privée, 34, rue Napoléon, les Sables-d'Olonne.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles du Puiset-Doré.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles du Puiset-Doré.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Société d'éducation populaire laïque de Mézières** (anciennement Association amicale des élèves et anciens élèves des écoles publiques de Mézières). But: éducation scolaire, post et périscolaire. Siège social: hôtel de ville de Mézières (anciennement école du Château, Mézières).

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de l'Eau-Bouillie.** But: défense de tous les intérêts des élèves et parents d'élèves de l'école laïque de l'Eau-Bouillie. Siège social: école laïque de l'Eau-Bouillie, route d'Alès, Nîmes.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons du Buisson.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: à l'école de garçons, au Buisson, la Roche-sur-Foron.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'orphelinat Saint-Edouard,** à Anglet. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: orphelinat Saint-Edouard, Notre-Dame-du-Refuge, à Anglet.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Melun. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie de Sivry-Courtry.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Sivry-Courtry.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Mauriac. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école publique du Fau.** But: entretenir les relations entre élèves, parents et amis de l'école publique. Siège social: école de garçons du Fau.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école paroissiale de Chalmoux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école paroissiale de Chalmoux.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de la Roche-sur-Foron.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; l'entente avec toutes associations semblables. Siège social: à l'école de filles, rue Jean-Jaurès, la Roche-sur-Foron.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Jean-Baptiste de Guérande.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Jean-Baptiste, boulevard du Midi, à Guérande.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire de garçons de Rocheservière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Rocheservière.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Association des parents d'élèves du premier degré de l'institution Sainte-Marie,** à Lourdes. But: groupement des chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; entente avec les associations semblables; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: cité du Sacré-Cœur, rue Sainte-Marthe, Lourdes.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école mixte privée de Sazilly.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école mixte privée, Sazilly.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire de filles de Rocheservière.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Rocheservière.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Geneviève,** 19, rue Georges-Lemaître, à Bolbec. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 19, rue Georges-Lemaître, Bolbec.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Marzens.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Marzens par Lavaur.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Amicale laïque de Saint-Adrien.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons, Saint-Adrien.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Association locale des aides familiales rurales de Bréval.** But: aide familiale au service de toutes les familles pour seconder la mère de famille et, en cas de besoin, la suppléer dans les travaux du ménage et le soin des enfants. Siège social: M. Max Thiboumery, président, Bréval.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-François-de-Sales.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-François-de-Sales, rue Portevin, Evreux.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école de Saint-Andéol-de-Vals.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Saint-Andéol-de-Vals.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Angèle,** à Annonay. But: éducation primaire des enfants de six à quatorze ans. Siège social: rue Sauzéat, Annonay.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Marne. **Association des parents d'élèves du petit séminaire de Châlons-sur-Marne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: petit séminaire, 2 *bis*, allées Dourner, Châlons-sur-Marne.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie,** à Saint-Martin-au-Laërt. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Sainte-Marie, rue du Rivage, Saint-Martin-au-Laërt.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association des anciens élèves, élèves, parents et amis du cours postscolaire agricole intercommunal de Longjumeau.** But: maintenir et resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre ses membres, favoriser la fréquentation des cours postscolaires officiels. Siège social: école publique, Longjumeau.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Gibles.** But: grouper les parents d'élèves inscrits à l'école, et soutien moral et matériel de l'école. Siège social: école libre, Gibles.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Jean.** But: grouper chefs de famille ayant enfants à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: institution Saint-Jean, rue des Arbalétriers, Saint-Quentin.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée des garçons,** à Ustaritz. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des garçons, à Ustaritz.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Cerizay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: salle paroissiale, Cerizay.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves de l'école du Chasnay.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue Dufaud, à Fourchambault.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école de Vitry-en-Charollais.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Vitry-en-Charollais.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école des filles d'Ustaritz.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, à Ustaritz.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-André-de-Valborgne.** But: veiller à la défense des intérêts moraux et matériels de l'école; encourager et développer par tous les moyens valables les œuvres scolaires, périscolaires et postscolaires d'éducation et de solidarité. Siège social: écoles publiques de Saint-André-de-Valborgne.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Dienne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres, entente avec toutes associations semblables. Siège social: école privée de Dienne.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Marcoussis.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 22, rue Moulard-Martin, Marcoussis.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Henri,** à Digoin. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école privée Saint-Henri, 8, rue Meynaud-de-Bissefranc, Digoin.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles Sainte-Marie,** à Ossès. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles Sainte-Marie, à Ossès.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Cerizay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: salle paroissiale, Cerizay.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Association des parents d'élèves du pensionnat Notre-Dame-du-Rosaire.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Notre-Dame-du-Rosaire, avenue Victor-Hugo, Fresnay-sur-Sarthe.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles,** à Digoin. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école privée de filles, 43, rue Nationale, Digoin.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Corentin,** à Quimper. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Corentin, 1, rue de Brest, Quimper.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de la Mothe-Saint-Héray.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de la Mothe-Saint-Héray.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Juigné-les-Moutiers.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Juigné-les-Moutiers.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale laïque des parents d'élèves et anciens élèves.** But: éducation scolaire, périscolaire, postscolaire. Siège social: école publique de Saint-Edmond.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de L'Ange Gardien.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de l'Ange-Gardien, Jard-sur-Mer.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Juigné-les-Moutiers.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Juigné-les-Moutiers.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Ecole Sainte-Anne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, Saint-Géréon.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, bourg Saint-Géréon.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Jard-sur-Mer.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale laïque d'Artaix.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons d'Artaix.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée des garçons Saint-Michel,** à Osses. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des garçons Saint-Michel, Osses.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Montgiscard.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école de Montgiscard.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Montbeton.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école et toutes activités contribuant au soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école libre, annexe maison Bellissen, Montbeton.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Manles. **Association des parents d'élèves de l'école Mercier.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: 15, rue Gambetta, Meulan.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Evreux. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Cours complémentaire l'Immaculée.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 56, avenue Aristide-Briand, Evreux.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Vertus.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: 28, rue Général-de-Gaulle, Ligny-en-Barrois.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Association des parents d'élèves de l'école du Bienheureux-Pierre-de-Luxembourg.** But: soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: 29, rue Leroux, Ligny-en-Barrois.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Foyer rural de Souillac.** But: éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Souillac.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Manles. **Association des parents d'élèves du cours Saint-Aubin de Limay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 39, rue de l'Eglise, Limay.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité français de la jeunesse démocratique** a transféré son siège social du 11, boulevard Montmartre, au 15, rue Taitbout, Paris.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école laïque.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école publique de garçons, Vaujours.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Marie-Claire** (filles). But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école dans les classes du premier degré; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral aux familles et à l'école. Siège social: 95, rue des Héros-Nogentais, Nogent-sur-Marne.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'Institut de Barral.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'institut; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 29, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Nogent-le-Rotrou.** But: grouper les chefs de famille ayant à charge les enfants de l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien à l'école; entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue des Tanneurs, Nogent-le-Rotrou.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. **Union cycliste caixoise.** But: expansion du sport cycliste. Siège social: café de la Renaissance, Caix.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école paroissiale de garçons Notre-Dame-des-Victoires.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 6, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **L'Elan retrouvé** transfère son siège social du 36, rue Boissonade, Paris, au 77, rue du Château-des-Rentiers, Paris.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école paroissiale de filles Notre-Dame-des-Victoires,** 14, rue du Mail, Paris. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 14, rue du Mail, Paris

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne. **Association des parents d'élèves du pensionnat Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits au pensionnat; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral au pensionnat, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 29, rue Général-Leclerc, Cosne.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Varen.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Varen.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Corneilhan.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Corneilhan.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Louise-de-Marillac.** But: gestion de l'école. Siège social: école Sainte-Louise-de-Marillac, 7, rue des Vénitiens, Limoges.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Sainte-Marguerite.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marguerite, rue Sainte-Marguerite, Châteauroux.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Sainte-Marguerite.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marguerite, rue Sainte-Marguerite, Châteauroux.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Palinges.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, route de Génelard, Palinges.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Association des parents d'élèves de l'école de la Providence.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale; entente, liaison et collaboration avec toutes associations semblables. Siège social: 5, rue de la Herse, Bellême.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale; entente, liaison et collaboration avec toutes associations semblables. Siège social: 24, rue d'Alençon, Bellême.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Association des parents d'élèves recevant l'enseignement du premier degré à l'institution secondaire libre de Saint-Pé.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge d'enfants inscrits à l'école, activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles, aux maîtres; entente avec associations semblables. Siège social: Institution secondaire libre, Saint-Pé-de-Bigorre.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Barbe.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toute activité susceptible d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 27, rue Marceau-Martin, Flers-en-Escrebieux.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Moneteau.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre Notre-Dame, Moneteau.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école. Siège social: école Notre-Dame, 15, rue des Prêtres, Verdun.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Société d'éducation populaire laïque.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: école publique, rue Victor-Hugo, Mohon.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: 41, rue Charrière-Saint-Léonard, Honfleur.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Association des parents d'élèves de l'institut Notre-Dame de Tonnerre.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 12, rue Saint-Nicolas, Tonnerre.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Bezouotte.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école des Saints-Anges, Bezouotte.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Blanc. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Christophe de Chitray.** But: soutien de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école libre de Chitray.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Lugny-les-Charolles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles de Lugny-les-Charolles.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école de l'orphelinat du Mont, de Vitry-en-Charollais.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de l'orphelinat du Mont, à Vitry-en-Charollais.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'orphelinat Saint-Léon-Marracq de Bayonne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: orphelinat Saint-Léon-Marracq, Bayonne.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc de Lucenay-les-Aix.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Jeanne-d'Arc, route de Cossaye, Lucenay-les-Aix.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée laïque de filles: Cours Gambetta.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école dans les classes du premier degré. Siège social: 2, allées Léon-Gambetta, Clichy.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Luxe-Sumberraute.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Luxe-Sumberraute.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Martin de Sevran.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Martin, 25, rue du Général-Leclerc, Sevran.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de la Violette du Teil.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles de la Violette, le Teil.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Frayol du Teil.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons de Frayol, le Teil.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école de filles et enfantine d'Alba.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école de filles, Alba.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Villeneuve-de-Berg.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien des maîtres et de l'école. Siège social: école de garçons de Villeneuve-de-Berg.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Villeneuve-de-Berg.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien des maîtres et de l'école. Siège social: école privée de filles de Villeneuve-de-Berg.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue des Roches, Tournon.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue du Grenier-à-sel, Tournon.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Association de parents d'élèves de l'école libre de filles Ecole Sainte-Lucie,** à Céton. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: rue du Bout-de-la-Ville, Céton.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Association de parents d'élèves de l'école libre de garçons Ecole Saint-Pierre,** à Céton. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: rue d'Authon, Céton.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Immaculée-Conception.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations ayant un but similaire. Siège social: rue Basse, Hecq.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Marie.** But: soutien de la vie de l'école; collaboration des maîtres; liaison avec les associations semblables. Siège social: collège Sainte-Marie, rue Général-Moulin, la Maladrerie, Caen.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Coutances, transférée à Saint-Lô. Association de pêche **La Sienne.** But: obtenir soit de l'Etat, soit du département, soit des communes, l'affermage de lots de pêche sur le territoire de la région; concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières; encourager la surveillance; assurer la destruction des animaux nuisibles et le repeuplement des cours d'eau. Siège social: mairie de Cérences.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'école privée d'Asnières.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Asnières.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Section locale des anciens combattants de Saint-Pierre.** But: conserver, pour le bien du pays et au profit des adhérents, les liens de bonne camaraderie créés par la guerre 1914-1918 et 1939-1945 et groupant les combattants qui y ont pris part. Siège social: mairie de Saint-Pierre.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles du Ménil-de-Briouze.** But: soutien utile à la vie de l'école et collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école privée de filles, Ménil-de-Briouze.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Association de parents d'élèves de l'école privée de garçons du Ménil-de-Briouze.** But: soutien utile à la vie de l'école et collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Ménil-de-Briouze.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'institut de l'Encles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 11, rue de la Merci, Montpellier.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Unieux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, au bourg d'Unieux.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons Saint-Pierre,** à Ganges. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 17, rue des Barrys, Ganges.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles de la Présentation,** à Ganges. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 22, rue Pasteur, Ganges.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Martin à Sainte-Radegonde-en-Touraine.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Martin, 13, rue Saint-Gatien, Sainte-Radegonde-en-Touraine.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée Notre-Dame de Freycenet-Latour.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Freyceney-Latour.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, 15, rue Saint-Ennemond, Saint-Etienne.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, 10, rue Félix-Piat, Saint-Etienne.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Jeanne-d'Arc à Graulhet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles Jeanne-d'Arc, rue Barricouteau, Graulhet.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Association des parents d'élèves de l'école privée secondaire dite cours Lacordaire (filles), située à Charmes, route de Laon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: route de Laon, Charmes.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association des parents, anciens élèves et amis de l'école du boulevard Leroy à Caen.** But: liaison, solidarité et défense des membres et de l'école. Siège social: école publique de garçons, 72, boulevard Leroy, Caen.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Yves à Quimper.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Yves, rue Feuntunic-ar-lez, Quimper.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école cours secondaires de Marmoutier.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres, entente avec toutes associations semblables. Siège social: école de Marmoutier, Sainte-Radegonde.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Die. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Beaufort-sur-Gervanne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée de Beaufort-sur-Gervanne.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école de Saint-Vincent à Graulhet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Vincent, 10, rue Bosquet, à Graulhet.

29 décembre 1951 Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école maternelle Jeanne-d'Arc, rue Barricouteau, à Graulhet

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gers. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Vincent.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles, aux maîtres. Siège social: rue Mercadieu, Samatan.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association des parents des élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, Villers-sur-Mer.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Association d'étude pour la défense de la coopération agricole du Conflent.** But: formation des coopérateurs, étude des lois et règlements de la coopération, défense des intérêts des coopérateurs et de la coopération du Conflent. Siège social: mairie de Prades.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Auch. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de l'orphelinat Saint-Louis.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: orphelinat Saint-Louis, Ordan-Larroque.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Institution Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, 80, rue Gambetta, Saint-Jean-d'Angély.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Jean.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Jean, rue Coybo, Saint-Jean-d'Angély.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des parents d'élèves de l'école des Petits Chanteurs de la Côte d'Azur.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec les associations semblables. Siège social: 8, avenue Pauliani, Nice.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Templeux-la-Fosse.** But: aider à administrer cette école. Siège social: école libre de Templeux-la-Fosse.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Institution Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Paray-le-Monial.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Bois-Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de Bois-Sainte-Marie, par la Clayette.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Joseph-d'Aguerria,** à Mouguerre. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institution Aguerria, Mouguerre.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Viane.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Viane.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Joseph de Saint-Saturnin.** But: soutien matériel et moral à l'école; aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée Saint-Joseph, Saint-Saturnin.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Ecureuils catalans.** But: pratique du tennis de table dit ping-pong. Siège social: bar Louis, place de la République, Perpignan.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Loisirs éducatifs des Aspres.** But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: route de Mortagne, Notre-Dame-d'Aspres.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Association des parents d'élèves de l'école Externat Saint-Pierre-de-Prades.** But: groupement des chefs de famille, soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école Saint-Pierre, rue Carnot, Prades.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école de La Présentation,** à Castres. But: grouper les chefs de famille et apporter un soutien utile à la vie de l'école. Siège social: 17, boulevard de l'Hôpital, Castres.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Benoît d'Ardouane, par Riols.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Benoît, Ardouane, par Riols.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Caen.** But: éducation des enfants, entente des parents et maîtres. Siège social: école Notre-Dame, 26, rue Jean-Eudes, Caen.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Association des parents d'élèves de l'école de filles pensionnat Saint-Joseph,** à Prades. But: groupement des chefs de famille, soutien moral et matériel de l'école, des familles et maîtres. Siège social: pensionnat Saint-Joseph, 1, rue des Pyrénées, Prades.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Saint-Joseph d'Imphy.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue Daniel-Petit, Imphy.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Eure-et-Loir. **Association des parents d'élèves de l'école libre de la Loupe.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien à l'école; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 34, rue de l'Eglise, la Loupe.

30 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Aire-sur-la-Lys. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 18, rue de Brabant, Aire-sur-la-Lys.

30 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Gauthier,** à Confolens. But: soutien matériel et moral de l'école, des familles, des maîtres. Siège social: école Saint-Gauthier, Confolens.

30 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Association des parents d'élèves de l'école Lambert,** à Confolens. But: soutien matériel et moral de l'école, des familles, des maîtres. Siège social: école Lambert, Confolens.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Landes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Sainte-Eulalie.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des élèves; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de Sainte-Eulalie, Saint-Sever.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Clar.** But: grouper les parents; entente avec association similaire pour gestion; intérêt matériel de l'école. Siège social: école libre de Saint-Clar.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Association des parents d'élèves de l'école catholique de Neufchâteau, école Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: à l'école, 45, rue Neuve, Neufchâteau.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Sect'on bouliste neuvilloise (S. B. N.).** But: encourager, propager et pratiquer le sport bouliste; disputer des compétitions régionales et nationales ainsi que d'organiser des compétitions dans la localité. Siège social: 3, rue Cornudet, Neuville-sur-Oise, par Conflans-Sainte-Honorine.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Ecole Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Gennes-sur-Glaize.

31 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Amicale laïque.** But: diffusion de la pensée laïque et défense des institutions laïques existantes; établissement d'un lien entre les familles et l'école; éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Beaumont-sur-Oise.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des parents d'élèves de l'école primaire élémentaire privée de filles de Mlle Marquer.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 30, rue du Chemin-de-Fer, Croissy-sur-Seine.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-Féliu-d'Avall.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de garçons, Saint-Féliu-d'Avall.

1er janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Maison d'accueil des assemblées de Dieu en France.** But: fondation et développement d'une maison d'accueil réservée aux membres des assemblées de Dieu en France. Siège social: 10, rue Féret, Dieppe.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Landes. **Les Canaris de Serres-Gaston.** But: formation sportive, musicale et artistique. Siège social: presbytère de Serres-Gaston.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Amicale des anciens et anciennes élèves des écoles publiques de garçons, de filles et du cours complémentaire de Saint-Pol.** But: artistique: fêtes récréatives, cinéma; sportif: athlétisme, football, basket-ball, tir et tous sports; éducatif: conférences, bibliothèque, tourisme; garderies et colonies de vacances. Siège social: école publique de garçons, Saint-Pol-sur-Ternoise.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Amicale de Cozzano.** But: diffusion de la pensée laïque et défense de l'école laïque; œuvre scolaire et périscolaire. Siège social: école publique, groupe scolaire communal, Cozzano.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Pontic-Ganarvily.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association des parents d'élèves de l'institution Sainte-Anne,** à Saint-Pol-sur-Ternoise. But: fonctionnement de l'institution Sainte-Anne; soutien matériel et moral de l'institution. Siège social: institution Sainte-Anne, rue des Procureurs, Saint-Pol.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc de Châteaurenard.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, Châteaurenard.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Association amicale des fonctionnaires de la police d'Etat.** But: grouper tous les fonctionnaires de la police d'Etat, à quelque catégorie qu'ils appartiennent et en quelque lieu qu'ils exercent leurs fonctions afin d'établir entre eux une liaison constante; permettre une information professionnelle et administrative indispensable à chacun pour l'exercice de ses prérogatives comme de ses devoirs; favoriser l'étude en commun des questions professionnelles et sociales; assurer éventuellement en collaboration étroite avec les services publics la défense des intérêts individuels et collectifs de ses membres. Siège social: 21, rue Claude-Mairesse, Saint-Quentin.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Union départementale des Cœurs vaillants et Ames vaillantes de l'Aisne.** But: promouvoir dans le département l'éducation des enfants et adolescents selon les méthodes du mouvement Cœurs vaillants; grouper les enfants, parents, amis, éducateurs; assurer la liaison avec les pouvoirs publics. Siège social: 9, place Mantoue, Soissons.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Association des parents d'élèves de l'école paroissiale de Granges-sur-Vologne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toute association semblable. Siège social: école paroissiale de Granges-sur-Vologne, rue des Bas-Champs, Granges-sur-Vologne.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Monididier. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Jeanne-d'Arc,** à Roye. But: aider à administrer cette école. Siège social: 11, boulevard de l'Est, Roye.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Montfaucon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, rue des Grands-Fossés, à Montfaucon.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brioude. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Présentation de Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 37, boulevard National, Langeac.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Amicale laïque d'Arcis-le-Ponsart.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: mairie-école d'Arcis-le-Ponsart.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne,** Martel. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, Martel.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Champeon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Champeon.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Notre-Dame-de-Pontmain** de Larchamp. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-Pontmain, Larchamp.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association des mutilés des yeux de France et des colonies, section de Belfort.** But: soutien des intérêts matériels et moraux des membres, entr'aide. Siège social: hôtel Américain, Belfort.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école libre des garçons, dite Ecole Saint-Joseph de Larchamp.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Larchamp.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Mars-sur-la-Futaie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de Saint-Mars-sur-la-Futaie.

2 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Jeanne-d'Arc,** à Oisseau. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, à Oisseau.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **La Joyeuse du Pradeau.** But: pratique de la pétanque. Siège social: 12, rue du Pradeau, Tarbes.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Pargoire.** But: groupement des familles; soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Saint-Pargoire.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Pargoire.** But: groupement des familles; soutien matériel et moral de l'école, des familles et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Saint-Pargoire.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, Aspiran.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Aspiran.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association entr'aide Sud-Est.** But: apporter une aide matérielle au sociétaire dans le besoin ou à la personne désignée par lui. Siège social: P. T. T., 7, rue du Charolais, Paris.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Vincent du Beau-Marais.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien à l'école; entente avec les associations semblables. Siège social: 76, route de Dunkerque, Calais.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Charles du Beau-Marais.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien à l'école; entente avec les associations semblables. Siège social: 74, route de Dunkerque, Calais.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Graçay.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, rue Félix-Pyat, Graçay.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Amicale du personnel de la société de secours minière A-10 de Bruay.** But: œuvres sociales en faveur du personnel. Siège social: 22, rue Dussart, Bruay-en-Artois.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Laval. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Sainte-Marie,** à Juvigné. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles Sainte-Marie, Juvigné.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Laval. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Joseph,** à Juvigné. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons Saint-Joseph, Juvigné.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Laval. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Saint-Ouen-des-Toits.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Ouen-des-Toits.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Joseph de Châteauneuf-du-Faou.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école de garçons Saint-Joseph, Châteauneuf-du-Faou.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Laval. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles dite Ecole Sainte-Juliette-d'Argentré,** route de Louvigné. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Juliette, route de Louvigné, Argentré.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Laval. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Ecole Saint-Cyr,** route de Louvigné, bourg d'Argentré. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Cyr, route de Louvigné, Argentré.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Goazec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles de Saint-Goazec.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Brives-Charensac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: route de Coubon, Brives-Charensac.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école Anne-de-Bretagne de Locronan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Anne-de-Bretagne, Locronan.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Coray.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles, Coray.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Julien-Chapteuil.** But : grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, rue Chaussade, Saint-Julien-Chapteuil.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Spézet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école libre de filles, Spézet.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Rouan (garçons) de Locronan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Saint-Rouan, Locronan.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Portes de Châteauneuf-du-Faou.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école Notre-Dame-des-Portes, Châteauneuf-du-Faou.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Le Cercle amical de jeunesse d'Engenville.** But: l'éducation morale et sociale de la jeunesse, l'organisation de loisirs pour le maintien des jeunes au milieu rural. Siège social: école publique d'Engenville.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Association des parents des élèves de l'école de filles de Boiseux-au-Mont.** But: organiser le fonctionnement matériel et moral de l'école. Siège social: rue d'Hamelincourt, Boisleux-au-Mont

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Sainte-Thérèse,** le Fousseret. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, le Fousseret.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles La Divine-Providence,** à Laz. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social. école privée de filles, Laz.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Brives-Charensac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: route d'Yssingeaux, Brives-Charensac.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Michel de Château-Gontier.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel de l'école, des familles et des maîtres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: école Saint-Michel, 10, rue Tréhut, Château-Gontier.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Forêt-Fouesnant.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles, la Forêt-Fouesnant.

3 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Carhaix.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école, des maîtres et des familles. Siège social: école privée de filles, Carhaix.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Les Amis de l'école des Champs-à-Nabord.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école des Champs-à-Nabord, Corcimont.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Jean.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Jean, 15, rue de la Bazoche, Tours.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Gatien.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: à l'école, 2, rue des Ursulines, Tours.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Agrève.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Agrève.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Agrève.** But: grouper les chefs de famille ayant la gardes des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Agrève.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association Amicale laïque de Montrigaud.** But: développer les œuvres complémentaires de l'école laïque. Siège social: école publique de garçons, Montrigaud.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Association des parents d'élèves de l'école libre Jeanne-d'Arc de Guise.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, 49 *bis*, rue A.-Godin, Guise.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Fourneaux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Fourneaux.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée Externat Sainte-Marie de Charlieu.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, rue Dorian, Charlieu.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents des élèves de l'école libre de filles de Plestan.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social. école libre de filles, Plestan.

4 janvier 1952 Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Romaric.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Romaric, 1, rue du Général-Humbert, Remiremont

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 9, rue Farinette, Boulogne-sur-Mer.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame d'Azat-le-Ris.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, Azat-le-Ris.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. **Amicale laïque de Saint-Médard.** But: prolonger et soutenir l'action de l'école et de ses maîtres; défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école. Siège social: école mixte, Saint-Médard.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Société hippique Saint-Hubert.** But: s'intéresser à tout ce qui concerne le cheval et l'équitation. Siège social: séminaire Saint-Louis, Neuvy-sur-Barangeon.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles Orphelinat de Bruguières.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel de l'école. Siège social: école libre de filles de Bruguières.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école Marie-Auxiliatrice.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 16, chemin de Fages, Toulouse.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 40, route de Revel, Toulouse.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Germaine de Pibrac.** But: défense et soutien de l'école. Siège social: école Sainte-Germaine, Pibrac.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons,** à Escala. But: soutien de l'école. Siège social: Nid familial, Escala.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, rue de la Madeleine, Argent-sur-Sauldre.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association des parents d'élèves de l'école secondaire libre Saint-Martin.** But: aider à administrer cette école. Siège social: 72, rue Delpech, Amiens.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Flixecourt.** But: aider à administrer cette école. Siège social: rue Gambetta, Flixecourt.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marthe.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien moral et matériel de l'école, des familles et des maîtres; entente avec les associations semblables. Siège social: 41, rue Trachel, Nice.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Vernassal.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de Vernassal.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Remy.** But: aider à administrer cette école. Siège social: 32, rue des Sergents, Amiens.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Etoile sportive du Crédit du Nord.** But: pratique de tous les sports, du basket-ball en particulier. Siège social: 14-16, rue de Bellain, Douai.

4 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Amicale des écoles publiques de la Riche.** But: établir un lien entre les familles et l'école; activité scolaire, postscolaire, périscolaire; fournir aux écoles du matériel d'enseignement et d'éducation physique, des livres de bibliothèques; organiser des séances de cinéma éducatif, des fêtes et des séances récréatives, des compétitions sportives. Siège social: groupe scolaire, 53, rue des Hautes-Marches, la Riche.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de l'institution Notre-Dame de Charlieu.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons, rue Cacherat, Charlieu.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.